



BENIN

Décembre 2018

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BENIN

Dans le cadre de la troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 6 décembre 2018, à l'issue des entretiens avec les autorités béninoises qui se sont conclus le 29 octobre 2018, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 novembre 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Bénin.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités Béninoises au FMI*
Mémoire de politiques économique et financière des autorités Béninoises*
Protocole d'accord technique *

* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 18/457
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
6 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 22,0 millions de dollars US

Le 6 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue de l'accord triennal avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Cette décision du conseil d'administration permet de décaisser 15,917 millions de DTS (environ 22,0 millions de dollars US) immédiatement en faveur du Bénin, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 63,668 millions de DTS (environ 88,1 millions de dollars US). En achevant la revue, le conseil d'administration a approuvé aussi la demande présentée par le Bénin d'établir la conditionnalité du programme pour 2019, et a accordé une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement relatifs à la dette intérieure.

L'accord triennal avec le Bénin pour un montant de 111,42 millions de DTS (environ 154,2 millions de dollars US, ou 90 % de la quote-part du pays au moment de l'approbation de l'accord) a été approuvé le 7 avril 2017 (voir communiqué de presse n° 17/124). Il a pour objectif de soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays, et cherche principalement à relever le niveau de vie et à préserver la stabilité macroéconomique.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« La performance du Bénin dans le cadre du programme appuyé par la FEC reste solide. La position budgétaire s'est améliorée significativement, principalement en raison de la maîtrise des dépenses. La dynamique de croissance continue, et les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, portées par la hausse de la demande émanant du Nigéria et un meilleur climat pour l'investissement privé.

« Pour assurer la viabilité de la dette, il est essentiel de maintenir le déficit budgétaire en dessous de 3 % du PIB en 2019 et au-delà. La proposition de loi de finances pour 2019, qui est en adéquation avec le critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit, prévoit un

effort ambitieux de mobilisation des recettes fiscales. Cela contribuera à renforcer la stratégie des recettes, en réduisant la dépendance à l'égard de recettes non fiscales exceptionnelles et en donnant la priorité à des mesures fiscales durables qui élargissent l'assiette de l'impôt.

« Pour assurer la viabilité des finances publiques, il est aussi essentiel d'améliorer la gestion de la dette publique. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts d'allongement de la maturité moyenne de la dette et de réduction des charges d'intérêts. L'opération récente de reprofilage de la dette constitue un pas dans la bonne direction.

« Pour pérenniser une croissance élevée, il convient d'impliquer davantage le secteur privé au cours des années à venir. La croissance économique du Bénin s'est redressée depuis 2016, en partie à cause de l'augmentation de l'investissement public. Avec l'assainissement des finances publiques qui est en cours, le secteur privé devra devenir le principal moteur de la croissance. Il faudra continuer d'améliorer le climat des affaires, opérer de nouvelles réformes qui facilitent l'accès à l'électricité et au crédit, ainsi que renforcer le dispositif de lutte contre la corruption. »



BÉNIN

19 novembre 2018

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. La dynamique de croissance se poursuit, tirée par une forte activité portuaire, une production élevée de coton et la reprise de l'économie nigériane. Le budget 2019 devrait ramener le déficit budgétaire en dessous du critère de convergence de l'UEMOA (3 % du PIB) l'année prochaine, comme s'y sont engagées les autorités. La mise en œuvre du programme demeure satisfaisante, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2018 ayant été respectés, à l'exception du critère de réalisation quantitatif continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs qui n'a pas été observé sur la période de mars à juin en raison d'un problème de suivi temporaire.

Politiques relatives au programme.

- Réduire le déficit budgétaire en renforçant la mobilisation des recettes intérieures et en améliorant l'efficacité des dépenses publiques.
- Favoriser une croissance forte et inclusive en poursuivant l'amélioration du climat des affaires et en veillant à ce que les dividendes de la croissance soient mieux partagés avec les populations pauvres.
- Adopter une politique d'emprunt prudente tout en renforçant la gestion de la dette publique afin de préserver sa viabilité.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes visant à améliorer la gouvernance et les dispositifs de contrôle et de lutte contre la corruption.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités de conclure la troisième revue du programme appuyé par la FEC, ainsi que la demande de dérogation relative à la non-observation du critère de non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. Les services du FMI soutiennent l'ajout de deux repères structurels liés à la suppression de certaines dépenses fiscales dans le budget 2019 et la réalisation d'un audit du stock de la dette passée non payée à des fournisseurs nationaux. L'achèvement de cette revue permettra un décaissement équivalent à 15,917 millions de DTS. Le memorandum de politiques économiques et financières (MPEF) définit les politiques adéquates en vue de poursuivre les objectifs du programme.

**Approuvé par
Dominique Desruelle
(département
Afrique) et Mary
Goldman
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)**

Les discussions relatives à la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ont eu lieu à Cotonou du 18 au 29 octobre. La mission était composée de MM. Luc Eyraud (chef de mission) et Torsten Wezel, M^{mes} Aissatou Diallo et Alice Mugnier (tous du département Afrique), M. Mouhamadou Sy (département des finances publiques), M. Karim Barhoumi (représentant résident) et M. Joseph Houessou (économiste au bureau du représentant résident). M. Sidi Bouna (bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens de politique générale. La mission a rencontré le président Patrice Talon ; M. Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État chargé du Plan et du Développement ; M. Romuald Wadagni, ministre de l'Économie et des Finances ; M. José Didier Tonato, ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ; M. Johannes Dagnon, conseiller spécial du président ; M. Alain Komaclo, directeur national de la BCEAO et de hauts responsables dans les domaines économiques et financiers. La mission a tenu une conférence de presse. M^{mes} Christelle Ndome-Yandun et Nadia Margevich ont apporté leur concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE	4
PERSPECTIVES ET RISQUES	6
DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES	6
A. Maintenir le cap de l'assainissement des finances publiques en 2019	6
B. Préserver la viabilité de la dette publique	8
C. Pérenniser une croissance élevée et inclusive	9
D. Renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption	11
AUTRES QUESTIONS	13
CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET ÉVALUATION DES SAUVEGARDES	13
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	15

ENCADRÉ

1. Gestion de la masse salariale du secteur public au Bénin _____	7
---	---

GRAPHIQUES

1. Évolution récente, 2010–18 _____	17
2. Évolution de la situation budgétaire et projections, 2010–19 _____	18
3. Évolution des secteurs réel et extérieur, 2011–18 _____	19

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23 _____	20
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2016–23 (milliards de FCFA) _____	21
3. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2016–23 (pourcentage du PIB) _____	22
4. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018–19 _____	23
5. Balance des paiements, 2016–23 _____	24
6. Situation monétaire, 2016–19 _____	25
7. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC _____	26
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32 _____	27
9. Indicateurs de solidité financière, 2011–17 _____	28

ANNEXES

I. Réalisation des ODD et besoins de financement _____	29
II. Matrice d'évaluation des risques _____	32
III. Rationaliser les dépenses fiscales au Bénin _____	33
IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2019 _____	36

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	39
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	42
Pièce jointe II. Mémoire d'accord technique _____	Error! Bookmark not defined.

CONTEXTE

- 1. Le programme appuyé par la FEC est sur la bonne voie.** Il va dans le sens du Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016–21, ce qui assure une forte adhésion des autorités. Le 29 juin 2018, le conseil d'administration a achevé la deuxième revue de l'accord triennal en faveur du Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Durant les deux premières revues, tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les repères structurels ont été respectés.
- 2. La politique de croissance inclusive reste vigoureuse.** Après que le Bénin est devenu participant à part entière de "l'initiative du Pacte du G-20 avec l'Afrique", en octobre 2017, les autorités ont élaboré un plan d'action visant à encourager le financement du PAG par le secteur privé et ont commencé à le mettre en œuvre. De plus, en collaboration avec les services du FMI, les autorités ont calculé les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), et ces calculs étayeront leur plan national de développement (annexe I).
- 3. Les autorités ont également enregistré des progrès sur le front de la gouvernance, malgré un revers.** En juillet dernier, le Parlement a rejeté une révision de la Constitution qui visait à favoriser la transparence et la redevabilité des responsables du secteur public. En septembre, le Parlement a cependant approuvé un nouveau code électoral qui oblige les candidats aux élections et les partis politiques à déclarer leur patrimoine et leurs revenus. Une Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme a été créée en août 2018 pour lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le Bénin continue d'enregistrer une croissance élevée dans un contexte de faible inflation. Les résultats budgétaires ont encore été meilleurs que prévu au premier semestre 2018 grâce à des recettes non fiscales supérieures aux prévisions.

- 4. La dynamique de croissance se poursuit.** L'investissement public élevé, un volume record de production et transformation du coton, ainsi que la reprise de l'économie nigériane, ont été les principaux moteurs de la croissance en 2017, qui s'est établie à 5,8 %. En 2018, des estimations préliminaires indiquent que la croissance va encore s'accélérer pour atteindre 6,5 %, essentiellement du fait du renforcement de l'activité portuaire (graphique 1 du texte¹).

Graphique 1 du texte. Marchandises échangées au Port de Cotonou



Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

¹ Plusieurs réformes de la gestion du port ont été entreprises ces dernières années dans le cadre du Compte du défi du millénaire, notamment la délégation de gestion récemment confiée au port d'Anvers.

L'inflation est devenue légèrement positive en 2017 (0,1 %), sous l'effet des prix des produits alimentaires et du pétrole, et a poursuivi son augmentation au premier semestre 2018. Elle est projetée à 1,0 % en 2018. Le déficit du compte courant a culminé à 9,9 % du PIB en 2017 du fait de la hausse des importations liées aux investissements. L'augmentation des cours du pétrole n'a pas eu de répercussions significatives sur la position extérieure du Bénin, car le pays importe une grande partie de sa consommation en carburant du Nigéria, où l'essence est fortement subventionnée.

5. Les résultats budgétaires à fin juin 2018 ont été conformes au programme. Au premier semestre, le déficit budgétaire, en valeur cumulée (dons compris), a été limité à 129,3 milliards de FCFA, bien en deçà du niveau initialement prévu (183,9 milliards de FCFA²). Les recettes totales ont atteint 475,1 milliards de FCFA, contre un objectif de 445,5 milliards de FCFA dans le cadre du programme. Ce résultat masque cependant un manque à gagner persistant des recettes douanières et fiscales, qui ont été inférieures aux objectifs de 5,6 milliards de FCFA et 20,6 milliards de FCFA, respectivement. Dans le même temps, les recettes non fiscales ont été supérieures aux attentes de 55,7 milliards FCFA grâce au versement de redevances élevées par des entreprises de téléphonie mobile. Les données sur le troisième trimestre 2018 tendent à indiquer que les recettes fiscales ont augmenté (au rythme de 10 pour cent en glissement annuel), tandis que l'exécution des dépenses (courantes et d'investissement) est conforme au programme budgétaire. Les recettes non fiscales ont poursuivi leur bonne tenue au troisième trimestre, et de nouveaux versements de redevances sont prévus en décembre. La réalisation des objectifs budgétaires du programme (recettes totales et solde budgétaire) à fin décembre 2018 semble donc en bonne voie.

6. Les indicateurs de solidité financière ont montré une amélioration en 2017 malgré des facteurs de vulnérabilité dans l'ensemble du secteur³. La capitalisation des banques a sensiblement augmenté l'an dernier, le ratio de fonds propres ayant été porté de 9,5 % à la fin de 2016 à 12,4 % à la fin de 2017 (tableau 9). Les indicateurs de rentabilité sur 2017 n'étaient pas encore disponibles, mais des informations préliminaires recueillies par la BCEAO révèlent que la rentabilité s'est améliorée après deux années de résultats médiocres⁴. Les créances en souffrance restent cependant élevées puisqu'elles représentaient 19,5 % du total des crédits à la fin de 2017 (contre 21,4 % une année plus tôt). Le ratio de liquidité (total des prêts/total des dépôts) a diminué l'année dernière. À la fin de l'année 2017, les autorités ont décidé d'acheter à ses actionnaires une petite banque qui connaissait des difficultés opérationnelles et de gouvernance ; elles sont en train d'élaborer un plan de restructuration pour rétablir sa viabilité à long terme (MPEF ¶38–39, et ¶23).

² Les résultats sont comparés aux objectifs du programme fixés pour le budget 2018 dans le rapport EBS/17/109.

³ Les données sur le premier semestre 2018 n'étaient pas disponibles au moment de la mission. Les services du FMI ont noté qu'il était difficile de suivre l'évolution du secteur financier par manque de données à jour sur les bilans des banques et les indicateurs de solidité financière.

⁴ En 2015-16, le système bancaire dans son ensemble (y compris la moitié environ des banques) enregistrait des pertes, en partie du fait de la récession au Nigéria. De plus, des facteurs structurels limitent la rentabilité des banques au Bénin, notamment le coût élevé des dépôts, une concurrence intense qui comprime les marges, et le coût des provisions dû au grand nombre de créances improductives.

PERSPECTIVES ET RISQUES

Les perspectives à moyen terme demeurent favorables, soutenues par des politiques macroéconomiques et structurelles saines.

7. Les perspectives à moyen terme sont relativement bonnes. La croissance devrait atteindre 6,5 % en 2019, et rester forte les années suivantes grâce à une production agricole et une activité portuaire élevées, à l'effet décalé de l'intensification des investissements publics et à la hausse de la demande du Nigéria, principal partenaire commercial du Bénin. L'inflation devrait rester inférieure au plafond de l'UEMOA de 3 % les prochaines années. L'assainissement budgétaire maintiendra le déficit budgétaire en deçà du critère de l'UEMOA de 3 % du PIB. La balance des transactions courantes devrait s'améliorer à partir de 2018, sous l'effet de fortes exportations et du ralentissement des investissements publics.

8. Risques. À court terme, de possibles pressions sur les dépenses du fait des élections parlementaires d'avril 2019 pourraient perturber les plans de consolidation budgétaire prévus. Une lenteur de la reprise au Nigéria affaiblirait les exportations, la situation budgétaire et la croissance du Bénin. À moyen terme, les principaux risques concernent la croissance et la viabilité des finances publiques (voir la matrice d'évaluation des risques en annexe II). S'agissant de la croissance, le développement du secteur privé pourrait être freiné par les difficultés à attirer les investisseurs étrangers et les faiblesses persistantes du climat des affaires. En ce qui concerne la viabilité des finances publiques, il pourrait être difficile de maintenir le rééquilibrage budgétaire si les efforts de mobilisation des recettes ne produisaient pas des résultats notables, par exemple si les réformes étaient incomplètes ou se heurtaient à des contraintes de capacité. Bien que les conditions d'emprunt sur le marché financier de l'UEMOA se soient sensiblement assouplies depuis le deuxième trimestre 2018, le risque d'un durcissement des conditions financières sur le marché national et les marchés internationaux demeure élevé à moyen terme et pourrait accroître le coût du service de la dette pour l'Etat.

DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES

Les entretiens ont essentiellement porté sur i) les principaux paramètres du budget 2019 et les efforts de mobilisation des recettes intérieures, ii) les mesures visant à encourager une croissance forte et inclusive et renforcer la gouvernance et iii) la solidité du secteur financier.

A. Garder le cap de l'assainissement des finances publiques en 2019

9. Le budget 2019 vise à ramener le déficit budgétaire (base engagement) en dessous de 3 % du PIB. Le budget, qui est conforme aux objectifs du programme, permettra de respecter le critère de déficit de l'UEMOA. Le déficit budgétaire devrait diminuer de 2 % du PIB l'année prochaine, la moitié de cette diminution étant obtenue grâce au ralentissement des investissements publics. Plusieurs mesures sont en cours d'adoption pour rationaliser la masse salariale (encadré 1).

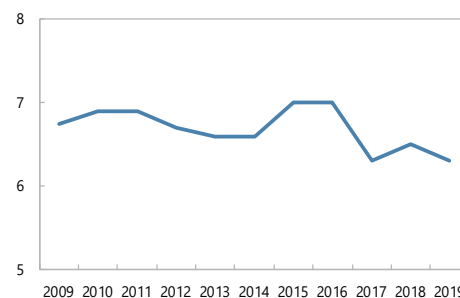
Les dépenses sociales prioritaires, qui sont un objectif clé des autorités, devraient s'accroître de 8 ½ % en 2019 (au même rythme que la croissance du PIB nominal), malgré un budget de l'administration centrale globalement constant en termes nominaux⁵.

10. Le budget prévoit un effort ambitieux de mobilisation des recettes fiscales. Le budget contribuera à réorienter la stratégie de mobilisation des recettes, en réduisant le recours aux recettes non fiscales ponctuelles et en privilégiant des mesures fiscales durables d'élargissement de l'assiette de l'impôt (tableau 1 du texte et MPEF ¶24). Les impôts devraient augmenter de 1½ % du PIB en 2019, dont 1,2 % du PIB proviendra de la suppression de dépenses fiscales et 0,3 % du PIB d'autres mesures fiscales (voir l'annexe III).

Encadré 1. Gestion de la masse salariale du secteur public au Bénin

Après plusieurs années de hausse rapide entre 2008 et 2016, les autorités prennent des mesures pour maîtriser les dépenses courantes afin de créer de l'espace pour accroître les investissements publics et les dépenses de lutte contre la pauvreté. Depuis 2016, la masse salariale a été rationalisée sans réduire le nombre de fonctionnaires ni diminuer leur salaire de base. Parmi les principales mesures, on peut citer : i) un recensement biométrique des fonctionnaires civils et militaires qui a révélé la présence de 1.355 agents fictifs en 2016 (désormais exclus de la masse salariale) ; ii) la bancarisation⁶ des versements pour prévenir le risque de fraude et iii) l'élimination de certaines prestations hors salaire (MPEF ¶27). Rien qu'en 2019, ces mesures devraient faire économiser de l'ordre de ½ % du PIB. Les autorités ont décidé d'affecter la moitié de ces économies à des hausses de salaires, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, afin de respecter les engagements pris par des gouvernements précédents. Globalement, la masse salariale devrait être ramenée de 6,5 % à 6,3 % du PIB en 2019, soit un niveau largement inférieur à celui des pays en développement à faible revenu (7,3 % du PIB) et d'Afrique subsaharienne (8,1 % du PIB)⁷. (Voir les chiffres ci-dessus.)

Bénin : Masse salariale, 2009–19
(Pourcentage du PIB)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale et calculs des services du FMI.

Parmi les dépenses fiscales inscrites dans le code des impôts, 40 % doivent être supprimés à partir du début de l'année prochaine. Les services du FMI soutiennent fermement cette mesure, qui contribuera à mobiliser davantage de ressources domestiques pour réaliser les objectifs de

⁵ Voir la définition des dépenses sociales prioritaires dans le protocole d'accord technique.

⁶ Les traitements des fonctionnaires sont désormais virés directement sur un compte bancaire unique de chaque bénéficiaire. Auparavant, les salaires étaient payés en espèces aux guichets du Trésor ou de banques privées.

⁷ Les moyennes des pays en développement à faible revenu et des pays d'Afrique subsaharienne sont calculées pour 2015, qui est la dernière année disponible dans la base de données internationale du FMI.

développement durable, rendra plus équitable le système fiscal (en réduisant les exonérations), renforcera la capacité à assurer le service de la dette publique et aidera à améliorer la gouvernance⁸. Les autorités se sont engagées à adopter l'enveloppe de mesures fiscales d'ici la fin de l'année (repère structurel) et, en outre, vont mieux contrôler les exonérations fiscales accordées en vertu de régimes d'investissement spéciaux (repère structurel).

Tableau 1 du texte 1. Bénin : Sources de mobilisation des recettes, 2017–19

	2017	2018	2019
	Eff.	Est.	Prog.
Recettes totales ¹	17.5	17.7	17.7
Recettes fiscales	13.2	13.4	14.9
Taxes sur le commerce extérieur	5.9	6.0	6.7
Fiscalité direct et indirecte	7.4	7.4	8.2
Recettes non fiscales	4.3	4.2	2.8

¹ Hors dons

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

11. Si les réalisations des recettes sont inférieures aux prévisions l'année prochaine, les autorités sont prêtes à prendre des mesures compensatoires pour respecter l'objectif de déficit. L'enveloppe de mesures fiscales ambitieuse constitue une réforme bénéfique et nécessaire, mais crée une certaine incertitude. Il est en effet toujours difficile de quantifier les résultats de nouvelles mesures, et certaines mesures peuvent se heurter à des résistances du grand public et des milieux d'affaires. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de suivre de près l'évolution des recettes l'année prochaine et d'être disposées à ralentir l'exécution du budget d'investissement si les recettes se révèlent insuffisantes. Les autorités ont marqué leur accord avec la stratégie proposée (MPEF ¶26).

B. Préserver la viabilité de la dette publique

12. La nouvelle analyse de viabilité de la dette (AVD) du Bénin confirme le risque modéré de surendettement (voir le rapport sur l'AVD). La dette publique totale a augmenté, passant de 30,5 % du PIB en 2014 à 54,4 % en 2017, essentiellement du fait de la dette intérieure, qui a triplé en part du PIB sur la période considérée. Le ratio de la dette sur le PIB devrait commencer à baisser à partir de 2019⁹. Pour que la dette demeure sur une trajectoire baissière après cette date, il faudra respecter strictement le plan d'assainissement budgétaire à moyen terme. De plus, un maintien du

⁸ En général, les dépenses fiscales réduisent la transparence du système fiscal, ce qui crée des risques de clientélisme et d'attribution d'exemptions de façon discrétionnaire et inéquitable.

⁹ Les autorités réalisent un audit de la dette non payée à des fournisseurs par des gouvernements précédents (repère structurel). Les arriérés certifiés identifiés dans le cadre de l'audit seront comptabilisés en 2019 comme dette publique. Il est cependant vraisemblable que la révision à la hausse soit faible car le montant total des créances qui font l'objet de l'audit représente 0,9 % du PIB (voir l'analyse à ce sujet dans l'AVD de 2018).

déficit budgétaire en deçà de 3 % du PIB, conformément au critère de l’UEMOA, contribuera à minimiser le risque de surendettement¹⁰.

13. Il est fondamental de mieux gérer la dette pour assurer sa viabilité. Dans le domaine de la dette à court terme et de la gestion de la trésorerie, les principales priorités sont d’accélérer le passage au compte unique du Trésor, d’améliorer la qualité des prévisions de trésorerie et de faire en sorte que les instruments de dette à court terme répondent aux besoins de liquidité, conformément aux recommandations de la mission d’assistance technique du FMI de mars 2018. Ces mesures devraient réduire le risque d’accumuler de nouveaux arriérés. En ce qui concerne la gestion de la dette à moyen terme, la mission recommande aux autorités de poursuivre leurs efforts visant à étendre la maturité moyenne de la dette et réduire les charges d’intérêts. L’opération de reprofilage de la dette réalisée en octobre 2018, qui a financé le rachat d’une dette intérieure coûteuse à échéance courte par un nouveau prêt extérieur assorti de meilleures conditions financières, va dans le bon sens (voir l’AVD de 2018 et le MPEF ¶13). Les autorités comptent actualiser leur document de stratégie d’endettement l’année prochaine afin de mieux prendre en considération tous ces objectifs (MPEF ¶29).

14. Compte tenu du fait que la mise en œuvre du Programme d’actions du gouvernement (PAG) va s’accélérer ces prochaines années, il faudra évaluer et suivre attentivement les répercussions des grands projets d’infrastructure sur la viabilité de la dette. Le PAG devrait être financé à 60 % environ par le secteur privé, essentiellement sous forme de partenariats public-privé (PPP) (Rapport du FMI n° 17/100). La participation du secteur privé a beau être essentielle pour atteindre les objectifs de développement fixés dans le PAG, il faudra évaluer et suivre de près les risques que les PPP font peser sur le budget. Durant la mission, les autorités ont informé les services du FMI qu’elles avaient engagé des discussions préliminaires avec le gouvernement chinois sur la construction d’un nouvel aéroport international, qui serait sous gestion privée. À ce stade, le coût, la structure financière et le calendrier du projet en sont encore à un stade préliminaire de discussions. Lorsque les principaux paramètres du projet seront précisés l’année prochaine, les autorités consulteront les services du FMI pour veiller à ce que ce projet soit bien pris en considération dans les comptes budgétaires et ne mette pas en péril la viabilité de la dette (MPEF 33).

C. Pérenniser une croissance élevée et inclusive

15. Une plus grande participation du secteur privé est nécessaire pour pérenniser la forte croissance. La croissance économique a repris au Bénin depuis 2016, en partie grâce à l’intensification des investissements publics. Compte tenu de la consolidation budgétaire en cours, le secteur privé devra prendre le relais comme principal moteur de la croissance ces prochaines années. Des projets récents tels que la participation du Bénin au Pacte du G-20 avec l’Afrique ou

¹⁰ L’objectif du programme, fixé dans le rapport du FMI sur le Bénin n° 17/100, est de limiter la valeur actuelle nette de la dette du secteur public non financier à 50 % du PIB, soit un niveau confortablement inférieur au seuil de 56 % du PIB au-delà duquel le risque de surendettement du Bénin est jugé élevé.

l'adoption de la nouvelle loi sur les PPP ont ouvert la voie à une participation accrue du secteur privé mais des difficultés persistent, comme expliqué ci-dessous.

16. Il est fondamental de poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé. Les services du FMI notent avec satisfaction les réformes récentes visant à améliorer le climat des affaires, notamment le nouveau code des investissements, la nouvelle législation du travail et le guichet unique pour la création d'entreprises, qui pourraient contribuer à renforcer la gouvernance (MPEF 134-37). En ce qui concerne l'accès à l'électricité, qui constitue un obstacle majeur à l'activité économique au Bénin, les autorités ont accru la capacité totale (nationale et importée) de près de 60 % entre 2015 et 2017. De plus, elles sont en train d'ouvrir à la concurrence le secteur de la production. Il n'en reste pas moins qu'il faut encore résoudre des problèmes structurels, en particulier les inefficiences dans le fonctionnement du réseau électrique (avec de fortes pertes entre les réseaux de transmission et de distribution et l'énergie facturée aux clients) et les difficultés financières de la compagnie publique de distribution.

17. Rendre la croissance plus inclusive est une autre priorité des autorités. Malgré des résultats macroéconomiques solides, la pauvreté a continué de progresser, ce qui révèle des difficultés à répartir les fruits de la croissance équitablement dans la population¹¹. Le calcul des dépenses nécessaires pour atteindre les ODD réalisé récemment, met en évidence des retards importants dans les domaines de la santé et de l'éducation (appendice I). En 2019, les autorités vont commencer à mettre en œuvre la phase pilote du projet ARCH d'assurance maladie universelle (MEFP 28). Ce régime sera pleinement opérationnel en 2020-21. Les services du FMI ont souligné qu'il était important que ce nouveau régime soit entièrement financé et soutenu par de nouveaux flux de recettes et que les primes soient calculées prudemment¹². De plus, les services ont proposé que l'on envisage des transferts ciblés pour renforcer la composante redistributive de la politique budgétaire. Les autorités considèrent que le projet ARCH contient déjà un volet d'aide sociale puisque le gouvernement subventionne la prime d'assurance des pauvres, et pourraient envisager de mettre en place un système de transferts en espèces ultérieurement, une fois que l'assurance maladie sera généralisée à l'ensemble de la population.

18. Le secteur financier devrait jouer un rôle accru en favorisant la croissance économique et l'inclusion financière. Les banques sont très exposées au risque souverain compte tenu du rendement élevé des titres publics. La taille restreinte de l'économie formelle limite les prêts au secteur privé, ce qui entraîne une forte concentration du crédit et crée une compétition intense pour les financements pour un nombre limité de déposants. Un autre obstacle au développement du

¹¹ Le taux de pauvreté, selon la définition nationale, était estimé à 40 % de la population en 2015, contre 36 % en 2011.

¹² Le coût budgétaire de la phase pilote devrait être négligeable (0,05 % du PIB en 2019) car elle devrait être expérimentée sur un échantillon réduit de la population. À partir de 2020, le régime d'assurance maladie sera généralisé à toute la population. Il devrait être autofinancé, à ceci près que les populations pauvres bénéficieront d'une subvention publique pour couvrir leur prime d'assurance (équivalente à 0,5 % du PIB lorsque le système sera pleinement opérationnel). Les autorités sont en train de définir et d'adapter de nouveaux impôts pour couvrir ce coût. Des études sur le financement de ce régime sont réalisées avec le concours d'USAID et de la Banque mondiale.

crédit est la nécessité de faire face à l'important stock de prêts improductifs. Enfin le grand nombre d'établissements de microfinance non agréés continue de poser des risques.

19. Pour accroître le financement des banques au secteur privé, il faudra remédier aux contraintes qui continuent de peser sur la croissance du crédit. Les autorités béninoises et l'institution régionale de supervision bancaire prennent déjà un certain nombre de mesures qui visent à aider les banques à mieux identifier et gérer le risque de crédit, notamment en mettant en place un bureau de crédit pleinement opérationnel (repère structurel), en créant de nouveaux tribunaux de commerce pour les saisies et en facilitant la délivrance de titres fonciers qui peuvent servir de garanties (MPEF ¶18–21). D'autres mesures pourraient viser à donner un accès électronique aux registres des garanties, améliorer la qualité de la base de données sur les crédits, officialiser et ajouter comme clients davantage de petites et moyennes entreprises, et mieux appliquer le cadre de supervision et d'octroi de licences aux institutions de microfinance (repère structurel).

D. Renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption

20. Les indicateurs de gouvernance montrent que des progrès continuent d'être enregistrés dans la lutte contre la corruption. Cette amélioration est mesurable au regard de plusieurs indicateurs tels que l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* et les indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale¹³. En juillet dernier, le parlement béninois a adopté une loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui constitue une mesure positive pour renforcer le dispositif national.

21. Les processus visant à améliorer la gestion des finances publiques pourraient renforcer directement et rapidement la gouvernance. Dans de nombreux pays à faible revenu, la gestion déficiente des finances publiques facilite les comportements frauduleux détournent également l'allocation des fonds publics aux secteurs prioritaires. Dans un premier temps, le Bénin pourrait se fixer deux grands objectifs :

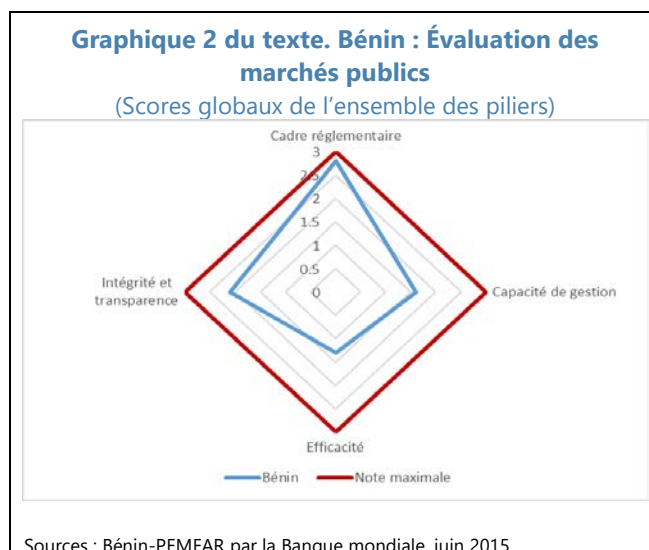
- *Mieux sélectionner les projets d'investissement.* L'investissement public pâtit d'une faible efficience au Bénin, qui obtient des scores inférieurs aux scores moyens des pays de l'UEMOA et d'Afrique subsaharienne. La mission d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) d'octobre 2017 a révélé des déficiences dans la sélection des projets (manque de transparence et pas d'utilisation systématique de critères de sélection¹⁴). Les services du FMI ont incité les autorités à appliquer et publier les critères de sélection, améliorer le processus d'établissement des coûts et exiger systématiquement des études de faisabilité. Les autorités ont

¹³ Il faut interpréter ces indicateurs avec prudence. En effet, la méthode appliquée pour les obtenir crée des marges d'erreur pour chaque estimation de la gouvernance et ils reposent sur une enquête sur les perceptions par des entreprises, des citoyens et des spécialistes. Les estimations représentent les résultats relatifs, et non pas absolus, du pays.

¹⁴ Les principales conclusions de la mission d'évaluation ont été résumées dans le rapport des services du FMI n° 18/217 (encadré 2 et annexe II).

souscrit à cette évaluation et fait observer qu'elles avaient mis en place un fonds destiné à financer des études de faisabilité des projets d'investissements publics depuis 2017.

- *Veiller à ce que les marchés publics soient exécutés en respectant la loi.* Bien que le cadre régissant les marchés publics soit relativement exhaustif et à jour, il semble que sa mise en œuvre ne soit pas toujours efficace (graphique 2 du texte). Ceci s'explique en partie par le fait que l'autorité publique chargée de gérer les marchés ne dispose pas de statistiques fiables sur les marchés publics et, dans la pratique, ne peut pas contrôler le nombre de marchés de gré à gré. La mission a appelé à contrôler et respecter davantage le système de marchés publics. Les autorités ont souligné que la nomination récente de représentants de l'organisme chargé de la passation des marchés dans les ministères dépensiers devrait aider à mieux faire appliquer la loi. De plus, elles sont en train d'évaluer la qualité du système informatique en vue de l'améliorer.



22. Les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pourraient également être renforcés et mieux respectés. Il est possible de renforcer l'efficacité des agences nationales chargées de la transparence et de la lutte contre la corruption en améliorant leur accès aux informations, leur dotation en personnel et leur budget. Les services du FMI ont encouragé les autorités à rendre leur dispositif juridique de lutte contre la corruption conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à accélérer les préparatifs de l'évaluation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui sera réalisée en février 2019 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest. De plus, les services du FMI ont encouragé les autorités à prendre des mesures pour faire du régime de déclaration des avoirs un outil efficace de détection de l'enrichissement illicite des hauts fonctionnaires en apportant les changements législatifs nécessaires pour préciser le champ d'application du régime et permettre la publication des déclarations des hauts fonctionnaires, procéder à des vérifications efficaces et sanctionner les infractions. Les autorités ont convenu qu'il était nécessaire de poursuivre l'amélioration du cadre de gouvernance, mais ont noté que dans l'immédiat, il faudrait en priorité renforcer les contrôles internes et les corps de contrôle au sein des ministères et des organismes publics (MPEF ¶14).

AUTRES QUESTIONS

23. Restructuration de la petite banque après son achat. Les autorités ont confirmé que le coût d'acquisition de la banque était faible (0,1 % du PIB pour l'administration centrale) et proche de sa valeur comptable à l'époque, et était prévu dans le budget 2018. Les actionnaires d'origine ont perdu leur participation dans la banque à la suite de cette acquisition. Cette banque est en train de préparer un plan de restructuration avec le concours d'une banque internationale afin de redéfinir sa stratégie commerciale et ses activités. Les services du FMI ont présenté une série de meilleures pratiques internationales pour faire en sorte que le plan rétablisse la viabilité de la banque à long terme et remédie à ses faiblesses structurelles. Les autorités ont convenu de suivre les principes décrits dans le MPEF ¶39.

24. Rebasage du PIB. Le rebasage des comptes nationaux est toujours en cours. Les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre en œuvre les recommandations de la mission d'assistance technique conduite en juin par le Département des statistiques avant de publier les comptes révisés. L'Institut national de la statistique a confirmé que les recommandations étaient prises en compte, notamment la réalisation d'une enquête sur le commerce extérieur non enregistré (MPEF ¶45).

25. Renforcement des capacités. Les services du FMI et les autorités ont convenu que les priorités de l'assistance technique l'année prochaine seront d'améliorer la gestion des investissements publics, la gestion de la trésorerie, l'administration fiscale et la politique fiscale, en mettant l'accent sur la TVA (voir l'annexe IV).

CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET ÉVALUATION DES SAUVEGARDES

26. Les résultats obtenus dans le cadre du programme restent solides. Tous les critères de réalisation quantitatifs trimestriels à fin juin 2018 ont été respectés (tableau 1). L'objectif des dépenses sociales prioritaires a également été atteint. Un repère structurel a été respecté avec un léger retard (l'adoption d'un texte réglementaire sur les investissements publics). Les autorités ont respecté la mesure préalable à l'achèvement de la troisième revue (budget 2019 soumis à la commission parlementaire conforme au programme).

27. Un problème de suivi temporaire a provoqué une faible accumulation d'arriérés de paiements intérieurs au premier semestre 2018. Le suivi des remboursements de la dette a été affecté par la forte rotation du personnel de l'organisme chargé de la gestion de la dette (MPEF ¶17). Pour cette raison, le critère de réalisation quantitatif continu de non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs n'a pas été respecté de mars à juin¹⁵. Dès que l'organisme s'est

¹⁵ Deux prêts à des banques intérieures n'ont pas été remboursés à temps durant cette période.

aperçu en juin que la date butoir était passée, il a immédiatement pris des mesures afin d'apurer la totalité des nouveaux arriérés, qui s'élevaient à 2,3 milliards de FCFA (0,04 % du PIB). Dans la mesure où les autorités ont remédié à cet écart limité et temporaire et mis en place un nouveau dispositif de suivi, les services du FMI soutiennent la demande de dérogation des autorités.

28. Les autorités ont accepté l'ajout de deux nouveaux repères structurels qui seront évalués à la prochaine revue du programme. Ces repères concernent l'élimination des dépenses fiscales dans le budget 2019 (d'ici à la fin décembre 2018) et la réalisation d'un audit du stock de la dette due à des fournisseurs intérieurs (d'ici à la fin janvier 2019). En outre, à la suite des entretiens avec les autorités, les deux repères structurels existants sur le secteur financier ont été reformulés pour les rendre plus précis et les axer sur les mesures qui relèvent de leur domaine de compétence.

29. Les risques liés à la mise en œuvre du programme sont maîtrisés et gérables. Les autorités adhèrent fermement au programme, qui est bien harmonisé avec leur programme d'action national, et sont déterminées à prendre des mesures correctives en cas de dérapage ou d'événement imprévu (MPEF ¶26). Parmi les risques qui pèsent sur les objectifs fixés dans le programme, on peut citer les suivants : intensification des tensions sociales liées à la mise en œuvre des réformes structurelles (comme récemment à propos de la loi modifiant le droit de grève des fonctionnaires) et tensions liées aux élections ; éventualité d'un durcissement des conditions de financement sur les marchés régionaux et internationaux ; enfin ralentissement de la reprise au Nigéria, qui pèserait sur les recettes fiscales issues du commerce.

30. Le programme est conforme aux politiques régionales. En faisant en sorte que tous les critères de convergence de premier ordre (déficit, dette et inflation) soient respectés, le programme du Bénin appuyé par la FEC est conforme aux politiques économiques au niveau de l'UEMOA évoquées à la dernière consultation régionale du FMI¹⁶. Les politiques que le Bénin a adoptées dans le cadre de son programme et les politiques régionales se renforcent mutuellement et visent à maintenir une viabilité budgétaire, favoriser la viabilité externe de la région et renforcer les réserves de change.

31. Les assurances de financement sont adéquates pour la troisième revue. Le programme est pleinement financé jusqu'à la fin décembre 2019 et les perspectives sont bonnes en ce qui concerne l'obtention de financements pour couvrir les besoins de financement pour le reste de l'accord au titre de la FEC.

32. Capacité à rembourser le FMI. La capacité à rembourser le FMI est jugée adéquate (tableau 8). Le Bénin a donné la preuve qu'il s'acquittait de ses obligations vis-à-vis du FMI, ses paiements au FMI au titre du service de la dette restent gérables et le risque de surendettement est modéré.

¹⁶ Rapport 2018 des services du FMI « Union économique et monétaire ouest-africaine : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres » disponible en cliquant sur [IMF Country Report No. 18/106](#).

33. Évaluation des sauvegardes. La BCEAO a achevé en avril 2018 une évaluation actualisée des sauvegardes qui a révélé que la Banque centrale a maintenu un dispositif de contrôle solide depuis la dernière évaluation en 2013 et que son système de gouvernance est globalement adapté. De plus, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière ont été adoptées comme cadre comptable depuis les états financiers 2015, et un examen externe de la qualité de la fonction d'audit interne réalisé en 2016 a montré qu'elle était globalement conforme aux normes internationales. Le cadre de gestion des risques de la BCEAO mis en place en 2014 progresse bien lui aussi, avec la mise en œuvre de ses travaux dans l'ensemble de la banque.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. Les résultats obtenus dans le cadre du programme restent solides. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités d'achever la troisième revue de l'accord FEC. Les politiques macroéconomiques et structurelles décrites dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Les risques liés à la mise en œuvre du programme sont maîtrisables.

35. Avec une forte croissance et une faible inflation, le Bénin bénéficie d'une situation macroéconomique solide. La dynamique de croissance se poursuit. D'après des estimations préliminaires, la croissance va s'accroître en 2018 pour passer à 6,5 %, principalement grâce à l'intensification des activités portuaires. D'après les projections, l'inflation devrait se situer à 1,0 % en 2018. Les perspectives à moyen terme sont elles aussi favorables du fait d'un renforcement de la demande du Nigéria et d'un climat plus propice à l'investissement privé.

36. Il est fondamental de maintenir le déficit budgétaire en dessous de 3 % du PIB en 2019 et par la suite pour assurer la viabilité de la dette. Les services du FMI se félicitent que les autorités s'engagent à respecter le critère de l'UEMOA d'un déficit inférieur à 3 % du PIB dans le budget 2019. Il faudrait poursuivre l'assainissement des finances publiques après 2019 afin de placer la dette sur une trajectoire résolument baissière et soutenir la stratégie régionale visant à favoriser la stabilité extérieure au niveau de l'UEMOA.

37. Les autorités sont déterminées à mener un effort ambitieux de mobilisation des recettes l'année prochaine. La capacité de mobiliser des recettes devrait s'améliorer avec le temps, avec un recours accru à des mesures fiscales durables et la baisse concomitante des recettes non fiscales. L'élargissement de l'assiette de l'impôt en éliminant les dépenses fiscales supprimera certaines lacunes dans la législation et répartira plus équitablement la pression fiscale dans la population. À moyen terme, il faudra mobiliser davantage de recettes afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer des dépenses sociales et des investissements dans les infrastructures.

38. Sur le plan des dépenses, la composition du budget 2019 est globalement adéquate. Les dépenses sociales prioritaires devraient se maintenir en pourcentage du PIB, même si l'enveloppe budgétaire globale reste stable en termes nominaux. Conformément aux objectifs du programme, les autorités réduisent progressivement les investissements publics. Des réformes récentes ont permis de réaliser des économies notables sur la masse salariale.

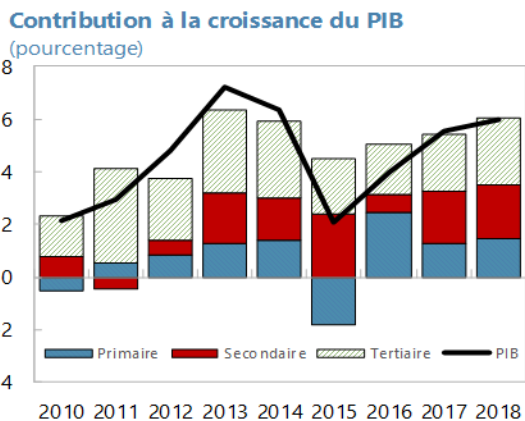
39. Il est également fondamental de mieux gérer la dette pour atténuer le risque de refinancement et diminuer le coût du service de la dette. Les services du FMI soutiennent le projet des autorités de prolonger l'échéance moyenne de la dette, réduire les charges d'intérêt et rééquilibrer la structure du portefeuille de dette en faveur de financements extérieurs plus concessionnels. L'opération récente de reprofilage de la dette va dans cette direction.

40. Le secteur privé devra participer davantage pour pérenniser la forte croissance. La croissance économique du Bénin a repris depuis 2016, en partie grâce à l'intensification des investissements publics. Alors que l'assainissement des finances publiques est en cours, le secteur privé devra prendre le relais comme principal moteur de la croissance ces prochaines années. Les services du FMI engagent les autorités à poursuivre l'amélioration du climat des affaires, mettre en œuvre de nouvelles réformes qui facilitent l'accès à l'électricité et aux financements, renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et faire appliquer la loi de 2018 de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

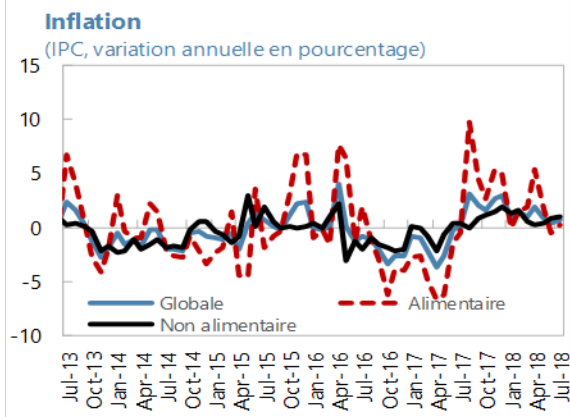
41. Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la troisième revue de l'accord FEC. Les services soutiennent également les nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour 2019, l'ajout de deux repères structurels et la demande de dérogation relative à la non-observation du critère de non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs.

Graphique 1. Bénin : Évolution récente, 2010-18

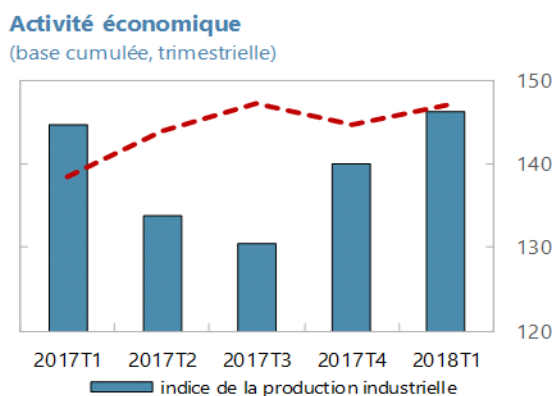
La croissance a augmenté depuis 2016, tirée essentiellement par le secteur tertiaire...



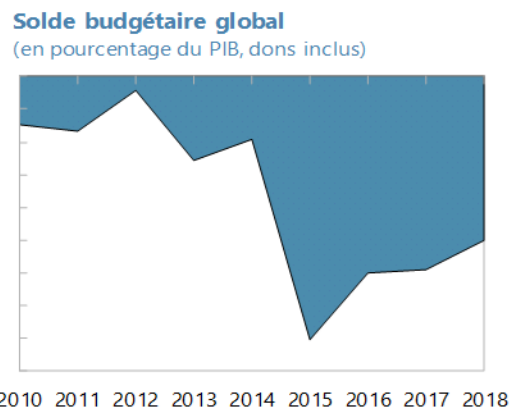
... tandis que l'inflation est restée modérée.



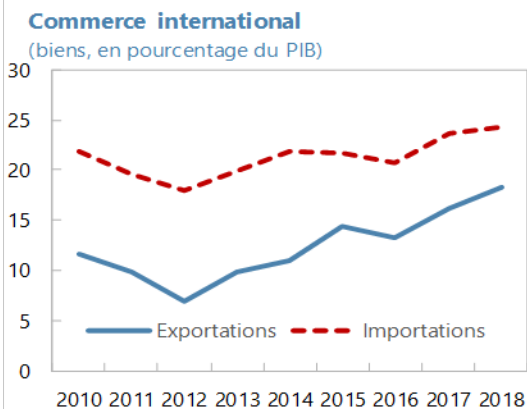
La production industrielle a repris depuis la fin de 2017.



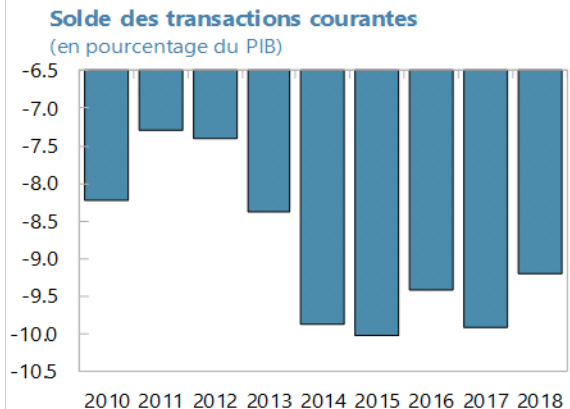
Malgré une amélioration dans le cadre du programme, le déficit budgétaire reste élevé.



Le vaste écart structurel entre les exportations et les importations...



...a entraîné une détérioration du déficit courant en 2017.



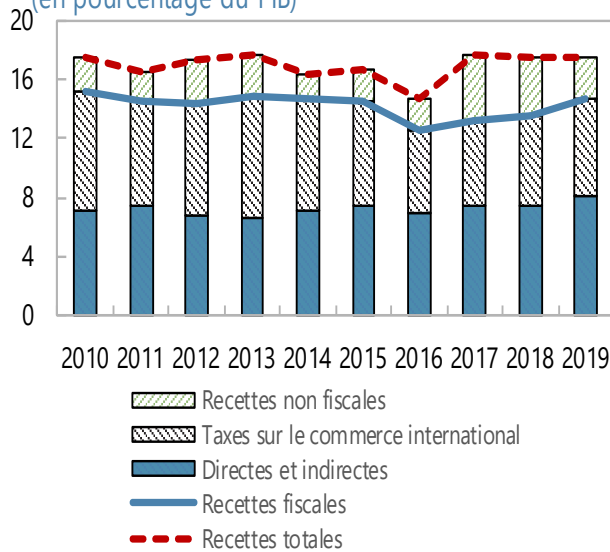
Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI

Graphique 2. Bénin : Évolution de la situation budgétaire et projections, 2010–19

Des recettes non fiscales élevées...

Recettes

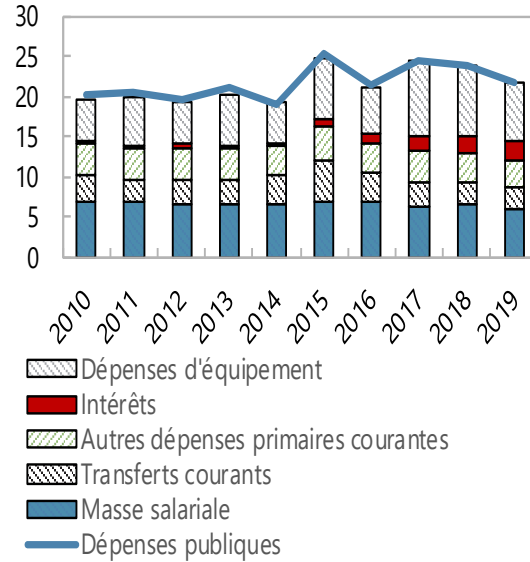
(en pourcentage du PIB)



conjuguées à un ralentissement des investissements publics..

Dépenses

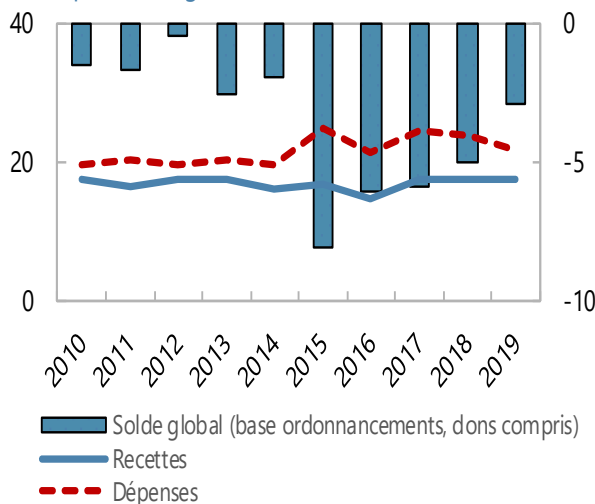
(en pourcentage du PIB)



...ont amélioré la situation des finances publiques en 2018.

Déficit budgétaire global

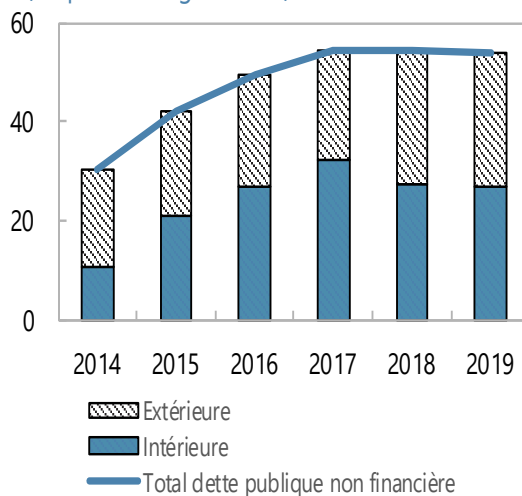
(en pourcentage du PIB)



La dette publique devrait culminer en 2017-18.

Dette publique totale

(en pourcentage du PIB)

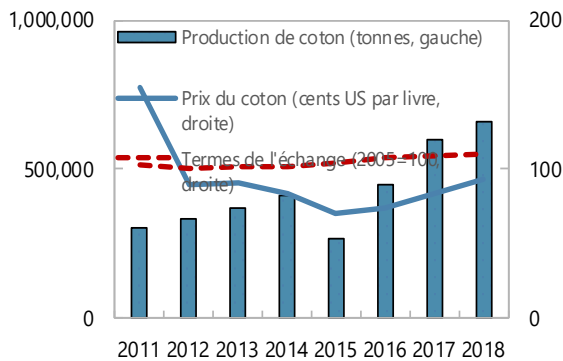


Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Bénin : Évolution des secteurs réel et extérieur, 2011–18

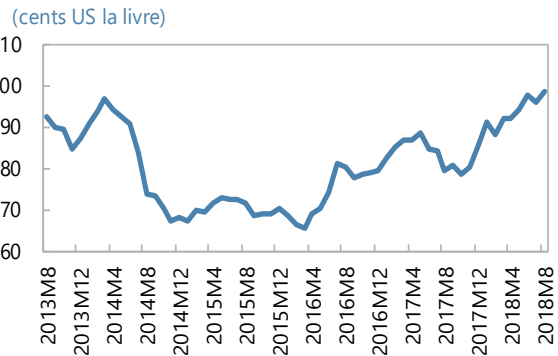
La production de coton augmente depuis quelques années...

Production et prix du coton



... tandis que les prix évoluaient à la hausse.

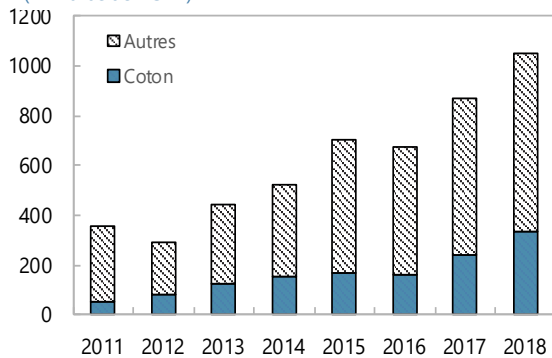
Prix internationaux du coton



Les exportations totales ont sans cesse augmenté...

Composition des exportations

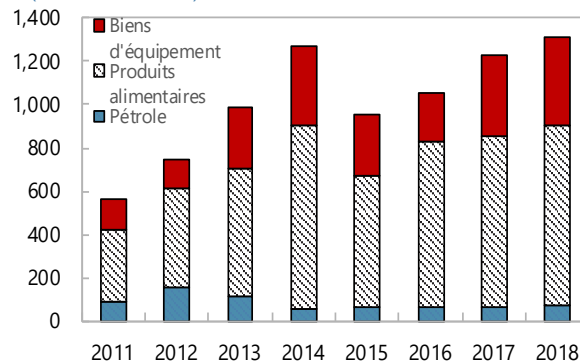
(milliards de FCFA)



... tout comme les importations, tirées par l'intensification des

Composition des importations

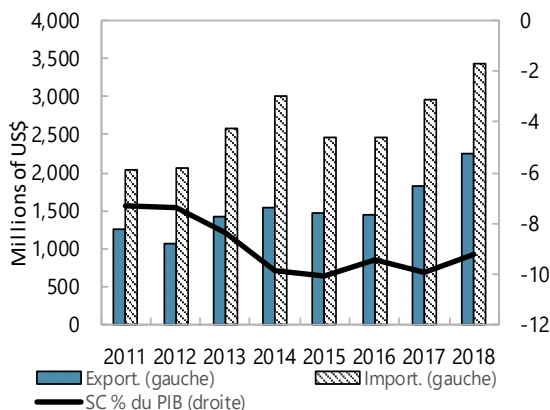
(milliards de FCFA)



Le compte courant s'est détérioré jusqu'en 2017.

Solde courant

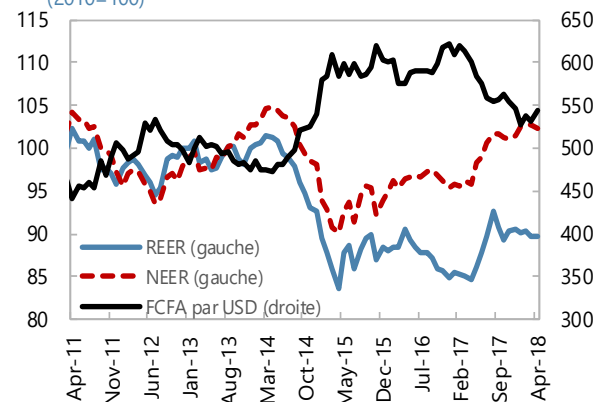
(pourcentage du PIB)



Alors que le FCFA s'appréciait par rapport au dollar, le taux de change effectif réel restait stable.

Taux de change

(2010=100)



Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Bénin : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Act.	EBS/18/ 56	Est.	EBS/18/ 56	Est.	Prog.		Projections		
(variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national										
PIB à prix courants	3.7	5.7	5.9	8.2	7.4	8.4	8.5	8.5	8.5	8.5
PIB à prix constants	4.0	5.6	5.8	6.0	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Déflateur du PIB	-0.3	0.0	0.0	2.0	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	-0.8	0.1	0.1	2.3	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-2.7	3.0	3.0	1.7	1.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales	-9.0	26.6	26.6	8.2	8.2	8.9	10.4	9.1	8.5	8.5
Dépenses et prêts nets	-12.6	21.3	21.3	4.5	2.1	2.3	5.0	7.5	7.1	7.0
Secteur extérieur										
Exportations de biens et services	-1.6	19.2	23.9	15.1	18.4	18.5	11.8	11.8	11.5	10.9
Importations de biens et services	-0.1	19.3	18.1	10.5	10.4	11.8	9.0	7.5	6.9	9.6
Termes de l'échange (moins = détérioration)	3.6	1.0	1.4	-0.4	0.6	0.9	2.0	0.8	1.0	0.0
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)
(variation en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets	7.8	7.1	7.3	...	-10.4	-4.1
Crédit intérieur	10.2	-2.4	-2.1	...	-1.5	14.1
Créances nettes sur l'administration centrale	7.6	-3.3	-3.3	...	-2.8	7.2
Crédit au secteur non public	2.7	0.9	1.2	...	1.3	6.9
Monnaie au sens large (M2)	0.3	1.1	1.0	...	6.9	8.4
(pourcentage du PIB)										
Comptes nationaux										
Investissement brut	21.0	28.4	25.5	28.4	25.5	26.2	27.1	27.2	28.2	28.5
Investissement public	5.9	9.2	9.1	8.6	8.2	7.2	6.7	6.6	6.5	6.3
Investissement non public	15.1	19.3	16.4	19.7	17.2	19.0	20.4	20.6	21.7	22.2
Épargne intérieure brute	9.1	13.9	13.1	14.3	14.2	15.9	17.4	18.5	20.7	21.3
Épargne publique	-0.7	2.3	2.3	2.5	2.6	3.0	3.5	3.7	3.8	3.9
Épargne non publique	9.8	11.6	10.8	11.8	11.6	12.9	13.9	14.8	16.9	17.4
Épargne nationale brute	11.6	17.3	15.6	17.5	16.6	17.8	19.3	20.2	22.6	23.2
Consommation	90.9	86.1	86.9	85.7	85.8	84.1	82.6	81.5	79.3	78.7
Consommation publique	12.6	11.5	11.5	11.2	11.3	10.7	10.8	10.8	10.8	10.9
Consommation non publique	78.3	74.6	75.4	74.5	74.6	73.4	71.9	70.7	68.5	67.9
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (hors dons)	14.7	17.6	17.5	17.6	17.7	17.7	18.1	18.2	18.2	18.2
Dépenses et prêts nets	21.4	24.5	24.5	23.7	23.3	22.0	21.3	21.1	20.8	20.5
Solde primaire ¹	-5.5	-5.0	-5.0	-3.8	-3.4	-1.8	-1.0	-0.8	-0.7	-0.5
Solde primaire de base ²	-3.0	-1.5	-1.5	0.1	0.4	1.9	2.1	2.3	2.4	2.4
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons)	-6.7	-7.0	-6.9	-6.1	-5.6	-4.2	-3.2	-2.9	-2.7	-2.4
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons com)	-6.0	-5.9	-5.9	-4.7	-4.7	-2.7	-1.9	-1.6	-1.3	-1.1
Total dette de l'administration centrale	49.5	54.2	54.2	56.6	54.4	53.8	51.4	48.7	45.8	43.0
Secteur extérieur										
Solde des biens et services	-11.9	-14.5	-12.4	-14.0	-11.3	-10.3	-9.7	-8.7	-7.5	-7.2
Solde courant (dons compris)	-9.4	-11.1	-9.9	-10.8	-8.9	-8.4	-7.8	-7.0	-5.5	-5.3
Solde courant (hors dons)	-9.6	-11.3	-10.2	-11.1	-9.2	-8.8	-8.2	-7.3	-5.9	-5.6
Balance globale des paiements	-5.2	3.2	3.2	2.7	6.1	4.3	4.5	4.8	4.8	4.9
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5,084	5,371	5,382	5,809	5,783	6,269	6,798.8	7,375	7,998	8,676
PIB nominal (millions de dollars)	8,576	9,246	9,265	10,979	10,456	11,184	12,129	13,157	14,269	15,479
Taux de change FCFA/dollar (moyenne de la période)	592.8	580.9	580.9	529.1	553.1	560.5	560.5	560.5	560.5	560.5
Dette totale du secteur public non financier (en % du PIB) ³	49.7	54.4	54.4	56.8	54.6	54.0	51.6	48.9	46.0	43.2
Population (millions)	10.8	11.1	11.1	11.4	11.4	11.7	12.0	12.3	12.6	13.0
PIB nominal par habitant (en dollars)	791	833	833	961	915	954	1009	1067	1128	1194

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.³ Les données comprennent la dette prévue de l'administration centrale et les nouveaux emprunts du secteur public non financier pour les infrastructures en 2016 ainsi que le montant nominal des garanties de l'Etat.

Tableau 2. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Act.	EBS/18/ 56	Est.	EBS/18/ 56	Est.	Prog.	Projections			
	(en milliards de francs CFA)									
Recettes totales (hors dons)	745.7	944.4	944.4	1021.6	1021.7	1112.4	1227.5	1338.9	1452.0	1575.2
Recettes fiscales	641.1	712.8	712.8	855.2	777.7	935.6	1023.1	1117.1	1211.5	1314.3
Taxes sur le commerce extérieur	288.5	316.0	316.0	387.0	348.3	421.5	463.9	503.2	545.7	592.0
Fiscalité directe et indirecte	352.6	396.8	396.8	468.2	429.4	514.1	559.2	613.9	665.8	722.3
Recettes non fiscales	104.6	231.6	231.6	166.4	244.0	176.8	204.5	221.8	240.5	261.0
Dépenses totales et prêts nets	1086.3	1318.1	1318.1	1377.6	1346.2	1376.6	1445.8	1554.2	1664.4	1780.9
Dépenses courantes	781.1	820.2	820.2	877.6	871.2	925.1	990.8	1068.0	1145.2	1235.0
Dépenses courantes primaires	717.8	713.8	713.8	744.7	743.5	771.2	839.7	914.6	988.2	1076.6
Traitements et salaires	353.8	337.3	337.3	378.3	378.3	397.7	428.3	464.6	503.9	546.6
Retraites et bourses d'études	78.4	95.6	95.6	93.9	92.8	99.3	108.6	121.5	128.1	134.8
Transferts courants	185.5	166.6	166.6	170.0	170.0	173.1	188.6	204.5	221.8	240.6
<i>dont : subventions au secteur du coton</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services	100.1	114.3	114.3	102.5	102.5	101.2	114.3	123.9	134.4	154.5
Intérêts	63.3	106.4	106.4	132.9	127.7	153.9	151.1	153.5	157.0	158.4
Dettes intérieures	51.4	88.4	88.4	107.6	111.4	121.9	112.2	110.1	108.9	106.4
Dettes extérieures	11.9	18.0	18.0	25.3	16.3	32.0	38.9	43.4	48.1	52.1
Dépenses d'équipement et prêts nets	305.2	497.9	497.9	500.0	475.0	451.5	455.0	486.1	519.2	545.9
Dépenses d'équipement ¹	299.6	491.5	491.5	500.0	475.0	451.5	455.0	486.1	519.2	545.9
Financées sur ressources intérieures	178.5	313.0	313.0	273.0	257.0	220.4	244.5	257.8	271.6	294.7
Financées sur ressources extérieures	121.1	178.5	178.5	227.0	218.0	231.1	210.5	228.3	247.6	251.2
Prêts nets	5.5	6.4	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-306.0	-316.5	-316.5	-273.1	-270.1	-171.4	-129.4	-117.6	-106.4	-99.4
<i>Solde primaire²</i>	-277.3	-267.3	-267.3	-223.1	-196.8	-110.4	-67.2	-61.8	-55.4	-47.2
<i>Solde primaire de base³</i>	-150.6	-82.4	-82.4	3.9	21.2	120.7	143.3	166.5	192.2	204.0
Variation des arriérés et reste-à-payer	-1.4	-5.3	-5.3	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Dettes extérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures (nette)	-1.4	-5.3	-5.3	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-341.3	-364.4	-364.4	-366.0	-334.5	-274.3	-228.3	-225.3	-222.3	-109.4
Financement	341.3	364.4	364.4	366.0	334.5	274.3	228.3	225.3	222.3	215.7
Financement intérieur	224.2	185.9	185.9	118.8	-54.9	36.0	35.5	19.9	-0.8	4.8
Financement bancaire	158.0	-69.6	-69.6	145.1	-58.1	162.1	170.1	165.9	157.5	176.5
Utilisation nette des ressources du FMI	-5.1	17.9	17.9	15.5	13.3	11.9	1.7	-9.2	-7.1	-9.6
Décaissements	0.0	25.8	25.8	26.7	25.0	24.4	12.5	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-5.1	-7.9	-7.9	-11.2	-11.7	-12.5	-10.9	-9.2	-7.1	-9.6
Autres	163.1	-87.4	-87.4	129.6	-71.4	150.2	168.4	175.1	164.6	186.1
Financement non bancaire	66.2	255.5	255.5	-26.3	3.2	-126.1	-134.6	-146.0	-158.3	-171.7
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-7.1	-7.0	-7.0	-7.0	-7.0	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	73.3	262.5	262.5	-19.3	10.2	-124.1	-134.6	-146.0	-158.3	-171.7
Financement extérieur	117.0	178.5	178.5	247.1	389.5	238.3	192.8	205.3	223.1	210.9
Financement de projets	121.1	178.5	178.5	227.0	218.0	231.1	210.5	228.3	247.6	251.2
Dons	26.1	43.3	43.3	67.0	37.0	67.5	73.9	80.1	86.9	94.3
Prêts	95.0	135.3	135.3	160.0	181.0	163.6	136.6	148.2	160.7	157.0
Amortissement exigible	-24.3	-51.8	-51.8	-35.3	-28.8	-38.2	-61.3	-70.8	-76.4	-79.3
Aide budgétaire ⁴	20.2	51.7	51.7	55.4	200.3	45.4	43.6	47.9	51.9	39.0
Dons	8.5	15.8	14.0	15.8	17.5	25.3	15.0	17.6	19.1	12.0
Prêts	11.6	39.2	37.8	39.6	182.8	20.1	28.6	30.3	32.8	27.0
Écart statistique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal	5,084	5,371	5,382	5,809	5,783	6,269	6,799	7,375	7,998	8,676

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données incluent les projets préfinancés exécutés en 2016.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ La révision à la hausse en 2018 par rapport au document EBS/18/56 s'explique en partie par l'opération de reprofilage de la dette.

Tableau 3. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Act.	EBS/18/ 56	Est.	EBS/18/ 56	Est.	Prog.	Projections			
	(pourcentage du PIB)									
Recettes totales hors dons	14.7	17.6	17.5	17.6	17.7	17.7	18.1	18.2	18.2	18.2
Recettes fiscales	12.6	13.3	13.2	14.7	13.4	14.9	15.0	15.1	15.1	15.1
Taxes sur le commerce extérieur	5.7	5.9	5.9	6.7	6.0	6.7	6.8	6.8	6.8	6.8
Fiscalité directe et indirecte	6.9	7.4	7.4	8.1	7.4	8.2	8.2	8.3	8.3	8.3
Recettes non fiscales	2.1	4.3	4.3	2.9	4.2	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Dépenses totales et prêts nets	21.4	24.5	24.5	23.7	23.3	22.0	21.3	21.1	20.8	20.5
Dépenses courantes	15.4	15.3	15.2	15.1	15.1	14.8	14.6	14.5	14.3	14.2
Dépenses courantes primaires	14.1	13.3	13.3	12.8	12.9	12.3	12.4	12.4	12.4	12.4
Traitements et salaires	7.0	6.3	6.3	6.5	6.5	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Retraites et bourses d'études	1.5	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Transferts courants	3.6	3.1	3.1	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Dépenses en biens et services	2.0	2.1	2.1	1.8	1.8	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8
Intérêts	1.2	2.0	2.0	2.3	2.2	2.5	2.2	2.1	2.0	1.8
Dettes intérieure	1.0	1.6	1.6	1.9	1.9	1.9	1.7	1.5	1.4	1.2
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Dépenses d'équipement et prêts nets	6.0	9.3	9.3	8.6	8.2	7.2	6.7	6.6	6.5	6.3
Dépenses d'équipement	5.9	9.2	9.1	8.6	8.2	7.2	6.7	6.6	6.5	6.3
Financées sur ressources intérieures	3.5	5.8	5.8	4.7	4.4	3.5	3.6	3.5	3.4	3.4
Financées sur ressources extérieures	2.4	3.3	3.3	3.9	3.8	3.7	3.1	3.1	3.1	2.9
Prêts nets (moins = remboursement)	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-6.0	-5.9	-5.9	-4.7	-4.7	-2.7	-1.9	-1.6	-1.3	-1.1
Solde primaire ¹	-5.5	-5.0	-5.0	-3.8	-3.4	-1.8	-1.0	-0.8	-0.7	-0.5
Solde primaire de base ²	-3.0	-1.5	-1.5	0.1	0.4	1.9	2.1	2.3	2.4	2.4
Variation des arriérés et reste-à-payer	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse, hors dons)	-6.7	-6.8	-6.8	-6.3	-5.8	-4.4	-3.4	-3.1	-2.8	-1.3
Financement	6.7	6.8	6.8	6.3	5.8	4.4	3.4	3.1	2.8	2.5
Financement intérieur	4.4	3.5	3.5	2.0	-0.9	0.6	0.5	0.3	0.0	0.1
Financement bancaire	3.1	-1.3	-1.3	2.5	-1.0	2.6	2.5	2.2	2.0	2.0
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Autres	3.2	-1.6	-1.6	2.2	-1.2	2.4	2.5	2.4	2.1	2.1
Financement non bancaire	1.3	4.8	4.7	-0.5	0.1	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	1.4	4.9	4.9	-0.3	0.2	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Financement extérieur	2.3	3.3	3.3	4.3	6.7	3.8	2.8	2.8	2.8	2.4
Financement de projets	2.4	3.3	3.3	3.9	3.8	3.7	3.1	3.1	3.1	2.9
Dons	0.5	0.8	0.8	1.2	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Prêts	1.9	2.5	2.5	2.8	3.1	2.6	2.0	2.0	2.0	1.8
Amortissement exigible	-0.5	-1.0	-1.0	-0.6	-0.5	-0.6	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9
Aide budgétaire ⁴	0.4	1.0	1.0	1.0	3.5	0.7	0.6	0.6	0.6	0.4
Dons	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1
Prêts	0.2	0.7	0.7	0.7	3.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :										
Total recettes et dons	15.2	18.6	18.6	19.0	18.6	19.2	19.4	19.5	19.5	19.4
Recettes	14.5	17.6	17.5	17.6	17.7	17.7	18.1	18.2	18.2	18.2
Dons	0.7	1.1	1.1	1.4	0.9	1.5	1.3	1.3	1.3	1.2
Total dette de l'administration centrale	49.5	54.2	54.2	56.6	54.4	53.8	51.4	48.7	45.8	43.0
Total dette du secteur public non financier ³	49.7	54.6	54.4	56.8	54.6	54.0	51.6	48.9	46.0	43.2
PIB (milliards de francs CFA)	5,084	5,371	5,382	5,809	5,783	6,269	6,799	7,375	7,998	8,676

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.³ Les données comprennent la dette prévue de l'administration centrale et les garanties de l'État.⁴ La révision à la hausse en 2018 par rapport au document EBS/18/56 s'explique en partie par l'opération de reprofilage de la dette.

Tableau 4. Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018–19

	2018 ³						2019 ³				
	T1		T2		T3	Année	Année	T1	T2	T3	Année
	EBS/17/109	Est.	EBS/17/109	Est.	EBS/17/109	EBS/17/109	Est.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
	(en milliards de francs CFA)										
Recettes totales (hors dons)	204.8	209.5	445.5	475.1	707.1	1021.6	1021.7	235.1	505.5	762.5	1112.4
Recettes fiscales	187.7	174.9	395.6	369.5	612.4	855.2	777.7	192.6	428.1	646.0	935.6
Taxes sur le commerce extérieur	80.4	77.9	164.7	159.1	274.2	387.0	348.3	86.3	155.5	290.1	421.5
Fiscalité directe et indirecte	107.3	97.0	230.9	210.3	338.2	468.2	429.4	106.4	272.6	355.9	514.1
Recettes non fiscales	17.1	34.6	49.9	105.6	94.7	166.4	244.0	42.4	77.4	116.5	176.8
Dépenses totales et prêts nets	341.3	268.9	659.2	619.8	988.4	1377.6	1346.2	254.4	611.5	972.0	1376.6
Dépenses courantes	218.3	189.9	424.6	403.8	630.8	877.6	871.2	199.9	426.7	665.5	925.1
Dépenses courantes primaires	198.5	170.8	364.2	346.3	537.7	744.7	743.5	177.6	360.5	557.2	771.2
Traitements et salaires	102.2	95.8	193.5	187.2	264.0	378.3	378.3	100.7	196.8	277.5	397.7
Retraites et bourses d'études	25.2	22.9	54.2	45.3	78.5	93.9	92.8	24.5	49.2	83.0	99.3
Transferts courants	49.6	33.0	70.6	69.0	127.4	170.0	170.0	33.6	70.2	129.7	173.1
Dépenses en biens et services	21.5	19.1	45.9	44.8	67.9	102.5	102.5	18.9	44.3	67.0	101.2
Intérêts	19.8	19.1	60.3	57.5	93.1	132.9	127.7	22.3	66.2	108.3	153.9
Dettes intérieures	15.5	14.6	48.7	49.6	75.8	107.6	111.4	16.6	56.2	85.9	121.9
Dettes extérieures	4.3	4.5	11.6	7.8	17.2	25.3	16.3	5.7	10.0	22.4	32.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	123.0	79.0	234.6	216.0	357.6	500.0	475.0	54.5	184.8	306.5	451.5
Dépenses d'équipement	123.0	81.1	234.6	215.6	357.6	500.0	475.0	54.5	184.8	307.8	451.5
Financées sur ressources intérieures	75.9	57.3	128.8	146.5	189.7	273.0	257.0	41.9	100.6	157.6	220.4
Financées sur ressources extérieures	47.0	23.8	105.9	69.1	167.9	227.0	218.0	12.7	84.2	150.1	231.1
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	-2.1	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors don)	-136.5	-59.4	-213.7	-144.7	-281.3	-356.0	-324.5	-19.3	-106.0	-210.8	-264.3
Solde primaire ¹	-116.7	-40.3	-153.4	-87.2	-188.2	-223.1	-196.8	3.0	-39.8	-102.5	-110.4
Solde primaire de base ²	-69.7	-18.5	-47.5	-17.7	-20.3	3.9	21.2	15.6	44.5	47.7	120.7
Variation des arriérés	-2.5	-0.3	-5.0	-0.3	-7.5	-10.0	-10.0	-2.5	-5.0	-7.5	-10.0
Dettes extérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures (nette)	-2.5	-0.3	-5.0	-0.3	-7.5	-10.0	-10.0	-2.5	-5.0	-7.5	-10.0
Solde global (base caisse, hors dons)	-139.0	-62.6	-218.7	-126.9	-288.8	-366.0	-334.5	-21.8	-111.0	-218.2	-274.3
Financement	-139.0	62.6	218.7	126.9	288.8	366.0	334.5	21.8	111.0	218.2	274.3
Financement intérieur	74.7	43.0	107.9	71.1	103.0	118.8	-54.9	15.0	45.9	68.8	36.0
Financement bancaire	95.1	92.4	62.9	67.6	106.5	145.1	-58.1	46.5	109.0	163.4	162.1
Utilisation nette des ressources du FMI	-3.2	-3.2	7.7	-5.6	5.3	15.5	13.3	3.0	6.0	8.9	11.9
Décaissements	0.0	0.0	13.3	0.0	13.3	26.7	25.0	6.1	12.2	18.3	24.4
Remboursements	-3.2	-3.2	-5.6	-5.6	-8.0	-11.2	-11.7	-3.1	-6.3	-9.4	-12.5
Autres	98.3	95.5	56.0	73.2	101.2	129.6	-71.4	43.5	103.0	154.5	150.2
Financement non bancaire	-20.5	-49.3	45.0	3.6	-3.5	-26.3	3.2	-31.5	-63.0	-94.6	-126.1
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-2.0	-1.4	-2.0	-1.5	-4.0	-7.0	-7.0	-0.5	-1.0	-1.5	2.0
Autres	-18.5	-47.9	47.0	5.1	0.5	-19.3	10.2	-31.0	-62.0	-93.1	-124.1
Financement extérieur	64.3	19.6	110.8	110.8	185.8	247.1	389.5	6.9	65.1	149.4	238.3
Financement de projets	47.0	23.8	105.9	105.9	167.9	227.0	218.0	12.7	84.2	150.1	231.1
Dons	13.3	12.0	29.9	15.3	44.6	67.0	37.0	0.0	34.3	51.9	67.5
Prêts	33.8	11.8	76.0	76.0	123.3	160.0	181.0	12.7	49.9	98.3	163.6
Amortissement exigible	-5.3	-4.2	-17.7	-17.7	-21.7	-35.3	-28.8	-5.8	-19.2	-23.5	-38.2
Aide budgétaire	22.6	0.0	22.6	22.6	39.6	55.4	200.3	0.0	0.0	22.8	45.4
Dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.8	17.5	0.0	0.0	0.0	25.3
Prêts	22.6	0.0	22.6	22.6	39.6	39.6	182.8	0.0	0.0	22.8	20.1
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
Dons	13.3	12.0	29.9	15.3	44.6	82.8	54.5	0.0	34.3	51.9	92.8
PIB (milliards de francs CFA, annuel)	5,783	5,783	5,783	5,783	5,783	5,783	5,783	6269.0	6269.0	6269.0	6269.0

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.³ Les données sont calculées en valeur cumulée.

Tableau 5. Bénin : Balance des paiements, 2016–23

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	Effectif	EBS/18/ 56	Est.	EBS/18/ 56	Est.	Prog.	Projections			
(en milliards de francs CFA)										
Solde courant	-479.1	-595.1	-535.2	-628.5	-512.0	-529.2	-531.9	-513.3	-443.7	-460.1
Hors dons d'aide budgétaire	-487.6	-609.1	-549.2	-644.3	-529.4	-554.5	-557.2	-538.6	-469.0	-485.4
Solde des biens et services	-606.1	-779.2	-666.6	-816.2	-652.0	-645.6	-661.5	-639.1	-596.7	-625.4
Crédit	851.0	990.2	1054.5	1139.7	1248.4	1479.0	1654.3	1849.8	2063.0	2288.4
Débit	-1457.0	-1769.4	-1721.1	-1955.9	-1900.4	-2124.6	-2315.8	-2489.0	-2659.7	-2913.8
Balance commerciale ¹	-378.4	-490.0	-400.1	-486.5	-340.5	-292.6	-268.0	-197.7	-90.2	-99.5
Exportations, f.à.b.	677.3	803.2	868.1	945.2	1054.5	1277.0	1449.7	1645.6	1881.8	2114.1
Coton et produits textiles	159.2	196.5	244.0	240.9	335.5	431.6	545.8	651.2	747.7	784.7
Autres	518.1	606.7	624.0	704.3	719.0	845.4	903.9	994.4	1134.1	1329.4
Importations, f.à.b. ²	-1055.7	-1293.2	-1268.2	-1431.7	-1395.0	-1569.6	-1717.6	-1843.3	-1972.0	-2213.6
Services (nets)	-227.7	-289.2	-266.4	-329.7	-311.5	-353.0	-393.6	-441.4	-506.6	-525.9
Crédit	173.7	187.0	186.5	194.5	193.9	202.0	204.6	204.2	181.1	174.3
Débit	-401.3	-476.2	-452.9	-524.2	-505.4	-555.0	-598.2	-645.6	-687.7	-700.2
Revenu (net)	1.9	-6.8	-6.8	-17.3	-8.2	-27.7	-33.0	-37.5	-42.3	-46.4
Dont : intérêt sur la dette publique	-11.9	-18.0	-18.0	-25.3	-16.3	-32.0	-38.9	-43.4	-48.1	-52.1
Transferts courants (nets)	125.1	190.9	138.1	205.0	148.3	144.1	162.6	163.4	195.3	211.6
Transferts privés sans contrepartie	30.1	98.2	36.1	109.4	41.6	53.2	71.2	71.4	80.2	89.9
Transferts publics courants	95.0	92.7	102.1	95.6	106.7	90.9	91.4	91.9	115.1	121.7
Dont : dons d'aide budgétaire	8.5	14.0	14.0	15.8	17.5	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3
Compte de capital et d'opérations financières	302.4	597.9	514.5	785.8	864.7	800.6	839.9	863.6	827.7	881.2
Compte de capital	26.1	43.3	43.3	67.0	37.0	37.6	40.8	44.2	48.0	52.1
Compte d'opérations financières	276.3	554.6	471.2	718.8	827.7	763.0	799.2	819.3	779.7	829.1
Capitaux publics à moyen et long terme	86.4	125.2	125.2	168.3	339.0	149.4	140.1	145.6	156.3	171.0
Décaissements	110.6	177.0	177.0	203.6	367.8	187.7	201.4	216.4	232.7	250.3
Prêts projets	99.0	139.3	139.3	164.0	185.0	167.6	181.3	196.3	212.6	230.2
Dont : prêts projets contractés par l'adm. centr.	95.0	135.3	135.3	160.0	181.0	163.6	136.6	148.2	160.7	157.0
Prêts d'aide budgétaire ³	11.6	37.8	37.8	39.6	182.8	20.1	20.1	20.1	20.1	20.1
Amortissement exigible	-24.3	-51.8	-51.8	-35.3	-28.8	-38.2	-61.3	-70.8	-76.4	-79.3
Investissement direct étranger	67.8	180.1	94.1	237.8	109.8	119.0	125.9	136.5	148.1	160.6
Investissement de portefeuille	50.4	106.4	106.6	126.6	128.3	180.8	225.5	244.6	258.6	280.5
Autres capitaux privés à moyen et long terme	29.0	61.1	61.2	72.8	72.5	86.4	94.7	103.7	113.6	110.9
Banques créatrices de monnaie	-28.9	-24.2	-22.1	-24.1	-21.5	-21.2	-19.1	-20.0	-20.0	-20.0
Capitaux à court terme ²	71.6	106.0	106.2	137.5	199.7	248.5	232.0	208.9	124.6	123.0
Erreurs et omissions	-88.0	170.5	191.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global ³	-264.7	173.2	170.3	157.3	352.7	271.4	308.0	350.3	384.0	421.0
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.) ³	264.7	-173.2	-170.3	-157.3	-352.7	-271.4	-308.0	-350.3	-384.0	-421.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Solde courant (dons d'aide budgétaire inclus)	-9.4	-11.1	-9.9	-10.8	-8.9	-8.4	-7.8	-7.0	-5.5	-5.3
Solde courant (dons d'aide budgétaire exclus)	-9.6	-11.3	-10.2	-11.1	-9.2	-8.8	-8.2	-7.3	-5.9	-5.6
Solde des biens et services	-11.9	-14.5	-12.4	-14.0	-11.3	-10.3	-9.7	-8.7	-7.5	-7.2
Balance commerciale	-7.4	-9.1	-7.4	-8.4	-5.9	-4.7	-3.9	-2.7	-1.1	-1.1
Exportations	13.3	15.0	16.1	16.3	18.2	20.4	21.3	22.3	23.5	24.4
Importations	-20.8	-24.1	-23.6	-24.6	-24.1	-25.0	-25.3	-25.0	-24.7	-25.5
Revenus et transferts courants (nets)	2.5	3.4	2.4	3.2	2.4	1.9	1.9	1.7	1.9	1.9
Compte de capital	0.5	0.8	0.8	1.2	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Compte d'opérations financières ³	5.4	10.3	8.8	12.4	14.3	12.2	11.8	11.1	9.7	9.6
Solde global ³	-5.2	3.2	3.2	2.7	6.1	4.3	4.5	4.8	4.8	4.9
Prix international du coton (indice Cotlook A, U.S. cents par livre)	74.2	83.6	83.6	90.5	93.3	91.5	86.5	82.8	82.8	82.8
Prix international du pétrole (U.S. dollars par baril)	42.8	52.8	52.8	62.3	69.4	68.8	65.7	63.1	61.3	60.3
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (en milliards de dollars)	11.0	12.4	12.4	14.4	16.3	17.6	19.8	21.9	21.0	24.7
Réserves off. brutes de l'UEMOA (en mois d'exp. de biens et services) ²	3.8	4.2	3.8	4.2	4.4	4.5	4.7	5.1	4.7	4.9
Réserves off. brutes de l'UEMOA (en % de la monnaie au sens large)	3.1	3.4	3.4	2.8	4.0	4.0	3.7	3.7	3.1	3.2
PIB (milliards de francs CFA)	5,084	5,371	5,382	5,809	5,783	6,269	6,799	7,375	7,998	8,676

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

Note : ... = non disponible.

¹ Sont exclus les réexportations et les importations destinées à la réexportation.² Les projections du capital à court terme comprennent des estimations pour tenir compte de la tendance des erreurs et omissions.³ La révision à la hausse en 2018 par rapport au document EBS/18/56 s'explique en partie par l'opération de reprofilage de la dette.

Tableau 6. Bénin : Situation monétaire, 2016–19

	2016	2017		2018		2019
	Act.	EBS/18/ 56	Est.	EBS/18/ 56	Est.	Prog.
(en milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	1106.3	930.8	994.9	1112.2	1369.1	1661.7
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	37.9	211.1	208.2	368.4	560.9	832.4
Banques	1068.4	719.7	786.7	743.8	808.2	829.3
Avoirs intérieurs nets	1049.1	1292.0	1202.0	1579.9	981.9	888.4
Crédit intérieur	1703.9	1529.7	1659.5	1675.3	1628.9	1947.1
Créances nettes sur l'administration centrale	398.1	328.5	328.5	473.6	270.4	432.5
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹	1305.8	1201.2	1331.0	1201.7	1358.5	1514.5
Dont : crédit au secteur privé	1224.7	1098.4	1222.7	1098.9	1240.2	1396.2
Autres postes (net)	457.4	-7.8	212.1	-150.0	401.5	813.2
Monnaie au sens large (M2)	2085.8	2133.6	2107.6	2692.6	2252.9	2442.2
Monnaie fiduciaire	532.9	536.4	533.5	667.1	570.3	618.2
Dépôts bancaires	695.3	738.1	727.8	1066.4	777.9	843.3
Dépôts aux comptes chèques postaux	857.6	859.0	846.3	959.1	904.7	980.7
(variation en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)						
Avoirs extérieurs nets	-8.0	-5.1	-5.3	8.5	17.8	13.0
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-12.7	8.2	8.2	7.4	16.7	12.0
Banques	4.7	-13.3	-13.5	1.1	1.0	0.9
Avoirs intérieurs nets	7.8	7.1	7.3	13.5	-10.4	-4.1
Crédit intérieur	10.2	-2.4	-2.1	6.8	-1.5	14.1
Créances nettes sur l'administration centrale	7.6	-3.3	-3.3	6.8	-2.8	7.2
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹	2.7	0.9	1.2	0.0	1.3	6.9
Autres postes (net)	3.3	-1.1	-0.9	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large (M2)	0.3	1.1	1.0	21.5	6.9	8.4
Monnaie fiduciaire	-3.7	0.2	0.0	6.1	1.7	2.1
Dépôts bancaires	1.4	1.6	1.6	15.4	2.4	2.9
Dépôts aux comptes chèques postaux	2.6	-0.6	-0.5	0.0	2.8	3.4
<i>Pour mémoire :</i>						
Vitesse de circulation de M2	2.4	2.5	2.6	2.5	2.6	2.6
M2 en pourcentage du PIB	41.0	39.7	39.2	46.4	39.0	39.0
Crédit à l'économie, hors secteur public ¹ (variation en %, en glissement annuel)	4.4	1.5	1.9	0.0	2.1	11.5
Crédit au secteur privé (variation en %, en glissement annuel)	8.7	-0.8	-0.2	0.0	1.4	12.6
PIB nominal (milliards de francs CFA, annuel)	5,084	5,371	5,382	5,809	5,783	6,269
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en %)	3.7	5.7	5.9	8.2	7.4	8.4

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris crédit au secteur privé et au secteur public non financier.² La révision à la hausse en 2018 par rapport au document EBS/18/56 s'explique par l'opération de reprofilage de la dette.

Tableau 7. Bénin : Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC

Date	Montant	Conditions préalables au décaissement
7 avril 2017	15,917 millions de DTS	Approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration
31 octobre 2017	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2017 et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
30 avril 2018	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord..
31 octobre 2018	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
30 avril 2019	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
31 octobre 2019	15,917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
23 mars 2020	15,918 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2019 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
Total	111,42 millions de DTS	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 8. Bénin : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32¹
 (en millions de DTS ; année de déclaration : janvier à décembre)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant¹															
(en millions de DTS)															
Principal	3.2	14.8	13.8	11.7	9.0	10.6	10.6	9.6	9.6	8.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts ²	0.03	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant¹															
(en millions de DTS)															
Principal	3.2	14.8	13.8	11.7	9.0	10.6	15.4	20.7	22.3	20.7	15.9	8.0	1.6	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.03	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.14	0.14	0.14	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif³															
En millions de DTS															
En milliards de francs CFA	2.6	11.8	11.0	9.3	7.2	8.5	12.2	16.4	17.7	16.4	12.7	6.4	1.4	0.1	0.1
En pourcentage des recettes de l'État	0.3	1.1	0.9	0.7	0.5	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.5	0.2	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.2	0.8	0.7	0.5	0.4	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage du service de la dette	1.0	4.0	3.4	2.9	2.2	2.7	3.8	5.1	5.4	4.9	3.6	1.6	0.3	0.0	n.a.
En pourcentage du PIB	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage de la quote-part	12.1	11.3	9.6	7.4	10.0	12.6	16.9	18.2	16.9	11.7	n.a.	n.a.	0.0	n.a.	n.a.
Encours des crédits du FMI³															
En millions de DTS															
En milliards de francs CFA	116.7	133.7	135.8	124.2	113.5	102.9	87.5	66.9	44.6	23.9	9.6	1.6	0.0	0.0	1.0
En pourcentage des recettes de l'État	9.0	9.5	8.7	7.3	6.2	5.1	4.0	2.8	1.7	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.3	7.1	6.7	5.6	4.7	4.0	3.1	2.2	1.3	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage du service de la dette	36.9	35.4	33.5	30.4	27.7	25.4	21.5	16.5	10.8	5.6	2.1	0.3	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage du PIB	1.6	1.7	1.6	1.3	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	n.a.
En pourcentage de la quote-part	94.2	108.0	109.7	100.3	91.7	83.1	70.7	54.0	36.0	19.3	7.7	1.3	0.0	0.0	0.8
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)															
Décaissements (y compris prospectifs)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Remboursements et rachats	3.2	14.8	13.8	11.7	9.0	10.6	15.4	20.7	22.3	20.7	15.9	8.0	1.6	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Commissions et intérêts, après subventions présumées															
(millions de DTS)															
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5,783	6,269	6,799	7,375	7,998	8,676	9,426	10,245	11,142	12,125	13,202	14,383	15,678	17,100	n.a.
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	1,248	1,479	1,604	1,740	1,887	2,047	2,224	2,417	2,629	2,861	3,115	3,393	3,699	4,034	n.a.
Recettes de l'État (milliards de francs CFA)	1,022	1,112	1,228	1,339	1,452	1,575	1,711	1,866	2,123	2,315	2,508	2,722	2,960	3,232	n.a.
Service de la dette (milliards de francs CFA)	248	297	319	322	323	319	320	320	326	335	352	391	425	464	n.a.
Avoirs nets ext. auprès de la Banque centrale (milliards de FCFA)															
	561	832	914	1,003	1,102	1,210	1,328	1,459	1,601	1,758	1,931	2,120	2,328	2,556	2,806
Francs CFA/DTS (moyenne sur la période)															
	784.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8	787.8
Quote-part (millions de DTS)															
	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données sont des projections.

² Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 31 décembre 2018, voire au-delà. Le Conseil a également décidé d'appliquer un taux d'intérêt nul à la FCE jusqu'à fin 2018, et fixé le taux d'intérêt sur la FCR à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2019 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement, et sur les taux de 0/0,25/0/0,25 % par an au-delà. Le Conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici la fin de 2018 et tous les deux ans après cette date.

³ Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 9. Bénin : Indicateurs de solidité financière, 2011–17

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(pourcentage, sauf indication contraire)						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	12.5	12.8	12.9	12.7	12.6	9.5	12.4
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques ¹	11.7	11.9	11.8	11.2	10.5	7.6	10.7
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	10.7	10.8	10.3	10.7	11.7	15.6	16.4
Fonds propres/total des actifs	7.3	7.3	7.2	6.7	5.7	3.8	4.9
Composition et qualité des actifs							
Total des crédits/total des actifs	55.2	55.0	55.9	54.6	53.1	39.3	43.3
Concentration : crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	92.9	92.3	75.1	88.6	113.1	...	355.1
Répartition sectorielle des crédits ²							
Agriculture, sylviculture et pêche	2.9	2.6	2.9	3.1	3.2
Industries extractives	2.2	1.6	1.8	2.0	2.0
Industries manufacturières	18.8	18.2	17.0	17.9	17.2
Électricité, eau et gaz	3.2	3.2	3.7	3.9	4.2
Bâtiments et travaux publics	6.7	6.7	7.8	8.7	9.4
Commerce, restaurants et hôtels	32.3	34.7	33.5	31.1	31.5
Transports et télécommunications	11.2	10.0	11.2	9.3	9.5
Services financiers et services aux entreprises	5.5	6.1	6.0	6.5	6.6
Services divers	17.2	16.8	16.2	17.0	16.4
Prêts improductifs							
Prêts improductifs bruts/total des prêts ³	15.9	16.0	15.5	14.4	14.4	21.4	19.5
Taux de provisionnement	64.2	63.4	61.0	62.8	62.8	63.2	66.5
Prêts improductifs nets/total des prêts	6.4	6.5	6.6	6.1	5.9	9.1	7.5
Prêts improductifs nets/fonds propres	47.8	48.8	51.1	50.0	54.9	95.2	66.6
Résultats et rentabilité ⁴							
Coût moyen des fonds empruntés	2.4	2.5	2.8	2.4	2.4
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.7	9.8	10.7	9.1	2.4
Marge d'intérêt moyenne ⁵	7.3	7.3	7.9	6.7	6.4
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.2	0.9	0.9	1.1	1.2
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	13.7	10.1	11.5	15.5	16.4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61.6	61.0	60.7	58.6	58.6
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26.4	25.7	26.5	25.4	25.4
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	33.6	32.5	32.2	30.9	29.4
Actifs liquides/total des dépôts	46.1	45.8	46.1	45.9	43.8
Total des crédits/total des dépôts	84.3	86.2	90.0	89.5	87.0	68.4	73.4
Total des dépôts/total des passifs	72.9	71.1	68.5	63.4	67.1	57.4	59.0
Dépôts à vue/total des passifs ⁶	37.8	36.5	35.5	34.5	35.4	24.3	26.3
Dépôts à terme/total des passifs	35.1	34.6	33.0	32.8	31.7	33.1	32.7

Source : BCEAO.

Note : ... = non disponible.

¹ Fonds propres de catégorie 1.² Les secteurs identifiés représentent au moins 80 % des crédits.³ La réduction des prêts improductifs depuis 2014 reflète également la moindre exposition de plusieurs banques à un groupe ayant connu des difficultés en 2012-14.⁴ Certains éléments du compte de résultat à périodicité semestrielle.⁵ Hors taxes sur les opérations bancaires.⁶ Comptes d'épargne compris.

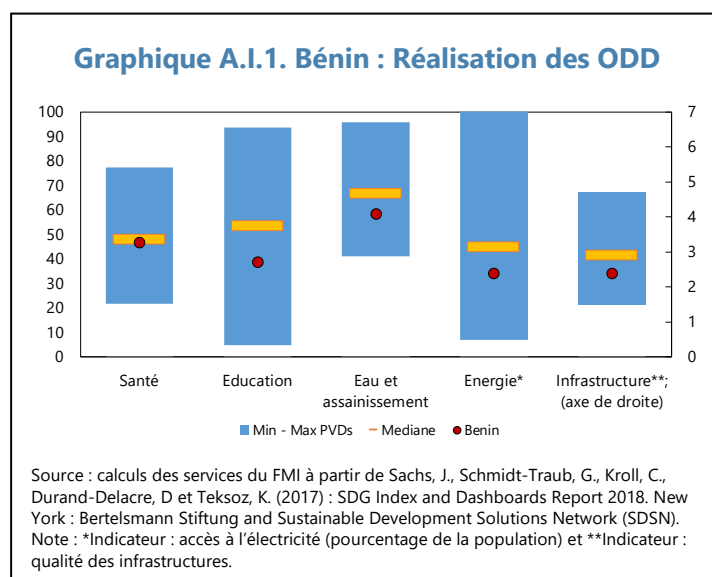
Annexe I. Réalisation des ODD et besoins de financement¹

A. Réalisation des ODD

Le Bénin adhère fermement aux ODD. La réalisation des ODD est un objectif primordial des autorités, et l'un des piliers des documents stratégiques du Bénin, en particulier le plan national de développement. Les autorités ont créé une direction générale qui relève du ministère du Plan et du Développement, chargée de coordonner les politiques et les interventions publiques relatives aux ODD. Cette direction prépare chaque année une étude nationale, et aide les autorités à classer par ordre de priorité les objectifs des ODD qui répondent aux besoins du Bénin.

Malgré cette forte adhésion, le Bénin a encore beaucoup à faire pour atteindre les ODD (graphique A.I.1).

- Dans le domaine de l'**éducation**, le Bénin affiche des taux de scolarisation relativement élevés pour un pays à faible revenu : 96 % dans l'enseignement primaire. Plusieurs indicateurs qui mesurent la qualité du système éducatif révèlent cependant des lacunes. Ainsi, les taux de redoublement et d'abandon sont élevés, puisque 27 % des jeunes de 9 à 17 ans ne sont pas scolarisés. En outre, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est médiocre.
- Dans le secteur de la **santé**, les autorités déploient des efforts importants, notamment avec le projet d'introduire une assurance maladie gratuite en faveur des groupes vulnérables, mais le pays est confronté aux difficultés habituelles des pays à faible revenu. En effet, il obtient des scores médiocres au regard de nombreux indicateurs de santé. En



¹ La méthode suivie pour évaluer le coût de la réalisation des ODD dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures prend en considération les principaux moyens à mettre en œuvre pour obtenir une « performance relative élevée » dans chaque secteur. Ainsi, parmi les moyens retenus pour estimer les besoins en matière d'éducation, on peut citer le nombre d'enseignants par élève, ou le nombre de médecins par habitants pour estimer en partie les besoins de santé. Dans chaque secteur, on calcule un indice des ODD pour comparer les résultats du pays à ceux de ses pairs. Les scores varient entre 0 (pour le pays qui obtient les pires résultats) et 100 (pour le pays enregistrant les meilleurs résultats). Un pays qui affiche une « performance relative élevée » est un pays qui obtient un score supérieur ou égal à 70-80 (en fonction du secteur). Le Bénin est comparé à un échantillon de pays à faible revenu (dont le PIB par habitant est inférieur à 3.000 dollars) qui ont obtenu de bons résultats.

outre, le personnel de santé est relativement peu nombreux par rapport aux pays pairs, avec 0,2 médecin pour 1.000 habitants, contre 1,2 dans les pays comparables.

- Dans le domaine de l'**eau**, l'objectif d'un accès universel à l'eau est atteignable. Aujourd'hui, 68 % de la population a accès à l'eau dans les régions rurales, et 85 % dans les régions urbaines. Les résultats sont cependant médiocres s'agissant de l'assainissement puisque 20 % seulement de la population a accès à des installations d'assainissement améliorées.
- **L'électricité** est le talon d'Achille du Bénin. Seulement 41 % de la population a accès à l'électricité et les coupures de courant sont plus fréquentes que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. De plus, la production nationale ne couvre que 12 % de la consommation intérieure car i) il est beaucoup moins coûteux d'importer de l'électricité que de la produire localement et ii) les faibles tarifs régulés facturés aux clients découragent la production locale.
- **Les routes** sont essentielles dans le programme de développement du pays. Elles sont en effet le moyen de transport le plus utilisé au Bénin. Les routes assurent 93 % des transports de personnes, et 73 % des transports de marchandises². Cependant, seules 45 % des routes sont revêtues et celles-ci se trouvent essentiellement dans les régions urbaines et ne sont pas systématiquement entretenues.

B. Calcul des dépenses nécessaires pour atteindre les ODD

Les services du FMI ont collaboré avec les autorités et les partenaires au développement pour estimer les dépenses considérables nécessaires pour atteindre les ODD au Bénin (tableau A.I.2).

- Dans le secteur de l'**éducation**, les besoins de financements supplémentaires sont notables, et révèlent essentiellement la nécessité d'améliorer la qualité du système, par exemple en réduisant le ratio élèves/enseignants.
- Les besoins de dépenses de **santé** sont encore plus importants et il faudrait que le Bénin double pratiquement ses dépenses de santé pour atteindre les ODD. Cette augmentation permettrait de recruter huit fois plus de médecins et quatre fois plus de personnel auxiliaire.
- **L'assainissement** représente 70 % de l'ensemble des besoins estimés pour atteindre les ODD dans le domaine de

Tableau A.I.1. Bénin : Dépenses supplémentaires en 2030 (pourcentage du PIB)

Éducation	3.2
Santé	5.1
Eau et Assainissement	2.5
Électricité	2.4
Routes	8.1
Total	21.3

Sources : autorités béninoises ; calculs des services du FMI.

² Bénin : Document de stratégie pays, 2017–21, Banque africaine de développement, 2017.

l'eau et de l'assainissement compte tenu des bons résultats dans le secteur de l'eau.

- Dans le secteur de **l'électricité**, les besoins de financements nécessaires pour assurer un accès universel à l'électricité sont relativement maîtrisables, car la hausse de la consommation annuelle par usager est raisonnable au Bénin.
- L'amélioration de l'accès aux **routes**, en particulier dans les zones rurales, sera plus difficile.

Le financement des ODD exigera une forte participation du secteur privé, une mobilisation des bailleurs de fonds et un renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. La situation macrobudgétaire du Bénin s'améliore peu à peu dans le cadre de l'accord FEC. Les autorités rationalisent les dépenses courantes, améliorent l'efficacité des investissements publics et renforcent la mobilisation des ressources intérieures (annexe III). La marge de manœuvre budgétaire ainsi créée pourrait financer une partie des ODD. Les autorités s'attendent à ce que le secteur privé participe fortement au Programme d'actions du gouvernement. Les autorités ont parachevé le nouveau cadre juridique régissant les PPP et le Bénin est devenu participant à part entière du Pacte du G-20 avec l'Afrique. De plus, le Bénin aura besoin d'un important soutien de la communauté des bailleurs de fonds sous forme de dons et de financements à des conditions très concessionnelles.

Annexe II. Évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Mesure recommandée
Risques extérieurs			
Croissance mondiale plus faible que prévu et ralentissement du commerce international	Moyenne-Élevée	Moyen Effet négatif sur les exportations béninoises, qui se répercuterait sur la croissance et la situation des finances publiques	Renforcer le climat des affaires afin de diversifier les marchés à l'exportation ; préserver un volant budgétaire pour mener des politiques anticycliques ; améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des marges de fonds propres
Évolution défavorable au Nigéria	Faible	Élevé Un ralentissement de la reprise et une situation sécuritaire défavorable réduiraient les recettes issues du commerce et la croissance ; une baisse des subventions au Nigéria pourrait provoquer une flambée des prix des carburants au Bénin	Accélérer la transformation structurelle de l'économie pour réduire la dépendance du pays à l'égard du Nigéria ; améliorer le climat des affaires pour soutenir la croissance et la diversification du secteur privé
Net durcissement des conditions financières mondiales	Élevée	Faible Un durcissement de la politique de la BCE se répercuterait sur les conditions financières dans la région de l'UEMOA en raison de l'arrimage du taux de change. Le service de la dette souveraine augmenterait	Réduire les dépenses non prioritaires afin de faire face à la hausse des intérêts et maintenir les objectifs budgétaires prévus dans le programme ; inciter les banques à mieux gérer le risque de refinancement
Risques intérieurs			
Hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers régionaux	Moyenne	Moyen Hausse du coût des emprunts intérieurs pour l'État	Recourir principalement à des financements à des conditions concessionnelles ; optimiser le portefeuille d'endettement (reprofilage de la dette) ; ajuster le volume des investissements publics afin de réduire les besoins de financement, si nécessaire
Conditions météorologiques défavorables	Moyenne	Élevé Incidences négatives sur la production et les exportations agricoles ; hausse des besoins en subventions et baisse du niveau de vie de la population	Atténuer les retombées sur les pauvres à l'aide de dépenses et de transferts ciblés
Risques sur la mise en œuvre des politiques publiques, notamment du fait de troubles sociopolitiques (grèves) ou des élections	Moyenne	Élevé Interruption du programme de réformes ; baisse de la mobilisation des recettes et hausse des dépenses courantes, provoquant une détérioration de la situation des finances publiques	Forger une coalition de parties prenantes pour soutenir le programme ; mettre en œuvre des mesures d'urgence telles que des réductions compensatoires des dépenses non prioritaires ou une redéfinition de l'ordre des priorités des investissements publics
Intensification des facteurs de vulnérabilité du secteur financier	Faible	Faible Une envolée des prêts improductifs pourrait saper la confiance et nuire à la stabilité du secteur bancaire	Mettre en place un suivi de l'évolution du secteur financier. Consulter la commission bancaire régionale et informer les banques des mesures nécessaires pour assurer une résolution rapide des prêts improductifs et une capitalisation adéquate

1/ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de base (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré d'inquiétude qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se matérialiser d'ici un an, et trois ans, respectivement.

Annexe III. Rationaliser les dépenses fiscales au Bénin

Les exonérations fiscales¹ sont des dispositions préférentielles prévues dans la législation fiscale qui accordent à certains contribuables des concessions qui ne sont pas accessibles à d'autres. De nombreuses exonérations fiscales sont coûteuses, tant du point de vue économique que du point de vue budgétaire. Elles compliquent l'administration des recettes, incitent à relever les taux d'imposition, ce qui diminue l'efficacité du système fiscal, réduisent l'observance fiscale (en rendant le système fiscal encore plus complexe) et de façon plus générale, nuisent à la transparence. Pour autant, il ne faut pas supprimer l'ensemble des dépenses fiscales, car certaines sont justifiées dans des circonstances particulières. Pour des raisons administratives, les exonérations peuvent être opportunes lorsqu'il est difficile de déterminer la base d'imposition (services financiers et d'assurance par exemple). Parmi d'autres raisons, on peut citer des considérations d'équité (comme l'éducation et les services médicaux ou de protection sociale, ainsi que les produits de base consommés essentiellement par les pauvres), ou la nécessité d'encourager certaines activités (les abattements en faveur de la recherche par exemple).

A. État des lieux des dépenses fiscales au Bénin

Les dépenses fiscales sont élevées et en progression au Bénin. Pour améliorer la transparence budgétaire, la Commission bancaire de l'UEMOA exige depuis 2015 que ses États membres évaluent et publient leurs dépenses fiscales. En 2013, les dépenses fiscales du Bénin étaient estimées à 75,2 milliards de FCFA (1,7 % du PIB). Dès 2016, elles avaient plus que doublé, à 153,3 milliards de FCFA, soit 23,9 % de l'ensemble des recettes fiscales, et 3,0 % du PIB². À titre de comparaison, en 2016, les dépenses fiscales de la Côte d'Ivoire étaient estimées à 439 milliards de FCFA, soit 7,1 % de l'ensemble des recettes fiscales et 2,0 % du PIB.

Les dépenses fiscales sont vraisemblablement sous-estimées. Les autorités n'ont pas dressé un inventaire complet de l'ensemble des dépenses fiscales. On dénombre aujourd'hui 73 dépenses fiscales différentes, mais plusieurs autres mesures qui sont sources d'exonérations figurent dans le code général des impôts. L'absence d'un système fiscal de référence qui permettrait de mieux estimer les dépenses fiscales, ainsi que les faibles capacités en matière fiscale, sont autant de facteurs qui expliquent la sous-estimation de ces dépenses (Rota-Graziosi et Blouin, 2018³).

Le secteur privé est le principal bénéficiaire des dépenses fiscales. Une analyse des dépenses fiscales par secteur et par bénéficiaire révèle que le secteur privé bénéficie de 78 % environ des exonérations fiscales. Les secteurs dans lesquels le secteur privé joue un rôle clé (industrie,

¹ Les expressions dépenses fiscales et exonérations fiscales sont utilisées de façon interchangeable dans cette annexe même si leur sens est légèrement différent.

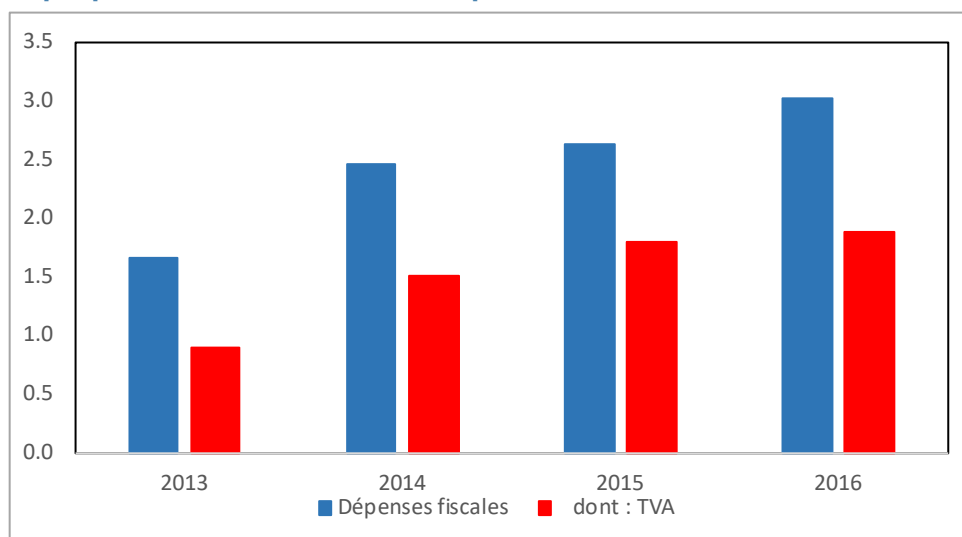
² Les dépenses fiscales représentent 2,4 % du PIB d'après les estimations du FMI, et 3 % selon les autorités. La différence entre les deux estimations s'explique par le fait que le FMI a réanalysé certaines exonérations qui ne sont pas considérées comme des dépenses fiscales dans la directive de l'UEMOA.

³ *Analyse des dépenses fiscales au Bénin* par G. Rota-Graziosi et N. Blouin (2018).

télécommunications, agriculture, infrastructures et transports) représentent plus de 60 % des dépenses fiscales. Cette situation reflète la volonté des autorités d'encourager le développement des activités privées sans prendre en considération toutes les conséquences possibles de ces dépenses sur l'équité et l'efficacité.

La TVA représente l'essentiel des dépenses fiscales. Au Bénin, l'efficacité de la perception de la TVA (ce que l'on appelle l'efficacité/C⁴) est très faible, à 20 % contre 42 % en moyenne dans d'autres pays de l'UEMOA⁵. L'une des explications possibles est l'ampleur des exonérations (graphique A.III.1). Les exonérations de TVA sont la principale composante des dépenses fiscales au Bénin et représentent, en moyenne, 62 % de l'ensemble des dépenses fiscales. En outre, les exonérations de TVA ont augmenté de 1 point de pourcentage du PIB en trois ans, pour atteindre 1,9 % en 2016.

Graphique A.III.1. Bénin : Total des dépenses fiscales et des exonérations de TVA



Sources : autorités béninoises ; calculs des services du FMI.

Note : La part de la TVA dans les dépenses fiscales en 2014 est calculée en faisant la moyenne simple de la part des dépenses fiscales de TVA en 2013 et 2015.

B. Plan du gouvernement de réduction des dépenses fiscales en 2018–19

Les autorités ont supprimé les dépenses fiscales en faveur des entreprises de téléphonie mobile en 2018. Les entreprises de téléphonie mobile bénéficiaient d'exonérations fiscales depuis 2007 pour des périodes de trois ans renouvelables deux fois, qui ont été prolongées de cinq ans en

⁴ Le ratio d'efficacité/C est le ratio (recette de la TVA) / [(consommation privée * (taux normal de TVA))].

⁵ Voir l'analyse dans le [rapport des services du FMI n° 18/217](#).

2013. Depuis juin 2018, ces exonérations ne sont plus renouvelées, ce qui devrait permettre de réaliser des économies budgétaires représentant 0,3 % du PIB par an à partir de 2019 (tableau A.III.1).

La loi de finances 2019 prévoit une nouvelle réduction des dépenses fiscales. Outre les autres mesures fiscales qui représentent l'équivalent de 0,3 % du PIB, le budget 2019 prévoit d'éliminer des exonérations fiscales représentant 0,9 % du PIB (en particulier sur la taxe à la valeur ajoutée) afin d'améliorer la mobilisation des recettes (tableau A.III.1). Parmi les autres raisons qui expliquent la suppression de certaines dépenses fiscales, on peut citer i) le respect des directives de l'UEMOA ; ii) l'imposition de l'aide-projets, conformément aux recommandations du forum du Dialogue fiscal international (Rota-Graziosi et Blouin, 2018) et iii) la lutte contre la contrebande.

Tableau A.III.1. Bénin : Avantages attendus en 2019 des nouvelles mesures fiscales

	Avantages attendus (en % du PIB)
(1) Suppression de dépenses fiscales dans la loi de finances 2019	0.9
Taxe sur la valeur ajoutée	0.4
Taxe sur les ventes	0.2
Taxe sur les transactions	0.2
Taxe douanière	0.1
Impôt sur les sociétés	0.1
(2) Non-renouvellement d'exonérations fiscales en faveur d'entreprises de téléphonie mobile	0.3
(3) = (1) + (2) Baisse totale des dépenses fiscales en 2019	1.2
(4) Autres mesures fiscales prévues dans la loi de finances 2019	0.3
Taxe sur le soja et le cajou exportés de 50 FCFA par kilo	0.1
Autres mesures fiscales ¹	0.2
(3) + (4) = Hausse totale du ratio de recettes fiscales entre 2018 et 2019	1.5
¹ Comprend : une hausse de 10 % de droits spécifiques sur le tabac ; un élargissement du champ d'application de la taxe touristique dans les hôtels et établissements analogues ; une taxe sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Bénin par des particuliers non-résidents au Bénin ; une taxe de solidarité pour la promotion du sport ; et l'élargissement de la taxe professionnelle synthétique sur les micros et petites entreprises.	

Sources : autorités béninoises ; calculs des services du FMI.

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2019

Évaluation globale

La mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles au Bénin a été globalement satisfaisante. Les autorités ont montré qu'elles se sont bien appropriées le programme et le train de réformes sur lequel il repose. Le programme de développement des capacités du Bénin et l'assistance technique (AT) qui l'accompagne sont intrinsèquement liés aux priorités définies dans l'accord au titre de la FEC. Toutefois, des problèmes de coordination et de capacité, des données lacunaires, une forte rotation du personnel, tant au niveau des hauts fonctionnaires que du personnel technique, et les moyens limités pèsent sur l'impact global des activités de développement des capacités.

Objectifs et réalisation

Le Bénin est un pays à faible revenu, et est confronté de ce fait à des défis en matière de renforcement des capacités et des institutions, qui font l'objet d'une assistance technique adaptée. Une meilleure mobilisation des ressources intérieures (administration des recettes et politique fiscale), une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, essentiellement les dépenses d'investissement, et des progrès dans la préparation et l'exécution du budget seront essentiels pour préserver la viabilité de la dette à long terme et stimuler la croissance. Ces priorités fondamentales nécessiteront également des réformes pour renforcer la gouvernance économique (en particulier en rendant plus efficaces les systèmes de gestion des finances publiques) et améliorer les statistiques du secteur réel, des administrations et du secteur extérieur, et notamment la supervision des entreprises publiques.

Dans le passé, l'engagement à l'égard du programme a contribué au renforcement des capacités au Bénin, mais la mise en œuvre de l'assistance technique a connu des hauts et des bas. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Création d'un compte unique du Trésor ;
- Capacité accrue de formuler des mesures économiques et financières dans le cadre du programme au titre de l'accord FEC, y compris des prévisions macroéconomiques (2015–17) ;
- Amélioration de la production de données et de rapports relatifs à l'exécution du budget (2015–17) ;
- Amélioration des résultats des administrations fiscale et douanière et meilleure évaluation des dépenses fiscales.

Il y aurait lieu cependant d'améliorer l'effet des activités de développement des capacités en s'attachant davantage à rendre les dépenses publiques plus efficaces et en renforçant encore la gestion de la dette publique.

Priorités pour l'avenir

La stratégie de l'assistance technique à l'intention du Bénin doit se concentrer sur l'administration des recettes et des douanes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la comptabilité nationale et l'amélioration de la qualité des données macroéconomiques. En particulier :

- La gestion des investissements publics doit s'améliorer de façon à sélectionner et suivre les projets d'investissement avec efficacité et transparence.
- Une direction des entreprises publiques a été créée en 2017, mais la supervision est déficiente et doit être encore renforcée et consolidée.
- L'évaluation des dépenses fiscales doit être plus exhaustive.
- Les méthodes d'audit et de contrôle interne doivent aussi être renforcées par le respect de normes professionnelles et par une approche systématique basée sur le risque, en particulier en ce qui concerne le contrôle de l'exécution du budget et l'audit externe, y compris la mise en place complète de la Cour des comptes.
- Pour favoriser la stabilité financière, les autorités devraient continuer à renforcer la supervision fondée sur les risques des banques et des établissements de microfinance ainsi que le cadre de résolution des crises.

Pour l'exercice 2019, les priorités et objectifs les plus importants sont les suivants :

Priorités	Objectifs
Politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité de la TVA
Administration fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'observance fiscale et améliorer la coopération de l'administration fiscale avec les douanes
Administration douanière	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion et la gouvernance
Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les progrès réalisés dans le cadre de dépenses à moyen terme • Rendre les dépenses publiques plus efficaces • Améliorer l'évaluation des risques et le suivi des engagements conditionnels (entreprises publiques et PPP) • Renforcer l'information financière et la comptabilité
Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité nationale : actualiser l'année de base et passer au SCN 2008, et notamment changer l'année de base des comptes nationaux

- Statistiques extérieures : améliorer la collecte et la qualité des données sur le compte courant et le compte financier
 - Améliorer le SGDD-a
-

Le principal risque pesant sur le développement des capacités est la faible capacité d'absorption, qui pourrait être atténué en choisissant et en concevant avec soin les programmes d'AT pour qu'ils soient adaptés aux besoins locaux.

Opinion des autorités

Les autorités approuvent l'orientation de la stratégie de renforcement des capacités. Elles estiment que la stratégie et les objectifs sont formulés de façon adaptée au pays et sont conformes aux orientations stratégiques du PAG 2016–21. Au vu de la capacité actuelle d'absorption de l'assistance technique, elles ont recommandé d'en ajuster la quantité et les priorités à moyen terme de façon à garantir l'efficacité de sa prestation.

Appendice I. Lettre d'intention

LE MINISTRE

Cotonou, le 19 novembre 2018

A

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds Monétaire International

WASHINGTON, DC 20431, USA

Madame la Directrice Générale,

J'ai le plaisir de vous informer que le Bénin a enregistré des avancées notables grâce à l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). En effet, la mise en œuvre du PAG, combinée avec la mise en place d'importantes réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier (2016–2019) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), a permis de maintenir un rythme de croissance soutenu de l'activité économique, qui s'est réalisée dans un contexte de faible inflation, de maîtrise du déficit budgétaire et d'une tendance favorable de la balance des transactions courantes à moyen terme.

La reprise de la croissance économique entamée en 2016, se poursuit. En 2017, elle a été essentiellement tirée par l'investissement public, la production de coton et la sortie de récession de l'économie nigériane. La croissance devrait continuer à s'intensifier cette année, en partie du fait de la forte activité portuaire. L'inflation est devenue légèrement positive en 2017 (0,1%), tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et du transport. Elle a continué d'augmenter au premier semestre de 2018 pour atteindre un taux de 0,9 pour cent en septembre dernier.

Reflétant essentiellement une meilleure mobilisation des ressources qu'initialement programmée, le déficit budgétaire (dons inclus) a été contenu à 5,9 pour cent du PIB en 2017, bien en dessous du niveau initialement programmé (7,9 pour cent du PIB). Ce déficit devrait se contracter davantage en 2018, pour atteindre 4,7 pour cent du PIB. Pour 2019, notre budget prévoit un déficit sous la barre des 3 pour cent de PIB, nous permettant d'être conforme au critère de convergence budgétaire de l'UEMOA.

Enfin, le déficit du compte courant (dons inclus) s'est détérioré en 2017, en raison des importations élevées liées aux investissements. Mais il devrait commencer à se contracter cette année, sous l'effet d'une hausse des exportations.

Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint relate les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier, appuyé par la

Facilité élargie du crédit (FEC), et présente les mesures additionnelles que nous prenons pour conforter la réalisation des principaux objectifs pour 2019. A cet effet, nous proposons deux nouveaux repères structurels en relation avec l'élimination des dépenses fiscales pour 2019, un audit complémentaire du stock de services non payés des anciens gouvernements vis-à-vis des fournisseurs, et la publication des critères de sélection des investissements publics.

Globalement, les résultats du programme économique et financier sont satisfaisants. Tous les critères de performance quantitatifs de fin juin 2018 ainsi que les critères de performance continus ont été atteints, à l'exception de celui portant sur la non-accumulation d'arriérés sur la dette intérieure. Une accumulation temporaire et faible d'arriérés (0,04 pour cent du PIB), qui n'était pas dû à un problème de trésorerie, a été observée entre mars et juin 2018 du fait de changements institutionnels intervenus au sein des équipes dirigeante et technique de l'organe en charge de la gestion de la dette, la Caisse Autonome d'Amortissement. Des actions ont été promptement prises par le gouvernement pour s'assurer que cela ne se reproduise pas, avec, notamment, le remplacement de l'équipe dirigeante, des changements organisationnels et la mise en place d'un dispositif systématique de suivi. Nous demandons ainsi une dérogation pour la non observance de ce critère de performance continu. Il est à noter que tous les repères structurels ont été mis en place à bonne date, sauf l'adoption d'un cadre légal règlementaire pour les investissements publics, qui s'est faite en novembre 2018 au lieu de septembre.

Le Gouvernement est convaincu que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, sont adéquates pour réaliser les objectifs de son programme. Il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient appropriées à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, en conformité avec les politiques du FMI relatives à une telle consultation. Le Gouvernement mettra à la disposition des services du FMI toutes les informations qui pourraient être nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du programme, comme mentionnés dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) joint en annexe. Le Gouvernement autorise le FMI à publier sur son site internet externe cette lettre et ses pièces jointes, de même que le rapport des services du FMI après l'approbation, par le Conseil d'administration du FMI, de la troisième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Ainsi le Gouvernement sollicite du FMI, la conclusion de la troisième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, la dérogation pour la non observance du critère de non-accumulation d'arriérés sur la dette intérieure, et la mise à disposition du décaissement de 15,917 millions de DTS (environ 22,420 millions de \$).

Au nom du Gouvernement, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Romuald WADAGNI

Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce Jointe 1. Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) pour 2018–19

Le présent rapport est une mise à jour du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) de juin 2018, joint au rapport des services du FMI relatif à la seconde revue du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie du crédit (FEC). Le document décrit les évolutions économiques récentes et articule les politiques que le gouvernement prévoit de mettre en œuvre sur la période 2018–19. Lesdites politiques devraient permettre de poursuivre les efforts de consolidation budgétaire et de mobilisation de revenus intérieurs ainsi que le renforcement de la stabilité économique intérieure et extérieure. La mise en œuvre des critères de performance quantitatifs et repères structurels jusqu'à fin juin 2018 sera évaluée dans le présent MPEF, et ceux de 2019 y seront intégrés.

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

1. La reprise de la croissance économique entamée en 2016 se poursuit. En 2017, la croissance a été essentiellement tirée par l'investissement public, le niveau record de production de coton et la reprise de l'économie nigériane. Le secteur secondaire (plus précisément les BTPs) et le secteur primaire (plus précisément l'agriculture) sont les principaux contributeurs à la croissance en 2017, estimée à 5,8%. Les premières estimations indiquent que la croissance devrait accélérer davantage en 2018, du fait de la bonne évolution du secteur portuaire, plus particulièrement de la progression significative du trafic de transit vers les autres pays utilisateurs du Port de Cotonou. L'inflation est devenue légèrement positive en 2017 (0,1%), tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et du transport. L'inflation a continué d'augmenter au premier semestre 2018 pour atteindre 0,9 pour cent en septembre 2018.
2. Le déficit du compte courant (dons inclus) s'est détérioré en 2017, en raison des importations élevées liées aux investissements publics. Ainsi, malgré une hausse des exportations, liée aux bonnes performances de la production cotonnière, le déficit est estimé à 9,9 pour cent du PIB en 2017. Il devrait commencer à se contracter cette année, sous l'effet de la hausse des exportations. La position extérieure du Bénin devrait continuer à se renforcer les années suivantes en relation avec une croissance des exportations, liée à une redynamisation du secteur cotonnier et un tassement des importations liées au ralentissement de l'investissement public.
3. La consolidation budgétaire se poursuit en 2018. Grâce à des dépenses contenues et à une amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, le déficit budgétaire (base ordonnancement dons compris) est estimé à 4,7 pour cent du PIB en 2018 contre 5,9 pour cent du PIB en 2017. Les recettes mobilisées sont ressorties à 714.6 milliards de FCFA à fin septembre 2018 contre un objectif initial de 707.1 milliards de FCFA dans le cadre du programme. Cette bonne performance des recettes s'explique par la très bonne tenue des recettes non fiscales (148.0 milliards

de FCFA contre un objectif initial de 94.7 milliards de FCFA) qui ont compensé un manque à gagner, enregistré au niveau des recettes douanières (31.50 milliards de FCFA) et des recettes des impôts (14.3 milliards de FCFA). Cependant, il convient de souligner que la plupart du manque à gagner enregistré au niveau des douanes et des impôts est survenu au premier semestre de l'année 2018. Une amélioration des performances ayant été notée au niveau du troisième trimestre de l'année 2018.

4. Une analyse complète de la viabilité de la dette (AVD) du Bénin a été effectuée en octobre 2018. Celle-ci a été réalisée dans le cadre de la première utilisation du nouveau cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette des pays à faible revenus. Les résultats de l'évaluation confirment le risque modéré de surendettement, inchangé par rapport à la conclusion de l'AVD effectuée en décembre 2017. Cependant, en raison de la faiblesse des décaissements des engagements extérieurs, le recours accru du Gouvernement au marché financier régional à des conditions moins concessionnelles pour le financement des projets d'investissement publics dans le cadre du programme d'actions du gouvernement (PAG) a augmenté la valeur actuelle de la dette qui est passée de 42,7 pour cent en 2016 à 47,6 pour cent du PIB en 2017 et 48,3 pour cent du PIB en 2018. De même, le ratio de la dette totale sur PIB est passé de 49,7 pour cent du PIB en 2016 à 54,4 pour cent en 2017 en raison notamment du poids de la dette intérieure.

Dans le secteur bancaire, le ratio de fonds propres du système bancaire s'est renforcé, passant de 9,5 pour cent à fin décembre 2016 à 12,4 pour cent à fin décembre 2017, à la faveur des réformes ambitieuses initiées par la Banque centrale régionale (BCEAO) pour moderniser le secteur financier conformément aux principes de Bale II/III. Au rang de ces réformes, figurent l'augmentation graduelle du capital minimum requis ainsi que l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif prudentiel et d'un nouveau plan comptable, le 1^{er} janvier 2018. Le ratio de liquidité (total des crédits/total des dépôts) est ressorti à 73,4 pour cent à fin décembre 2017. La forte concentration du portefeuille de prêts des banques (crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres) reste une source de fragilité. Aussi, le Bénin compte dorénavant dans son paysage bancaire une nouvelle banque nommée Sonibank. Celle-ci porte le total des banques au nombre de 15. Finalement, le niveau élevé des crédits en souffrance persiste, bien qu'une légère amélioration ait été notée en 2017. Le ratio de créances en souffrance sur le total des crédits est passé de 21,4 pour cent en 2016 à 19,5 pour cent en 2017. A l'instar des banques, le niveau de créances en souffrance dans le secteur de la microfinance reste élevé.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2018

A. Performance Sous le Programme

5. La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Les données et informations disponibles montrent que l'ensemble des critères de performance quantitatifs (CPQs) à fin juin 2018 ont été respectés. En ce qui concerne les critères de réalisation continus (CRs), tous ont été respectés sauf celui portant sur la non-accumulation d'arriérés sur la dette intérieure : une

accumulation d'arriérés a eu lieu durant la période de mars à juin 2018, d'un montant total de 2,3 milliards de FCFA (0,04 pour cent du PIB). Ces arriérés, qui n'étaient pas dus à un problème de trésorerie, ont été intégralement apurés à fin juin 2018. Les changements institutionnels intervenus au sein des équipes dirigeante et technique de l'agence chargée de la gestion de la dette (la Caisse autonome d'amortissement) ont créé une période de transition au sein de l'institution, ce qui n'a pas permis un suivi rigoureux de la dette. Des actions ont été promptement prises par le gouvernement pour s'assurer que cela ne se reproduise pas, avec des changements organisationnels et la mise en place d'un dispositif systématique de suivi. L'ensemble des repères structurels à fin juin 2018 ont été respectés. A fin juin 2018, les CPQs s'établissent comme suit :

- Le *financement intérieur net de l'état (FINE)*, défini comme la somme du crédit bancaire net à l'Etat et du financement non bancaire net de l'Etat, s'est établi à 71,1 milliards de FCFA pour un plafond ajusté de 205,9 milliards de FCFA.
- Le *solde budgétaire primaire de base*, défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses budgétaires primaires de base, s'est établi à 17,7 milliards de FCFA pour un plafond fixé à 47,5 milliards de FCFA.
- Les *recettes totales de l'Etat* qui comprennent les recettes fiscales et non fiscales – mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations – ont atteint 475,1 milliards de FCFA contre un plancher de 445,5 milliards de FCFA.

6. Une mise en œuvre rigoureuse et un suivi des réformes ont permis de respecter tous les repères structurels (sauf un), conformément au calendrier prévu dans l'accord triennal au titre de la FEC. Lesdites mesures concernaient : (i) l'efficacité des régies financières ; (ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la dette ; et (iii) le renforcement de la gouvernance et la transparence. L'action préalable relative à la soumission d'un budget conforme au programme a également été réalisée. L'adoption d'un cadre légal règlementaire pour les investissements publics s'est faite en novembre 2018 au lieu de septembre. L'action préalable sur l'adoption d'un projet de budget conforme au programme a été réalisée.

B. Gestion des Finances Publiques

7. Au niveau des régies financières, la mise en œuvre des réformes visant à moderniser l'administration fiscale pour assurer une amélioration durable de la perception des recettes se poursuit en 2018. Au niveau de la douane, des progrès ont été réalisés dans l'opérationnalisation effective du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) qui a pour objectif de dématérialiser les opérations de dédouanement. Depuis le premier semestre 2018 : (i) le portail du GUCE est disponible ; (ii) l'interface entre le GUCE et le système de tracking des marchandises afin d'assurer un meilleur suivi des cargaisons est opérationnel ; et (iii) les intentions d'importation sont désormais

centralisées au niveau du GUCE ce qui, entre autres, nous permettra d'améliorer nos prévisions de recettes douanières. La Direction générale des impôts (DGI) a poursuivi avec vigueur les réformes entamées depuis 2017 dans le cadre du Plan d'orientation stratégique de l'administration fiscale (POSAF). Les réformes phares incluent : (i) la poursuite de la bancarisation des recettes d'impôts ;¹ (ii) le déploiement du système de gestion des impôts (SIGTAS) en vue d'améliorer la transparence dans les opérations et de contribuer à la réduction de la fraude fiscale ; (iii) le lancement depuis mars 2018 de la téléprocédure pour rendre possible la télédéclaration et le télépaiement des impôts ; et pour finir (iv) la mise en service de machines électroniques de facturation afin d'améliorer le niveau de recouvrement de la TVA. Nous procéderons à une première évaluation de la téléprocédure et des machines électroniques de facturation avant la fin de l'année 2019.

8. Nous avons aussi renforcé la coopération entre ces deux régies. Plusieurs développements informatiques ont été lancés pour fluidifier les échanges entre la douane et les impôts. Ils comprennent : (i) la mise en place d'une plateforme commune d'échanges de données impôts-douane ; et (ii) le développement de plusieurs interfaces intégrées à la plateforme commune. Les principales fonctionnalités intégrées à la plateforme se présentent comme suit : (i) gestion du répertoire unique des contribuables à jour vis-à-vis du Fisc ; (ii) intégration automatique des nouveaux numéros IFU générés depuis SIGTAX ; (iii) prise en compte par SYDONIA de l'activation/désactivation des contribuables ; et (iv) intégration automatique de toutes les déclarations en douane payées dans Sydonia. Cependant, le récent recoupement des données des deux régies financières a montré qu'il existe encore des importateurs non connus des services de la DGI. Ceci implique que la coopération entre les deux régies doit davantage être renforcée. Pour commencer, nous veillerons à ce que le dispositif de sanctions des importateurs non connus du fisc—amende de 10 pour cent pouvant être majorée de 3 pourcent—soit évalué.

9. Dans le domaine des dépenses publiques, les réformes initiées dans le but d'assurer leur rationalisation ont été poursuivies en 2018. En ce qui concerne la gestion de la masse salariale, les réformes incluent notamment : (i) les opérations de recensement-paiement des agents de l'Etat en activité et à la retraite avec l'utilisation de la biométrie ; (ii) la bancarisation des bourses et secours universitaires ; et (iii) la bancarisation systématique des avantages périodiques des fonctionnaires en activité ainsi qu'aux pensions supérieures ou égales à 50.000 FCFA, etc. Des actions ont aussi été prises pour améliorer l'efficacité et la transparence des investissements publics, en : (i) poursuivant l'effort d'assainissement des projets d'investissements publics (PIP) ; et (ii) créant un "fonds de préparation et de gestion des investissements publics" pour financer les études de faisabilité des projets d'investissements.

10. Pour ce qui est de la dette publique, la Caisse Autonome d'Amortissement a réalisé au cours de cette année diverses activités de renforcement des capacités, avec notamment l'organisation de séminaires et d'atelier de travail, en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale. L'institution a également pu finaliser son manuel de procédures de la gestion de la dette publique et mettre en

¹ La part des recettes issues de la bancarisation dans les recettes totales collectées par la DGI est passée de 17 pour cent en décembre 2017 à 36 pour cent en juin 2018.

place des mécanismes d'audits interne et externe de la dette pour déterminer la fréquence et faciliter l'effectivité des audits. La CAA s'est également attelée à mettre en place différentes procédures relatives à l'utilisation de la base de données de la dette et a renouvelé son équipe dirigeante avec la nomination d'un nouveau Directeur Général ayant un profil plus adapté aux défis liés à la gestion de la dette. Un recensement de données exhaustives de la dette des entreprises publiques ainsi que leurs passifs éventuels, a été effectué. Les chiffres avancés concernent uniquement la dette commerciale des entreprises publiques. De plus, pour minimiser les risques budgétaires liés à la dette des entreprises publiques, la CAA coordonne, en liaison avec la Direction Générale des Participations de l'Etat et de la dénationalisation (DGPE), un dispositif de suivi qui permet des rencontres périodiques avec lesdites entreprises.

11. En raison des conditions moins concessionnelles du financement levé sur le marché financier régional et du risque de refinancement à court terme de la dette intérieure, auquel il est associé, nous avons initié un programme d'optimisation du portefeuille de dettes, par une opération de reprofilage. Ce montage consiste à financer le rachat de certains crédits de court terme contractés auprès de créanciers locaux à des coûts élevés, par des crédits de long terme, contractés auprès de créanciers commerciaux internationaux à des taux d'intérêt moins élevés. L'opération de reprofilage de la dette, qui a été finalisée en octobre, est financée par une institution financière internationale privée avec une garantie fournie par la Banque mondiale. La garantie s'élève à EUR 154.8 million (équivalent à US dollars 180 million ; ce qui correspond à une allocation IDA de US dollars 45 millions), pour un prêt commercial au gouvernement libellé en euros, d'un montant de EUR 387 millions (équivalent à US dollars 450 millions). Nous avons utilisé les deux tiers des fonds pour racheter une dette intérieure coûteuse, y compris celle due à une banque de développement régionale. L'opération va contribuer à réduire le coût des intérêts de la dette publique et à allonger sa maturité moyenne.

C. Réformes de Gouvernance

12. D'importantes mesures ont été entreprises dans le cadre de la réforme des corps de contrôle de l'ordre administratif. L'objectif de cette réforme est de faciliter l'instauration de la culture de performance dans l'administration publique et de renforcer la lutte contre l'impunité en réorganisant les corps de contrôle et en mettant en œuvre des mesures visant leur professionnalisation notamment : (i) faire de l'Inspection Générale des Finances (IGF) l'organe central chargé de la coordination opérationnelle des activités des structures d'audit interne de l'Etat et du suivi des suites données aux principales recommandations des audits dans les différents ministères ; (ii) remettre les ministres sectoriels au cœur du dispositif de contrôle interne des ministères ; (iii) combler de manière durable le déficit de ressources humaines de qualité au sein des organes d'audit interne de l'Etat ; (iv) réduire la vulnérabilité des institutions de contrôle et accroître leur contribution à l'efficacité des services ; et (v) doter les inspecteurs de moyens adéquats pour l'exécution de leurs missions. Comme mesures d'opérationnalisation, le gouvernement a rénové le cadre réglementaire avec la prise de trois décrets. Les nouveaux textes consacrent un changement de paradigme et permettent de passer de l'approche « l'inspection- vérification » au concept de «

l'audit interne » dans toutes ses formes. De plus, la nouvelle approche de « l'audit interne » a vocation à apporter de la valeur ajoutée aux gestionnaires notamment par des conseils en vue de l'attente des objectifs stratégiques, opérationnels et réglementaires. Aussi, les textes proposés permettront-ils au Bénin d'adopter les normes internationales et de corriger les contraintes institutionnelles et réglementaires affectant l'efficacité des activités de contrôle et d'audit internes au sein de l'administration publique béninoise.

13. Dans le domaine de la justice, d'importantes réformes ont été entreprises cette année. Deux tribunaux de commerce ont été créés, puis opérationnalisés en 2018 à travers : (i) l'identification des bâtiments devant abriter le Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour d'Appel de Commerce de Porto Novo ; et (ii) la nomination des juges professionnels et consulaires et l'installation officielle des cours de ces deux juridictions. En outre, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) qui a été installée en août 2018 est désormais opérationnelle. Elle a pour objectif la répression des crimes de terrorisme, celle des infractions à caractère économique telles que prévues par la législation pénale en vigueur, ainsi que de la répression du trafic de stupéfiants et des infractions connexes.

14. Les efforts de lutte contre la corruption sont en train d'être renforcés grâce aux initiatives prises par de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) pour la mise en œuvre du régime de déclaration des avoirs prévu dans la loi anti-corruption de 2011. En particulier, les mesures de l'ANLC visent, entre autres, à : (i) assurer qu'il y ait des sanctions si le patrimoine des personnes assujetties par la loi n'est pas déclaré ; et (ii) permettre la déclaration du patrimoine en ligne.

15. Enfin, en ce qui concerne le respect des standards internationaux de gouvernance, le Bénin a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2005, puis la convention de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption ainsi que le protocole de la CEDEAO de lutte contre la corruption. L'ANLC est également dans le processus de préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations faites à la suite de l'évaluation du système national d'intégrité (SNI), réalisée par *Transparency International* en 2016, avec l'appui de l'Union Européenne. De plus, le parlement a adopté en juin 2018 la nouvelle loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui permettra au Bénin d'harmoniser et de renforcer sa réglementation nationale par rapport aux nouvelles mesures en cours dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine afin de se prémunir contre la criminalité financière.

D. Secteur Financier

16. Les principaux éléments de réglementation du capital selon Bâle II-III sont entrés en vigueur en janvier 2018, y compris la définition des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires, et les coussins de conservation. Ces nouvelles règles prudentielles viennent renforcer les mesures de relèvement de capital social minimum dont la deuxième phase (de 5 à 10 milliards de FCFA) a été achevée le 30 juin 2017. A fin juin 2018, toutes les banques étaient en règle vis-à-vis avec cette réglementation. Ces mesures sont jugées fondamentales afin de préserver une

réserve suffisante de capital de haute qualité, ainsi que pour renforcer les bilans des banques. Un nouveau plan des comptes pour les banques et un cadre comptable de provisionnement pour pertes sur créances selon IFRS 9 ont été aussi introduits en janvier 2018. Les normes relatives aux ratios de liquidité alignée sur les principes de Bâle II et Bâle III sont en cours d'élaboration au niveau régional.

17. Avec la BCEAO, le gouvernement a un rôle majeur à jouer pour assurer la stabilité et la solidité du système financier. Nous poursuivons donc un certain nombre de réformes structurelles à cet effet. La loi sur les Bureaux d'information sur le crédit (BIC) a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée le 23 janvier 2017 par le Président de la République. **Le bureau deviendra complètement opérationnelle au plus tard à la fin de l'année 2018.** L'adoption de ce texte consacre la mise en place par le Bénin du cadre légal nécessaire pour le démarrage des activités du BIC. En outre, l'Arrêté ministériel portant autorisation d'ouverture d'un bureau de représentation de « CREDITINFO-VOLO » au Bénin a été signé le 1^{er} février 2018. En ce qui concerne le cadre politique pour la résolution bancaire, il convient de souligner que par Décision n°10 du 29/09/2017/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA, l'Annexe à la convention régissant la Commission Bancaire (CB) de l'UMOA a été modifiée. A ce titre, la Commission Bancaire est chargée désormais de la résolution des établissements de crédit. Le cadre général de résolution des établissements a été défini et la Commission est dotée d'un Collège de résolution. L'objectif du gouvernement est désormais de finaliser l'établissement du bureau du crédit. Nous sommes conscients que l'information concernant les prêts contractés avant la mise en place du BIC, et les historiques de crédits antérieurs de 3 ans sont pour le moment incomplets, en raison du fait que les banques doivent demander l'autorisation préalable de leurs clients pour communiquer ces informations à la base de données du BIC. Dans ce contexte, nous examinons diverses options juridiques pour éliminer cette contrainte.

18. Pour renforcer la réforme du foncier et formaliser les garanties utilisées dans le cadre des activités de prêts, nous avons créé, en 2016, l'Agence Nationale du Domaine Foncier (ANDF), qui entre autres, assure la conversion des permis d'habiter en titres fonciers. L'initiative de la Loi de finances rectificative 2016 de supprimer les droits d'enregistrement a eu le résultat attendu et le nombre d'enregistrements des titres fonciers a augmenté. Nous nous efforcerons également de faire progresser l'enregistrement électronique des titres fonciers, en l'étendant à l'ensemble du pays. En octobre 2018, nous avons accéléré le processus en prenant des mesures qui rendent la publication de ces titres plus inclusive. En parallèle, nous avons établi un Registre du Commerce du Crédit Mobilier (RCCM) et nous prévoyons de permettre un accès électronique au registre. Nous prendrons des mesures qui faciliteront l'obtention et l'utilisation de garanties pour obtenir des crédits bancaires. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces mesures permettra aux banques de réduire le niveau des provisions pour in fine augmenter leur capacité de crédit au secteur privé.

Nous considérons que le secteur de la microfinance est essentiel pour favoriser l'accès au système financier des petites entreprises. Pour maintenir sa viabilité et sa crédibilité, **nous adopterons une décision ministérielle pour les institutions de microfinance afin de renforcer leur supervision**

et l'octroi des licences. Des progrès ont été réalisés dans la fermeture d'institutions de microfinance (IMFs) non-agrées. De même, la stratégie régionale d'inclusion financière est poursuivie. Des actions ont également été menées afin d'assainir le secteur de la microfinance, notamment par l'amélioration de la qualité de l'information financière et comptable avec la mise en œuvre de la Solution informatique centralisée de suivi des Systèmes financiers décentralisés (SICS-SFD) au cours de l'année 2016. De façon opérationnelle, au plan de la supervision du secteur, l'Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés (ANSSFD) a poursuivi, au titre de l'exercice 2018, la mise en œuvre du document de stratégie d'assainissement du secteur de la microfinance qui repose sur les trois axes suivants : (i) application de la loi à l'ensemble des SFD agréés ; (ii) application de la loi à l'ensemble des structures opérant dans l'illégalité ; et (iii) consolidation continue de la stabilité et du fonctionnement équilibré du secteur de la finance décentralisée en vue de sa pérennisation. Ainsi un recensement national des initiatives de microfinance sera réalisé pour actualiser la liste des institutions qui opèrent en marge de la réglementation.

PROGRAMME POUR 2019

19. Le programme triennal (2017-2019) signé entre le FMI et le gouvernement a pour objectif de jeter les bases d'une croissance accélérée et inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette publique. La mise en œuvre des réformes devrait permettre de (i) créer davantage d'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue de ressources intérieures, (ii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, particulièrement des investissements, et (iii) l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires pour stimuler l'activité du secteur privé. Le cadrage macroéconomique prévoit une croissance de 6,5 pour cent, qui serait essentiellement tirée par la bonne performance du secteur agricole, la hausse de l'investissement privé, les effets positifs de la reprise de l'économie nigériane, et une forte activité portuaire. À la suite de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers en 2018, l'inflation est projetée à 2,0 pour cent en moyenne en 2019. Le déficit du compte courant (dons inclus) devrait se réduire pour s'établir à 8,2 pour cent du PIB en 2019 grâce à une croissance soutenue des exportations, tirée par la redynamisation du secteur cotonnier et un tassement des importations liées à la baisse de l'investissement public.

A. Loi de Finances 2019

20. En décembre 2018, l'Assemblée nationale a adopté la loi de finances 2019 conforme au projet présenté par le gouvernement et aux objectifs du programme. Le déficit budgétaire, base ordonnancement (dons inclus), devrait s'établir à 2,7 pour cent du PIB en 2019 contre 4,7 pour cent en 2018. Les recettes publiques devraient ainsi atteindre 17,7 pour cent du PIB tandis que les dépenses totales seraient contenues à 22 pour cent du PIB contre 23,9 pour cent en 2018.

21. La Loi de finances 2019 repose sur une mobilisation exceptionnelle des recettes fiscales. En effet, les dépenses fiscales devraient baisser d'un montant équivalent à 1.2 pour cent du PIB en 2019

(en partie avec l'élimination par la loi de finance de dépenses fiscales équivalentes à 60 milliards FCFA et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des exemptions accordées dans le cadre des régimes d'investissements spéciaux). En plus, le budget a prévu l'adoption d'autres mesures fiscales telles que le prélèvement libératoire sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Bénin par les personnes non domiciliées, l'élargissement du champ d'application de la taxe de séjour dans les hôtels et établissements assimilés ainsi que le transfert de son recouvrement à la DGI, et l'augmentation du taux de la taxe sur les tabacs et cigarettes. Toutes ces mesures de politiques fiscales, couplées avec la poursuite des réformes au niveau des régies financières devraient permettre de mobiliser 1112.4 milliards de FCFA de recettes publiques en 2019. En parallèle, nous continuons de rationaliser les dépenses publiques. Elles baisseront de 1,3 pour cent de PIB en 2019 grâce à la meilleure maîtrise de la masse salariale et la baisse de l'investissement public.

22. Par ailleurs, nous avons hérité des précédents gouvernements des promesses salariales envers les fonctionnaires ainsi que des services non payés vis-à-vis des fournisseurs que nous avons décidé d'honorer partiellement en 2019 pour préserver le climat de paix sociale. Le budget 2019 prévoit une provision de 20 milliards de FCFA pour le démarrage de l'apurement de ces dettes. **Un audit sera mené d'ici fin janvier 2019 pour mettre à jour l'estimation du stock de services non payés aux fournisseurs.**

23. Au cas où les recettes générées par les réformes fiscales seraient inférieures aux prévisions budgétaires, le Gouvernement s'assurera de l'atteinte de la cible du déficit budgétaire en ralentissant l'exécution des dépenses d'investissement et la mise en œuvre du plan d'apurement des promesses salariales envers les fonctionnaires héritées des anciens gouvernements.

B. Efficacité et Programme des Dépenses Publiques

24. En attendant la revue des dépenses publiques par la Banque mondiale, nous avons entamé depuis 2016 l'assainissement de la masse salariale. Parmi les mesures phares qui ont permis de contenir la hausse de la masse salariale on peut citer : (i) le recensement biométrique du personnel civil qui a permis de découvrir 1355 agents fictifs ; (ii) la bancarisation des primes et indemnités hors fiche de paie depuis 2017 ; et (iii) la suppression de plusieurs arrêtés et textes qui donnaient droit systématiquement à des avantages. Grâce à ces mesures, une économie d'environ un demi pour cent du PIB sera réalisée en 2019 et sera en partie allouée à l'apurement d'une partie des promesses salariales des anciens gouvernements envers les fonctionnaires. En vue d'améliorer l'efficacité de l'investissement public, nous avons commencé la mise en œuvre des recommandations du rapport PIMA qui s'articulent autour des quatre points suivants : (i) renforcer le cadre institutionnel ; (ii) assurer un financement disponible et soutenable ; (iii) assurer une meilleure préparation, sélection, et mise en œuvre des projets (en particulier en publiant leurs critères de sélection) ; (iv) assurer des investissements durables. Une mission du département des finances publiques du FMI, prévue au premier trimestre 2019, devrait nous aider à faire un bilan d'étape de la mise en œuvre des recommandations du rapport PIMA.

25. Aussi, le projet gouvernemental de protection sociale, « Assurance pour le renforcement du capital humain » (ARCH) va rentrer en phase pilote à la fin de l'année 2018 pour une expérimentation sur les populations pauvres pendant les trois premiers trimestres de l'année 2019 et une généralisation à toute la population à partir de 2020. L'Etat couvrira intégralement la prime d'assurance des pauvres extrêmes et fournira une subvention partielle pour la prime payée par les pauvres non extrêmes. Le système d'assurance est basé sur un dispositif innovant de ciblage des populations pauvres et la mise en place d'un registre social unique en collaboration avec la Banque Mondiale.

C. Gestion de la Dette Publique

26. La Caisse Autonome d'Amortissement compte poursuivre ses efforts en matière d'optimisation du portefeuille de dette. L'objectif est d'une part de mettre en adéquation la maturité de la dette avec celle des projets financés et d'autre part d'atteindre une répartition égale entre les stocks de dette extérieure et dette intérieure. La CAA compte ainsi actualiser le document de stratégie d'endettement 2017-2021 l'an prochain afin de mieux prendre en compte les objectifs décrits ci-dessus. Elle compte aussi poursuivre ses activités de renforcement des capacités en bénéficiant notamment d'une assistance de Développement Finance International (DFI) pour la modernisation du système de gestion de la base de données de la dette publique ; et d'une assistance de l'AFRITAC de l'Ouest dans le cadre de l'évaluation de son système organisationnel après les réformes intervenues en 2015. Le recrutement de personnel qualifié pour réduire le risque opérationnel reste également un objectif. La mise en œuvre du mécanisme de suivi des entreprises publiques devra également être renforcée dans le cadre de la stratégie d'endettement sur le moyen terme.

D. Réformes des Entreprises Publiques

27. Les entreprises publiques continuent de grever le budget de l'Etat en raison leurs faibles performances économiques et financières. Durant ces quatre dernières années, elles ont contribué—impôts, taxes et dividendes—au budget national à hauteur de 0,3 pour cent du PIB et ont reçu en retour 1,5 pour cent du PIB en subventions. La nomination de nouveaux commissaires aux comptes au niveau des 189 entreprises publiques et offices d'Etat a été faite. Par ailleurs, le Gouvernement a validé un nouveau projet de loi sur les entreprises publiques. Cette loi, transmise à l'assemblée nationale, mais pas encore adoptée, a pour objet la création, l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques en vue d'améliorer leur gouvernance et par ricochet leur performance économique et financière. La future loi prévoit la surveillance étroite de la situation économique et financière des entreprises publiques par l'Etat. Les entreprises publiques auront désormais l'obligation de transmettre dans les délais réglementaires leurs états financiers—accompagnés des rapports des commissaires aux comptes—au Ministère de l'économie et des finances. En plus, un rapport consolidé sur la situation économique et financière des entreprises publiques sera annexé à la loi de finances à partir de 2019 une fois que la loi sera adoptée.

28. Pour limiter l'impact sur le budget des entreprises publiques, l'Etat compte aussi définir une politique de dividendes propre à chaque entreprise afin de les responsabiliser sur l'atteinte de leurs résultats tout en assurant une gestion financière cohérente avec leur développement. Le gouvernement a décidé d'établir des contrats de performance avec les principales entreprises publiques d'ici à la fin de l'année 2018. Ceci est déjà le cas avec le Port autonome de Cotonou et bientôt avec la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) grâce à l'appui du *Millennium Challenge Account*. Nous comptons étendre cette mesure à d'autres entreprises publiques avant fin 2019 dans le cadre de la nouvelle loi.

E. Projets d'infrastructures et Partenariats Publics-Privés

29. Suite à la mise en place du cadre juridique et réglementaire des partenariats publics-privés (PPP) à travers la loi n° 2016-24 du 28 juin 2017, le gouvernement a adopté les décrets d'application qui tiennent compte du nouveau cadre institutionnel de promotion des investissements au Bénin. L'opérationnalisation du cadre institutionnel— grâce notamment à l'assistance technique de la Banque mondiale — est désormais effectif. L'analyse des options de financements des projets du PAG a permis de mettre en place un catalogue de projets PPP. En accord avec les meilleures pratiques à l'international, nous veillerons à ce que : (i) les investissements liés aux PPP soient intégrés dans les documents budgétaires et les statistiques de finances publiques ; et (ii) les passifs liés aux PPP soient évalués et annexés dans la loi de finance. Nous analyserons les risques budgétaires liés à ces projets PPP.

30. De plus, le Gouvernement a engagé des discussions préliminaires avec la République Populaire de Chine dans un partenariat futur pour le financement de la construction de l'Aéroport international de Glodjigbé. A ce stade, le schéma de financement, et le calendrier des travaux ne sont pas encore fixés. En liaison avec les équipes du FMI, nous prendrons toutes les dispositions adéquates pour que le financement de ce projet soit reflété dans les comptes publics selon les bonnes pratiques internationales, minimise les risques pour les finances publiques et ne mette pas en péril la soutenabilité de la dette publique.

F. Climat des affaires

31. Afin de faire du Bénin une destination attractive pour les investisseurs, un nouveau dispositif de promotion des investissements a été mis en place en 2017 et permet la rationalisation du cadre institutionnel et réglementaire de promotion des investissements au Bénin. Au plan stratégique, un Comité interministériel de promotion des investissements a été créé pour améliorer la concertation gouvernementale sur les questions liées au climat des affaires et apporter des réponses coordonnées aux besoins et attentes exprimées par les investisseurs. Au plan opérationnel, l'Agence pour la promotion des investissements et des exportations (APIEX) a fait l'objet d'une restructuration pour devenir la porte unique d'entrée des investisseurs et la vitrine de la promotion des investissements et des exportations au Bénin. L'APIEX devient ainsi : (i) le guichet unique pour la création d'entreprise, qui a permis de raccourcir le délais de création d'entreprise à quelques heures;

(ii) l'organe technique en charge de l'étude des demandes d'agrément au Code des investissements ; (iii) le secrétariat exécutif de la Cellule d'Appui au PPP ; (iv) le point focal pour la mise en œuvre des réformes *Doing Business* ; (v) l'autorité administrative des zones économiques spéciales ; et (vi) le centre d'informations et de facilitation des exportations. En outre, nous avons amendé et complété le code foncier en 2017 ; ce qui a abouti à la prise de la loi modificative n°2017-15 du 10 août 2017. Cette nouvelle loi permet de raccourcir les délais d'obtention des titres de propriété et, dans le cas des investisseurs étrangers, lever les contraintes d'acquisition d'actifs immobiliers.

32. Dans le cadre du nouveau dispositif, un cadre institutionnel spécifique de mise en œuvre des réformes *Doing Business* a été adopté et est assorti d'une matrice d'actions annuelles à mettre en œuvre. Deux projets de lois de facilitation de l'investissement privé ont été finalisés et transmis au parlement pour adoption (non encore adoptés) : il s'agit du projet de loi portant révision du code des investissements et du projet de loi pour la promotion et le développement des micros, petites et moyennes entreprises au Bénin. Les innovations portées par le nouveau Code des investissements comprennent notamment :

- La simplification des régimes d'agrément (trois régimes avec des incitations claires et précises pendant les périodes d'installation et d'exploitation, deux variantes de régimes pour encourager davantage les investisseurs qui s'intéressent aux secteurs prioritaires de l'économie nationale) ;
- La professionnalisation du traitement des dossiers d'agrément et la limitation du délai de décision technique ;
- L'amélioration du dispositif de contrôle des investissements ;
- La prise en compte des meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration de codes des investissements et notamment des commentaires de la CNUCED sur le code existant ; et
- L'articulation des incitations de manière à rendre le Bénin plus compétitif et assurer une cohérence des dispositions du code des investissements avec les régimes d'exception prévus pour les investisseurs dans les zones économiques spéciales, et les régimes des aides spécifiques de l'Etat visant la promotion l'entrepreneuriat national.

33. Quant à la Loi sur les Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), elle a vocation à consacrer la transposition au plan national des dispositions de la Charte communautaire des MPME de l'UEMOA adoptée en Décembre 2015. Ses principales innovations portent sur les aspects ci-après :

- La mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de catégorisation des MPME pouvant bénéficier de mesures spécifiques et d'aides de l'Etat ;
- La création par la Loi d'une Agence chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de la promotion des MPME ;
- Des mesures d'aides et de soutien aux MPME qui comprennent des facilités d'accès aux marchés, la protection contre les retards de paiement par l'Etat, l'incitation à la cotraitance et à la sous-traitance avec les grandes entreprises ;
- Des facilités et incitations fiscales pour la création et le maintien des MPME (pour les MPME qui transforment la matière première locale et pour les pépinières et incubateurs d'entreprises) ;
- Des mesures de promotion et de financement des MPME (assistance technique, facilités d'accès au foncier et aux sites aménagés, mécanismes ou institutions spécifiques de financement et de garantie) ; et
- Des mesures de soutien aux MPME en difficulté.

34. Par ailleurs, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur l'embauche dont l'objectif est d'inciter à la création d'emplois. Cette loi vient corriger plusieurs vides juridiques, notamment ceux liés à l'engagement à l'essai qui est resté pendant longtemps sans encadrement ainsi que les formes de contrat dont celui à durée déterminée qui peut être renouvelé indéfiniment. En outre, la nouvelle loi autorise les étrangers à travailler sous des contrats à durée indéterminée alors qu'auparavant ils n'avaient accès qu'à des contrats à durée déterminée. La nouvelle loi assouplit aussi les conditions de licenciement et fixe un plafond maximum de 9 mois de dédommagement en cas de licenciement jugés comme abusif par les tribunaux.

G. Système Financier

35. Une des banques de la place est confrontée à des difficultés opérationnelles pouvant conduire à la cessation de ses activités et au retrait de son agrément par la Commission bancaire (CB) de l'UEMOA. Face à cette situation, le gouvernement a décidé, après consultation de la Commission Bancaire, du rachat de cette Banque à la valeur de ses fonds propres, estimée à environ 10 milliards de FCFA. Toutefois, le gouvernement considère cette opération de rachat comme étant exceptionnelle et justifiée par des circonstances particulières. Pour les années à venir, le Gouvernement s'engage à seulement intervenir auprès des banques dans les cas de risque systémique pour la stabilité financière.

36. Dans le cadre du soutien à la banque, le gouvernement prépare un plan de restructuration avec un schéma de désengagement dans un terme d'environ 3 ans. Les éléments du plan de restructuration adhéreront aux meilleures pratiques internationales, en particulier dans les domaines de la gestion et du contrôle, de la gestion du risque, des opérations, de la résolution des crédits en souffrance, ainsi que la planification de la liquidité et des fonds propres. Dans l'optique de transparence et de responsabilité, le gouvernement en tant qu'acquéreur établira des rapports sur l'état d'avancement du plan de restructuration, et qui incluront une mise à jour de l'estimation du coût pour le contribuable.

37. Dans le but de moderniser le secteur financier, l'Etat a aussi réactivée par la loi N° 2018-38 du 07 septembre 2018, la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) qui avait été créée le 31 août 1973 par ordonnance N°073-60. En tant que tel, elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour mission essentielle la réception, la conservation et la restitution aux ayants droit des biens meubles mis en dépôt auprès d'elle. A ce titre, la CDC est chargée d'administrer les dépôts et consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses et aux fonds dont la gestion lui est confiée, de recevoir les consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements. D'une manière générale, la CDC est investie de missions d'intérêt général en appui aux politiques publiques de l'Etat et des Collectivités territoriales notamment en matière de développement économique et social. Pour y parvenir, la CDC met en place des politiques et stratégies d'investissement et de gestion de risques qui devraient permettre de générer des emplois et des taux de rentabilité supérieur au coût moyen des emprunts de l'Etat. Elle adopte les meilleures règles prudentielles en matière d'investissement et de gestion des risques.

38. De façon pratique, la CDC dans le dispositif de modernisation du secteur financier du Bénin permettra à l'Etat d'être présent : (i) dans le capital des sociétés qu'il souhaite soutenir, ou dont il espère simplement des dividendes, comme tout actionnaire ; et (ii) aux côtés du système bancaire en faisant des dépôts dans les banques à coûts réduits. ² ; (iii) dans le financement des projets sociaux ; et (iv) efficacement dans le financement de l'économie en rendant plus attractifs les titres publics (proposition d'acquisition des titres publics à taux faible par la CDC).

39. Nous prévoyons également de continuer à améliorer la capacité des juges et des tribunaux à légiférer en matière financière. Le nouveau tribunal du commerce contribuera à la résolution des conflits survenant dans les affaires. Comme les années précédentes, la BCEAO a entrepris dans son programme de formation de la profession judiciaire, de contribuer au renforcement des capacités des juges et des magistrats dans les domaines de la réglementation financière de l'UEMOA.

40. Afin de promouvoir l'inclusion financière au Bénin, le Gouvernement a prévu entre autres, la création de dispositifs pérennes de mobilisation des ressources par les SFD et le renforcement de la promotion et de la coordination du secteur de la microfinance.

² Ceci offrira des ressources meilleur marché que les banques peuvent utiliser pour octroyer des crédits à un taux plus compétitif à leur clientèle. En effet, à l'heure actuelle, le soutien des banques au secteur privé est fortement limité par le coût des dépôts très élevé.

41. Au plan de la promotion du secteur, le Fonds national de la microfinance (FNM) a élaboré un nouveau plan stratégique 2017–21 décliné en trois axes stratégiques à savoir : (i) facilitation de l'accès des SFD à des ressources financières adaptées ; (ii) renforcement des capacités opérationnelles et promotion des interventions à vocation sociale et technologique ; et (iii) renforcement de la gouvernance et pérennisation des actions du FNM. Par ailleurs, le Gouvernement, à travers le Ministère en charge des affaires sociales et de la microfinance (MASM), a entamé les diligences relatives à la réalisation de l'enquête FinScope qui est la première étape du processus Making Access to financial Service Possible (MAP) devant aboutir à l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière en lien avec la stratégie régionale d'inclusion financière élaborée par la BCEAO. Enfin, avec le commencement de la mise en œuvre en 2019 du volet microfinance du projet ARCH (Assurance pour le renforcement du capital humain), l'inclusion financière sera renforcée.

H. Rebasage des Comptes Nationaux

42. Depuis 2016, le gouvernement soutient le projet de rebasage des comptes nationaux et de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). Cette initiative apportera des améliorations significatives dans : (i) l'amélioration de la qualité et de la couverture des sources de données des comptes nationaux ; et (ii) la prise en compte des nouveautés du SCN 2008 relatifs aux comptes des biens et services. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a accueilli une mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale, du FMI, en juin 2018. Celle-ci avait pour objectif d'aider l'INSAE dans : (i) l'examen des méthodes d'estimations et des nouvelles informations supplémentaires sur les travaux de changement de base du PIB, (ii) l'examen des sources de révision du PIB notamment la contribution du secteur informel, (iii) analyse de la qualité du tableau des ressources et des emplois et le niveau du PIB pour la nouvelle année de base 2015. A la suite de cette mission, il est apparu que réaliser une enquête sur le commerce extérieur non enregistré (ECENE) est une priorité pour permettre de bien estimer le total de la demande et finaliser les équilibres ressources emplois (ERE). L'INSAE s'est engagé à mettre en œuvre cette enquête qui nécessite quatre passages. La phase de traitement des données du premier passage qui s'est déjà déroulé va démarrer avant la fin du mois d'octobre 2018. Les estimations finales révisées sont attendues pour au plus tard fin juillet 2019.

I. Critères de réalisation quantitatifs et repères structurels

43. Des critères de réalisation quantitatifs sont établis pour fin juin 2019 et des objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre et décembre 2019 (tableau). Les repères structurels pour 2019 ainsi que leurs justifications macroéconomiques sont décrits dans le tableau. Les quatrième et cinquième revue du programme sont prévues au ou après le 30 avril et 31 octobre 2019, respectivement.

Tableau 1. Benin : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs, 2018–19¹ (Milliards de francs CFA)

	March 31, 2018				June 30, 2018				September 30, 2018	December 31, 2018	March 31, 2019	June 30, 2019	September 30, 2019	December 31, 2019
	Indicative Targets				Performance Criteria				Indicative Targets	Performance Criteria	Indicative Targets	Performance Criteria	Indicative Targets	Indicative Targets
	Prog.	Adjusted	Prel.	Status	Prog.	Adjusted	Prel.	Status	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
A. Quantitative performance criteria²														
Net domestic financing of the government (ceiling) ^{3,4,5}	74.7	89.7	43.0	Met	190.9	205.9	71.1	Met	103.0	118.8	15.0	45.9	68.8	36.0
Basic primary balance (excluding grants) (floor)	-69.7		-18.5	Met	-47.5		-17.7	Met	-20.3	3.9	15.6	44.5	47.7	120.7
Total revenue (floor)	204.8		209.5	Met	445.5		475.1	Met	707.1	1021.6	235.1	505.5	762.5	1112.4
B. Continuous quantitative performance criteria (ceilings)														
Accumulation of external payments arrears	0.0		0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ceiling on the present value of new external debt contracted or guaranteed by the government	468.9		24.3	Met	468.9		125.0	Met	468.9	468.9	468.9	468.9	468.9	468.9
Accumulation of domestic payments arrears	0.0		2.3	Not Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracts by the government for the prefinancing of public investments projects	0.0		0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Memorandum Items²														
Priority social expenditure (floor)	15.0		35.8	Met	50.0		79.3	Met	101.0	167.0	37.2	82.5	140.7	180.0
Memorandum item: Budgetary assistance ⁶	22.6		0.0	Not Met	22.6		0.0	Not Met	39.6	55.4	0.0	0.0	22.8	45.4

Sources: Beninese authorities; IMF staff estimates and projections.

¹The terms in this table are defined in the Technical Memorandum of Understanding (TMU).

²The performance criteria and indicative targets are cumulative from the beginning of the calendar year.

³The performance criterion on net domestic financing is automatically adjusted as indicated in the TMU.

⁴The performance criteria and indicative targets are cumulative from the beginning of the calendar year.

⁵If the amount of disbursed external budgetary assistance net of external debt service obligations falls short of the program forecast, the ceiling on net domestic financing will be adjusted pro-rata, subject to limits specified in the TMU.

⁶If the amount of disbursed external budgetary assistance net of external debt service obligations exceeds the program forecast, the ceiling will be adjusted downward by the excess disbursement unless it is used to reduce domestic payment arrears.

⁷Gross disbursements, not adjusted for debt service obligations.

Tableau 2. Benin : Actions Préalables et Repères Structurels pour 2018 et 2019

Mesures	Dates	Justification macroéconomique	Statut
Soumettre un budget de 2019 conforme au programme appuyé par la FEC à la commission parlementaire pour revue.	Mesure préalable pour la troisième revue	Préserver la viabilité budgétaire	
Mobilisation des recettes			

Tableau 2. Benin : Actions Préalables et Repères Structurels pour 2018 et 2019

Limiter la signature de conventions particulières hors Code à des cas exceptionnels après avis du Conseil des Ministres.	Juin 2018 (Action Permanente par la suite)	Accroître la collecte des revenus	Atteint
Mettre en œuvre un plan pour renforcer le civisme fiscal.	Juin 2018	Accroître les recettes fiscales en améliorant l'adéquation des taxes à la gestion des risques	Atteint
La loi de finances 2019 élimine un montant de dépenses fiscales équivalent à 60 milliards de FCFA (MEFP ¶124).	Décembre 2018	Accroître les recettes fiscales	
Mettre en œuvre le dispositif de contrôle de l'effectivité des investissements prévus dans le cadre des agréments au code des investissements et des agréments pour l'installation dans les zones économiques spéciales (MPEF ¶124).	Juin 2019 ³	Rationaliser les exonérations et lutter contre la fraude fiscale	
Gestion des finances publiques			
Préparer et adopter en Conseil des Ministres un plan de réorganisation et de professionnalisation des corps de contrôle d'ordre administratif de l'Etat.	Juin 2018	Améliorer la gouvernance économique	Atteint
Préparer des plans mensuels de prévision de trésorerie et des évaluations trimestrielles exhaustives de l'exécution du budget.	Juin 2018	Accroître la transparence, l'actualité et l'exactitude de l'information budgétaire	Atteint

³ La date de mise en place a été révisée de décembre 2018 à juin 2019, dans la mesure où les autorités souhaitent intégrer la mesure dans le futur code de l'investissement.

Tableau 2. Benin : Actions Préalables et Repères Structurels pour 2018 et 2019

Adopter un texte réglementaire global de haut niveau pour les investissements publics comme convenu dans le cadre de l'évaluation PIMA.	Septembre 2018	Améliorer la gestion des investissements publics et aider à identifier les faiblesses	Non atteint (mise en œuvre en novembre 2018)
Préparer un audit complémentaire du stock de services non payés par l'Etat aux fournisseurs domestiques, à la date de fin Décembre 2018 (MPEF ¶ 25). ⁴	Janvier 2019	Améliorer la transparence budgétaire	
Inclusion financière			
Le Ministère des Finances devrait établir un bureau de crédit (MPEF ¶19) ⁵ .	Décembre 2018	Améliorer la gestion de la crise	
Le Ministère des Finances devrait adopter une décision pour renforcer l'application du cadre réglementaire relatif à la supervision et l'octroi des licences pour les institutions de microfinance (MPEF ¶21) ⁶ .	Décembre 2018	Promouvoir l'inclusion financière	
Réforme des entreprises publiques			
Compléter la collecte de données de la dette des entreprises publiques opérationnaliser le cadre de suivi.	Septembre 2018	Améliorer le suivi des passifs éventuels et améliorer la gestion de la dette publique	Atteint
Mettre en place des contrats de performance pour les principales entreprises publiques (MPEF ¶31).	Décembre 2018	Améliorer la contribution des entreprises publiques aux revenus du gouvernement	

⁴ Ces services non payés par l'Etat ont été effectués sous les gouvernements précédents.

⁵ Le repère structurel a été simplifié pour tenir compte du fait que les mesures de résolution bancaire ne sont pas sous la responsabilité des autorités nationales mais supranationales.

⁶ Le repère structurel a été modifié pour être plus précis au sujet du type de mesure que peut prendre le ministère des finances

Tableau 3. Bénin : Principaux Indicateurs Économiques, 2015–23

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.	Est.	Prog.		Proj.			
(variation annuelle, sauf indication contraire)								
Revenu national								
PIB aux prix courants	3.7	5.9	7.4	8.4	8.5	8.5	8.5	8.5
PIB à prix constants	4.0	5.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Déflateur du PIB	-0.3	0.0	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	-0.8	0.1	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-2.7	3.0	1.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
Finances publiques								
Recettes	-9.0	26.6	8.2	8.9	10.4	9.1	8.5	8.5
Dépenses et prêts nets	-12.6	21.3	2.1	2.3	5.0	7.5	7.1	7.0
Secteur extérieur								
Exportations de biens et services	-1.6	23.9	18.4	18.5	11.8	11.8	11.5	10.9
Importations de biens et services	-0.1	18.1	10.4	11.8	9.0	7.5	6.9	9.6
Termes de l'échange	3.6	1.4	0.6	0.9	2.0	0.8	1.0	0.0
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets	7.8	7.3	-10.4	-4.1
Crédit intérieur	10.2	-2.1	-1.5	14.1
Créances nettes sur l'administration centrale	7.6	-3.3	-2.8	7.2
Crédit au secteur privé	2.7	1.2	1.3	6.9
Masse monétaire large (M2)	0.3	1.0	6.9	8.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Principaux ratios								
Investissement brut	21.0	25.5	25.5	26.2	27.1	27.2	28.2	28.5
Investissement public	5.9	9.1	8.2	7.2	6.7	6.6	6.5	6.3
Investissement privé ¹	15.1	16.4	17.2	19.0	20.4	20.6	21.7	22.2
Épargne intérieure brute	9.1	13.1	14.2	15.9	17.4	18.5	20.7	21.3
Épargne publique	-0.7	2.3	2.6	3.0	3.5	3.7	3.8	3.9
Épargne privée	9.8	10.8	11.6	12.9	13.9	14.8	16.9	17.4
Épargne nationale brute	11.6	15.6	16.6	17.8	19.3	20.2	22.6	23.2
Consommation	90.9	86.9	85.8	84.1	82.6	81.5	79.3	78.7
Consommation publique	12.6	11.5	11.3	10.7	10.8	10.8	10.8	10.9
Consommation privée	78.3	75.4	74.6	73.4	71.9	70.7	68.5	67.9
Finances publiques								
Recettes	14.7	17.5	17.7	17.7	18.1	18.2	18.2	18.2
Dépenses et prêts nets	21.4	24.5	23.3	22.0	21.3	21.1	20.8	20.5
Solde primaire ²	-5.5	-5.0	-3.4	-1.8	-1.0	-0.8	-0.7	-0.5
Solde primaire de base ³	-3.0	-1.5	0.4	1.9	2.1	2.3	2.4	2.4
Déficit budgétaire global (base ordonnancement, dons exclus)	-6.7	-6.9	-5.6	-4.2	-3.2	-2.9	-2.7	-2.4
Déficit budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-6.0	-5.9	-4.7	-2.7	-1.9	-1.6	-1.3	-1.1
Dettes publiques	49.5	54.2	54.4	53.8	51.4	48.7	45.8	43.0
Secteur extérieur								
Balance de biens et services	-11.9	-12.4	-11.3	-10.3	-9.7	-8.7	-7.5	-7.2
Solde extérieur courant (dons inclus)	-9.4	-9.9	-8.9	-8.4	-7.8	-7.0	-5.5	-5.3
Solde extérieur courant (dons exclus)	-9.6	-10.2	-9.2	-8.8	-8.2	-7.3	-5.9	-5.6
Balance globale des paiements	-5.2	3.2	6.1	4.3	4.5	4.8	4.8	4.9
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	5,084	5,382	5,783	6,269	6,799	7,375	7,998	8,676
PIB nominal (en millions de dollar EU)	8,576	9,265	10,456	11,184	12,129	13,157	14,269	15,479
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	592.8	580.9	553.1	560.5	560.5	560.5	560.5	560.5
Dettes du secteur public non-financier (pourcentage du PIB) ⁴	49.7	54.4	54.6	54.0	51.6	48.9	46.0	43.2
Population (en millions)	10.8	11.1	11.4	11.7	12.0	12.3	12.6	13.0
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	791	833	915	954	1009	1067	1128	1194

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluant les investissements réalisés par les entreprises publiques non pris en compte dans le budget.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Dette du gouvernement central et les garanties.

Pièce Jointe 2. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation, les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

HYPOTHESES DU PROGRAMME

2. **Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale du Bénin (franc CFA—CFAF) sur la base des taux de change convenus pour les projections du programme. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous.¹

CFAF/US\$ 557.6
CFAF/euro 655.96
CFAF/SDR 785.4

DÉFINITIONS

3. Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Les définitions de la « dette » et des emprunts retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées aux points 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI N° 6230–(79/140), telle qu'ultérieurement amendée le 5 décembre 2014 par la décision N°. 15688–(14/107) :

- (a) **Dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier

¹ Les taux de change de 2018 au 18 août 2017.

déterminé et ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service ;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés ; et
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole d'accord.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 (d) ci-dessous, la valeur actuelle (VA) du prêt sera calculée en utilisant un taux d'actualisation unique fixé à 5%.
- (c) Pour les dettes portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base). Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 2,63% et restera fixe pour la durée du

programme. L'écart entre le LIBOR Euro à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -294 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -260 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -197 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'Euro, le JPY et le PIB, l'écart sur le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base.² Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi au 50 bps le plus proche) sera ajouté ; et

- (d) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA sauf si elle est contractée auprès d'un autre Etat membre.
- (e) La « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA et la dette en FCFA contractée auprès d'un autre Etat membre.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond sur le financement intérieur net de l'État

Définitions

5. Le financement intérieur net de l'État (FINE) est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

6. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes

² Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » du LIBOR USD à six mois pour les dix années prochaines tel que précisé dans les Perspectives de l'économie mondiale du printemps 2018.

publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

7. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

8. L'aide budgétaire extérieure brute est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette non affectée (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure nette est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (définie comme le paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

9. Le plafond du FINE (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 74,7 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 190,9 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 103,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 118,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin et fin décembre 2018, et un objectif indicatif pour fin septembre 2018.

10. Le plafond du FINE (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 15,0 milliards de francs CFA à fin mars 2019, 45,9 milliards de francs CFA à fin juin 2019, 68,8 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et 36,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin 2019, et un objectif indicatif pour fin septembre et fin décembre 2019.

Ajustements

11. Le FINE sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 10 :

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FINE sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année), le plafond du FINE sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes : le relèvement ne peut pas dépasser 15 milliards de francs CFA à fin juin 2018 et 25 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. La même règle est valable pour 2019.

12. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FINE, les montants suivants sont prévus dans le programme :

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 22,6 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 22,6 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 39,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 55,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.
- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 0 milliards de francs CFA à fin mars 2019, 0 milliards de francs CFA à fin juin 2019, 22,8 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et 45,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2019.

B. Plancher du solde budgétaire primaire de base

Définition

13. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure ; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

14. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à -69,7 milliards de francs CFA à

fin mars 2018, -47,5 milliards de francs CFA à fin juin 2018, -20,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2018; et à 3,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2018; Les planchers à fin juin et fin décembre 2018 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2018 un objectif indicatif.

15. De même, le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à +15,6 milliards de francs CFA à fin mars 2019, +44,5 milliards de francs CFA à fin juin 2019, +47.7 milliards de francs CFA à fin septembre 2019; et à +120.7 milliards de francs CFA à fin décembre 2019; Le plancher à fin juin 2019 constitue un critère de réalisation et ceux de fin septembre et décembre 2019 des objectifs indicatifs.

C. Plancher des recettes totales de l'État

Définition

16. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent dans le TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

17. Le plancher des recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un montant qui ne soit pas inférieur à 204,8 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 445,5 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 707,1 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et à 1021,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. Les planchers à fin juin et fin décembre 2018 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2018 un objectif indicatif.

18. Le plancher des recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un montant qui ne soit pas inférieur à 235.1, milliards de francs CFA à fin mars 2019, 505,5 milliards de francs CFA à fin juin 2019, 762,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et à 1112,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Le plancher à fin juin 2019 constitue un critère de réalisation et ceux de fin septembre et décembre 2019 des objectifs indicatifs.

D. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

19. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 4a, de la dette intérieure au paragraphe 4d et de l'État au paragraphe 3 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

20. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État

Définition

21. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, prenant compte des délais de grâce applicables, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 4a, de la dette extérieure au paragraphe 4e et de l'État au paragraphe 3 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

22. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

F. Plafond de la valeur des nouveaux emprunts extérieurs ou garanties par l'État avec une échéance d'un an ou plus

Définition

23. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 4a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 4e, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA.

24. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le Gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation continu

25. La VA des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État en 2018 ne dépassera pas un montant cumulé de 468,9 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) au regard des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette publique préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

G. Plafond sur les contrats de préfinancement pour les investissements publics

Définition

26. Les contrats de préfinancement sont définis comme des contrats par lesquels, de façon concomitante: (i) l'État octroie à une entreprise privée la charge de réaliser des travaux publics financés par un prêt à l'Entreprise, auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales ; (ii) Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du

principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept de « État » utilisé pour ce critère de réalisation est celui défini au paragraphe 3.

Critère de réalisation continu

27. L'État s'engage à ne recourir à aucun contrat de préfinancement durant la durée du programme. Ce critère de réalisation relatif aux contrats de préfinancement pour les investissements publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

OBJECTIFS INDICATIFS

H. Plancher des dépenses sociales prioritaires

28. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans le PAG. Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants, entre autres : développement, économie et finances, santé ; énergie, eau et mines ; agriculture, élevage et pêche ; justice, sécurité publique, infrastructures et transports, culture et sports, affaires sociales et microfinance, promotion de l'emploi et PME, éducation, cadre de vie, travail et fonction publique. Leur exécution est suivie sur base ordonnancement durant le programme à travers le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP).

Définition

29. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
25	Ministère de l'Economie et des Finances
36	Ministère de la Santé
37	Ministère de l'Energie
76	Ministère de l'Eau et des Mines
46	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
39	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
26	Ministère de la Justice
52	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
51	Ministère des Infrastructures et des Transports
40	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports
41	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
27	Ministère du Plan et du Développement
60	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère des enseignements secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
34	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

Objectif indicatif

30. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 15,0 milliards à fin mars 2018, 50 milliards à fin juin 2018 ; 101,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 167,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.

31. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 37,2 milliards à fin mars 2019, 85,2 milliards à fin juin 2019 ; 140,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2019 ; et 180,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2019.

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

I. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs

32. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- Les données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois ;
- Indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois ;
- Le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire) ; et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre ;
- Données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

J. Autres informations

33. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- Les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre ;
- Les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc :

- Dans le trimestre où ils deviennent disponibles : une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires ; une copie de la plus récente Loi des règlements ; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



BÉNIN

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

19 novembre 2018

Approuvé par
Dominique Desruelle et Mary B. Goodman (FMI), et Paloma Anos-Casero (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Bénin : analyse conjointe de viabilité de la dette Banque mondiale-FMI

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Marge substantielle pour absorber les chocs
Recours au jugement	No

Le Bénin conserve un risque modéré de surendettement sur la dette extérieure. Cette évaluation n'a pas changé depuis l'analyse précédente et est conforme au rapport des services du FMI de mars 2018 (EBS/18/56). Tous les indicateurs du fardeau projeté de la dette extérieure restent en deçà de leurs seuils de référence, mais le ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure aux exportations dépasse son seuil dans le cas d'un choc extrême sur les exportations¹.

En ce qui concerne la dette publique totale (extérieure plus intérieure) contractée ou garantie par l'État, le ratio dette/PIB reste en dessous de sa valeur de référence prudente dans le cadre des scénarios de référence et de choc. Cependant, le volume et l'évolution précédente de la dette intérieure, le fardeau relativement élevé du service de la dette ainsi que l'existence de passifs conditionnels justifient la note de risque modéré de surendettement pour la dette totale et portent à croire que la marge de manœuvre est peut-être plus limitée que ne l'indique la seule analyse des indicateurs de la dette extérieure. Une consolidation budgétaire à moyen terme, une gestion saine des investissements publics et une amélioration de la capacité de gestion de la dette sont nécessaires pour renforcer la viabilité de la dette.

¹ Selon le cadre révisé de viabilité de la dette des pays à faible revenu, l'indice composite du Bénin est de 3,03 sur la base des PEM d'octobre 2018 et de l'EPIN de 2017, ce qui correspond à une capacité moyenne d'endettement.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts		
1	Administration centrale	X		
2	Administrations d'États fédérés et locales			
3	Autres éléments des administrations publiques			
4	dont : administrations de sécurité sociale			
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8	Dettes non garanties des entreprises publiques			
Couverture des données sur la dette publique du pays		La dette garantie par l'État des administrations centrale, nationale et locale, et de la banque centrale		
		Utilisés pour		
		Défaut	l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0.0
3	Dettes des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	2.9
4	PPP	35	pourcentage du stock en PPA	2.6
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5	pourcentage du PIB	5.0
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)				10.5

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

CONTEXTE DE LA DETTE

1. La dette publique du Bénin est en hausse depuis 2014. La dette publique totale (extérieure plus intérieure) est passée de 30,5 % du PIB en 2014 à 54,4 % du PIB en 2017². Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la dette intérieure qui a triplé en trois ans, passant de 10,6 % du PIB en 2014 à 32,4 % du PIB en 2017. Quant à la dette extérieure, son augmentation est relativement faible (2,2 % du PIB) pendant la même période, jusqu'à 22,0 % du PIB en 2017.

2. La dette publique intérieure a augmenté régulièrement, du fait de la hausse des investissements publics. Depuis 2017, les autorités ont augmenté l'investissement dans le but de remédier aux goulots d'étranglement des infrastructures et d'accélérer la croissance. Le gouvernement a adopté une enveloppe d'investissements publics de 1 400 milliards de FCFA (soit 26 % du PIB de 2017) à dépenser sur une période de trois ans. Les investissements ont commencé à un niveau élevé de 500 milliards de FCFA en 2017 et devraient diminuer progressivement pour atteindre 450 milliards de FCFA en 2019. De 2015 à 2017, les autorités ont eu davantage recours au marché financier régional pour financer des projets d'investissement public à des conditions non concessionnelles.

² Dans le document, les encours de la dette sont évalués à la fin de l'exercice. Par exemple, la dette de 2017 correspond à l'encours de la dette à la fin de l'exercice 2017.

3. La charge du service de la dette est relativement élevée au Bénin. Le ratio du service de la dette sur les recettes s'établit à 66 % en 2018³ et devrait décroître à environ 37 % en moyenne sur le moyen terme et à 25 % sur le long terme. A titre de comparaison, le service de la dette devrait représenter en moyenne 28 % des recettes, en moyenne, dans les pays de l'UEMOA et 21 % dans l'ensemble des pays en développement à faible revenu en 2018.

4. Les entreprises publiques présentent des risques budgétaires, qui entraînent des passifs conditionnels pour l'État⁴. Les autorités béninoises ont fait des progrès dans le suivi de la dette des entreprises publiques au cours des dernières années. Elles ont recueilli des informations sur toutes les 22 entreprises publiques et les 140 organismes autonomes, afin d'évaluer leur endettement. Cet exercice a permis aux autorités d'évaluer l'endettement des entreprises publiques envers les banques commerciales. Cependant, des études plus détaillées sont nécessaires dans la prochaine analyse de viabilité de la dette⁵, afin d'identifier et d'analyser les autres passifs des entreprises publiques et d'accroître la couverture de la dette. Peu d'entreprises soumettent leurs budgets et leurs états financiers à l'État comme l'exige la loi, ce qui rend difficile le suivi rigoureux de la dette des entreprises publiques. En outre, ces dernières continuent de peser sur le budget de l'État. De 2014 à 2017, elles ont contribué au budget national (en impôts, redevances et dividendes) à hauteur de 0,3 % du PIB et, en contrepartie, ont reçu 1,5 % du PIB en dons et subventions. Les règlements ad hoc de compensation de la dette croisée entre l'État et ces entreprises, ainsi que leurs mauvais résultats économiques et financiers, sont les principaux facteurs à l'origine de la dépendance des entreprises publiques à l'égard des ressources publiques. Pour remédier à certains de ces problèmes, les autorités sont en voie d'adopter une nouvelle loi sur les entreprises publiques qui vise à améliorer leur gouvernance et, indirectement, leurs résultats économiques et financiers.

5. L'audit en cours du stock des créances impayées détenues par le secteur privé sur l'État constitue un autre risque pour la trajectoire de la dette publique. Les autorités sont en train de préparer un audit, qui sera disponible au début de l'année 2019, pour estimer le montant des services impayés procurés par les fournisseurs (les dépenses ont été effectuées en dehors du cycle budgétaire traditionnel). Si certaines de ces créances sont considérées comme des arriérés selon les normes statistiques internationales, elles devront être incluses dans l'encours de la dette de 2019. Cependant, le montant en cause restera probablement faible, puisque le montant total des créances représente 0,9 % du PIB. Pour tenir compte de ce risque, l'analyse de viabilité de la dette publique inclut un scénario avec un choc de passifs éventuels équivalent à 0,9 % du PIB.

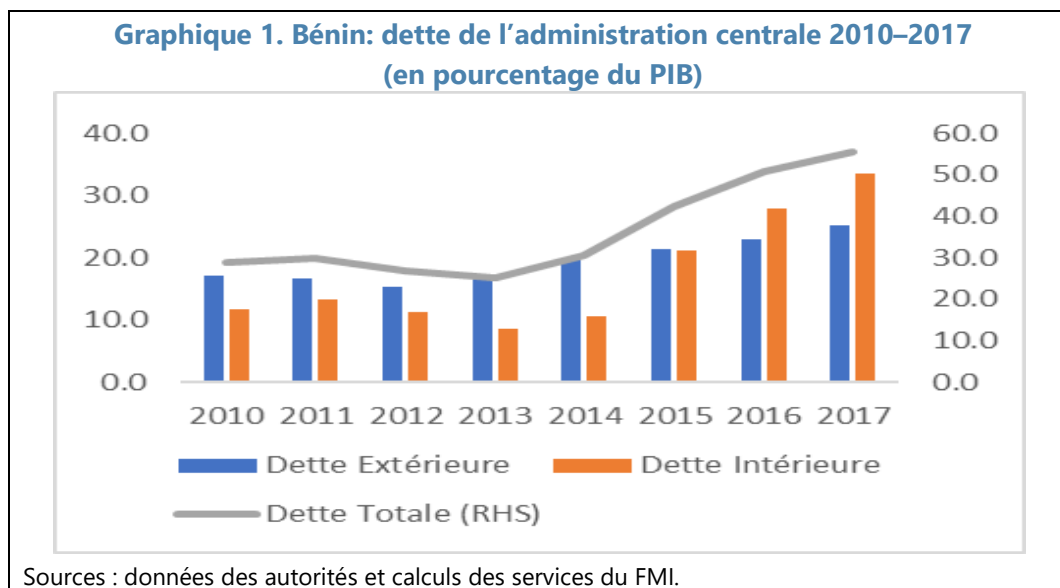
6. Les conditions d'emprunt se sont significativement assouplies sur le marché financier de l'UEMOA au premier semestre de 2018. En raison de la baisse de la demande, les taux de souscription

³ Un montant supplémentaire de 170 milliards de FCFA correspondant au remboursement de la dette, associé au reprofilage de la dette (voir l'encadré 1), est compris dans le service de la dette en 2018.

⁴ Dans le contexte du programme d'action du gouvernement, les autorités envisagent plusieurs importants projets d'infrastructure, dont certains seront administrés par des entreprises publiques. Par exemple, le gouvernement a récemment entrepris des discussions avec les autorités chinoises pour la construction d'un aéroport international. À ce stade, le montant, le mode de financement et le calendrier d'exécution sont encore inconnus. Dès que les informations seront disponibles, ce projet figurera dans l'analyse de viabilité de la dette, dans la mesure de son impact sur la dette publique et, plus généralement, sur la viabilité budgétaire.

⁵ La dette de 6 entreprises publiques envers les banques commerciales est actuellement estimée à 0,9 % du PIB.

aux adjudications des titres souverains se sont redressés au deuxième trimestre de 2018. Le taux de souscription moyen s'élevait à 104 % au deuxième trimestre de 2018, contre 69 % au premier trimestre de 2018 et au deuxième trimestre de 2017. Cela s'explique par une forte baisse de la demande souveraine de financements sur le marché régional de la dette, suite aux émissions effectuées sur les marchés internationaux par la Côte d'Ivoire et le Sénégal en mars 2018. La courbe de rendement moyen s'est aplatie pour tous les États souverains qui ont accédé au marché financier régional pendant le premier semestre de 2018. On ne prévoit pas de nouvelles pressions sur les liquidités d'ici la fin de 2018.



STRUCTURE DE LA DETTE

7. Dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) du Bénin, la dette publique comprend à la fois la dette de l'administration centrale et les garanties fournies par cette dernière. En raison de l'insuffisance des données, la dette des entreprises publiques et des administrations infranationales n'est pas comprise dans l'analyse de référence, mais est prise en compte dans le choc des passifs éventuels. L'AVD du Bénin classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie⁶. La dette envers le FMI remboursable par la banque centrale fait partie de la dette extérieure.

8. La dette publique extérieure du Bénin est essentiellement détenues par des créanciers multilatéraux et bilatéraux. Depuis 2016, la dette publique extérieure du Bénin est dépassée par la dette intérieure et représentait environ 40 % de la dette totale à la fin de 2017. La dette publique extérieure, essentiellement remboursable à des créanciers multilatéraux et bilatéraux, est le plus souvent accordée à

⁶ Exception : La dette de la BOAD en FCFA, estimée à 1,9 % du PIB à fin de 2018, est classée comme dette extérieure assujettie aux directives pertinentes.

des conditions concessionnelles. Seulement 5 % de l'encours actuel de la dette extérieure sont non concessionnels (en date d'octobre 2018).

9. La dette publique intérieure est dominée par les titres d'État émis sur le marché financier régional. La dette publique intérieure du Bénin a fortement augmenté depuis 2014, principalement en raison d'une dépendance croissante à l'égard du marché obligataire régional pour la levée de fonds. Environ 75 % des engagements intérieurs sont constitués de titres d'État émis sur le marché financier régional. Cette dette non concessionnelle est exposée à des risques de refinancement et de taux d'intérêt.

Encadré 1. Opération de reprofilage de la dette¹

Les autorités ont procédé à une opération de reprofilage de la dette en octobre 2018. Le gouvernement a emprunté 260 millions d'euros (soit 3 % du PIB) auprès d'une banque privée internationale, avec une garantie fournie par la Banque mondiale. Les fonds ont été utilisés pour racheter des crédits consortiaux intérieurs, dont des prêts remboursables à une banque régionale de développement. L'opération s'est faite sur une base volontaire. Le gouvernement n'a payé aucune pénalité ou autre type de frais (aucun contrat, sauf celui avec la banque régionale de développement, ne prévoyait de pénalités en cas de remboursement anticipé²).

L'objectif principal de l'opération était de réduire et d'étaler les coûts du service de la dette. L'opération a remplacé la dette intérieure coûteuse et à court terme (assortie d'un taux d'intérêt moyen de 7 ½ % et d'une échéance résiduelle de 5 ½ ans) par une dette extérieure à de meilleures conditions (taux d'intérêt de 3 ½ % et échéance de 12 ans). Le tableau 1 illustre les gains à moyen terme engendrés par le reprofilage, qui sont importants, compte tenu de la taille globale de la dette qui a été échangée. L'effet sur le service de la dette est d'abord bénéfique de 2018 à 2022, puis devient négatif de 2023 à 2030 (lorsque la dette extérieure à plus longue échéance sera remboursée). En fin de compte, on constate un gain net positif sur l'ensemble de la période³.

Un autre avantage du reprofilage de la dette est l'injection de liquidités dans le secteur bancaire national. Ces liquidités seront utilisées en partie par les banques pour accorder des prêts supplémentaires au secteur privé. L'impact de la première phase de l'opération sur les réserves régionales sera également positif.

¹ Comme le crédit est libellé en euros et que le taux de change euro-FCFA est fixe, le présent encadré ne prend pas en compte le risque de change.

² La banque régionale de développement a renoncé à la pénalité dans le cadre des négociations avec le gouvernement béninois.

³ Le gain net positif persiste, même si l'on tient compte du coût d'opportunité associé à l'utilisation de l'allocation de l'Association internationale de développement (IDA). En effet, 45 des 60 millions de dollars alloués par l'IDA ont servi à garantir l'emprunt extérieur, mais ce montant aurait pu être affecté ailleurs pour financer le budget du Bénin à des conditions concessionnelles.

**Tableau 1. Bénin : impact de l'opération de reprofilage sur le service de la dette publique
(en millions de FCFA)**

		2018	2019	2020	2021	2022	2023-30 ¹
Service de la dette liée aux prêts intérieurs rachetés (avant le reprofilage).	Principal	8,773.2	42,488.1	42,488.1	26,097.9	17,687.4	33,014.0
	Intérêt	2,107.0	12,172.6	9,690.7	5,244.5	3,483.5	12,709.4
	Total	10,880.2	54,660.7	52,178.8	31,342.4	21,171.0	45,723.4
Service de la dette du prêt extérieur après le reprofilage.	Principal	0.0	0.0	7,752.2	15,504.4	15,504.4	131,787.7
	Intérêt	0.0	5,952.2	5,816.9	5,546.3	5,005.2	20,426.7
	Total	0.0	5,952.2	13,569.1	21,050.8	20,509.7	152,214.4
Impact net de l'opération de reprofilage de la dette.	Principal	8,773.2	42,488.1	34,735.9	10,593.5	2,183.0	-98,773.7
	Intérêt	2,107.0	6,220.4	3,873.8	-301.8	-1,521.7	-7,717.3
	Total	10,880.2	48,708.6	38,609.7	10,291.6	661.3	-106,491.0
Total (pct du PIB)		0.2	0.8	0.6	0.1	0.0	-1.2

Sources: autorités béninoises et calculs des services du FMI.

1/ Les données sont calculées sur une base cumulative

**Tableau 2. Bénin : structure de la dette extérieure projetée pour la fin de 2018
(en milliards de FCFA)**

Créanciers	2018
<i>Créanciers multilatéraux</i>	1136.6
IDA	514.3
FAD	242.5
Autres	379.9
<i>Créanciers bilatéraux</i>	432.7
Autres	266.68
Chine	140.2
Fonds koweïtien	25.8

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

**Tableau 3. Bénin : structure de la dette intérieure projetée pour la fin de 2018
(en milliards de FCFA)**

Créanciers	2018
Autres banques locales	155.063
Obligations	1248.2
Bons du Trésor	160.1
Dette intérieure totale	1563.4

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

CONTEXTE DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

10. Les hypothèses macroéconomiques ont été mises à jour par rapport à l'AVD de décembre 2017. Les principaux changements concernent le solde primaire, le solde des transactions courantes hors intérêts et la croissance du PIB réel à moyen terme (tableau 4).

- Les prévisions de croissance du PIB réel pour 2019 ont été révisées à la hausse (de 6,3 % à 6,5 %) pour refléter une plus forte contribution des investissements du secteur privé et de la demande extérieure à la croissance. Les perspectives à moyen terme restent solides en raison de l'essor de la production de coton, de l'effet décalé de l'augmentation des investissements publics et de la reprise au Nigéria. Prêts
- Sur le plan budgétaire, l'excédent primaire à moyen terme a été révisé à la baisse en raison des projections de recettes plus conservatrices, du fait d'un manque à gagner au niveau des recettes fiscales au premier semestre de 2018 et d'hypothèses plus prudentes concernant les gains potentiels des réformes futures de l'administration fiscale. L'excédent primaire est estimé à 0,4 % du PIB en moyenne pour la période 2019–2023, contre 0,9 % dans l'AVD précédente.
- Le déficit des transactions courantes hors intérêts devrait se résorber progressivement à moyen et long terme, grâce à la hausse des exportations résultant de l'augmentation de la production de coton. Les importations devraient également rester limitées en raison de la diminution des investissements publics.

11. La réalisation du scénario de référence est assujettie à des risques baissiers. En ce qui concerne la situation budgétaire, les principaux risques correspondent aux pressions supplémentaires sur les dépenses associées aux élections de 2019 et 2020, ainsi que l'incapacité à mettre en œuvre des réformes importantes, en particulier dans le domaine de l'administration des recettes et de l'élimination de certaines dépenses fiscales. En matière de croissance, la réalisation des résultats escomptés exigera de la part des autorités une mise en œuvre rigoureuse des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance des entreprises. Un retard dans la reprise attendue au Nigéria aurait également un effet négatif sur le commerce et la croissance.

Tableau 4. Bénin : projections macroéconomiques

	Déc-17			AVD 2018			
	2017	Moy.2018-23	Moy.2024-38	Moy.2019-23		2028	2038
	<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>			<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>			
Croissance du PIB (en pourcentage)	5.6	6.4	5.0	6.5	6.5	6.0	5.0
Déflateur du PIB (en pourcentage)	0.0	2.0	2.0	1.0	2	2.5	2.9
Solde des transactions courantes	10.7	8.1	3.4	8.8	6.6	4.4	3.6
Solde primaire	3.9	-0.9	0.4	2.5	-0.4	-0.7	-0.7
Exportations	18.4	20.9	28.9	21.6	25.0	29.5	30.8
Recettes et dons	18.6	19.3	19.4	18.6	19.4	19.8	20.8

Sources : autorités béninoises et calculs des services du FMI.

CLASSEMENT DES PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCÉNARIOS

Pays	Benin
Code pays	638

Capacité d'endettement	Medium
------------------------	--------

Finale	Classement selon l'édition actuelle	Classement selon l'édition précédente	Classement selon les deux éditions précédentes
Medium	Medium 3.03	Medium 3.00	Medium 3.47

Note : jusqu'à la publication des PEM d'octobre 2018, le classement de la précédente édition et le score correspondant sont uniquement basés sur le CPIA dans le cadre précédent.

Seuils applicables

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils du fardeau de la dette extérieure		Seuil de référence de la dette publique totale	
VA de la dette en % de		VA de la dette publique	
Exportations	180	totale en % du PIB	55
PIB	40		
Service de la dette en %			
Exportations	15		
Re cettes	18		

Valeurs seuils de l'indice CI

Nouveau cadre d'analyse			
Valeurs seuils			
Faible	CI ≤	2.69	
Moyen	2.69 <	CI ≤	3.05
Fort	CI >	3.05	

Calcul de l'indice CI				
Composants	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composants du score CI (A*B) = (C)	Contribution des composants
CPIA	0.385	3.473	1.34	44%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	5.760	0.16	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	40.207	1.63	54%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	16.166	-0.65	-21%
Envoi de fonds (en pourcentage)	2.022	3.343	0.07	2%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.583	0.48	16%
Score CI			3.03	100%
Notation CI			Moyen	

OUTILS DE RÉALISME

12. Les projections de croissance pour 2018 et 2019 sont plus optimistes que la trajectoire de croissance prévue par l'outil de croissance et de rééquilibrage budgétaire (graphique 4). Les données préliminaires pour le premier semestre de l'année confirment les prévisions de croissance pour 2018. Plus généralement, l'écart entre les projections de référence et la trajectoire de croissance avec le multiplicateur typique de 0,4 des pays à faible revenu peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les autorités sont en train de mettre en œuvre un ambitieux plan d'investissement, qui devrait culminer en 2017-2018. Compte tenu des longs décalages typiques des multiplicateurs d'investissement, on peut s'attendre à ce que les effets positifs sur la croissance persistent au moins jusqu'en 2019.⁷
- La relance de la production de coton (croissance record de 67 % et de 33 % de la production de coton en 2016 et 2017, respectivement) se manifestera dans le secteur secondaire en 2018 grâce à la production du coton égrené et à des revenus d'exportation plus élevés. Le secteur du coton, qui devrait rester dynamique en 2018, exercera un impact sur les recettes d'exportation et la croissance en 2019.
- Plusieurs grands projets d'infrastructure du PAG devraient démarrer en 2019.
- L'économie du Nigéria devrait connaître une accélération en 2018 et 2019.

⁷ Voir le calcul de la taille et de la persistance des multiplicateurs budgétaires dans les *Perspectives économiques régionales* en Afrique subsaharienne, octobre 2017.

13. La trajectoire du rééquilibrage budgétaire est jugée réaliste bien qu'elle évolue dans la zone supérieure de la distribution historique. L'assainissement budgétaire devrait atteindre environ 4 % entre 2017 et 2020, un niveau élevé par rapport aux normes historiques (graphique 4). Cependant, le rééquilibrage prendra principalement la forme d'une réduction des investissements publics, qui ont augmenté d'environ 3 % du PIB entre 2016 et 2017–2018 et reviendront à leur niveau de 2016 dans les années suivantes.

ÉVALUATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS : RESULTAS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

14. Les indicateurs du fardeau de la dette extérieure restent en deçà des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics dans le scénario de référence, mais le ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure sur les exportations dépasse son seuil dans le cas d'un choc extrême sur les exportations. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent en deçà des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. La valeur actuelle de la dette extérieure totale contractée ou garantie par l'État devrait se stabiliser en moyenne à 21 % environ du PIB pendant la période de 2019 à 2023, pour atteindre 13,5 % du PIB en 2038. Par conséquent, le ratio resterait inférieur au seuil correspondant de 40 % du PIB tout au long de la période de projection. Néanmoins, un indicateur — le ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure sur les exportations — dépasse son seuil en cas de choc extrême sur les exportations, tandis que le ratio de la dette au PIB et tous les indicateurs du service de la dette restent en dessous des seuils. Ce dépassement (en cas de choc extrême sur les exportations), justifie la note de risque modéré de surendettement pour la dette extérieure.

ÉVALUATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS : RESULTAS DE L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

15. La dette publique totale (extérieure plus intérieure) contractée ou garantie par l'État demeure inférieure à son seuil de référence dans tous les scénarios. La dette totale ne présente pas de dépassement par rapport aux seuils de référence dans les scénarios de référence et de choc. Cependant, l'évolution et le volume de la dette intérieure par le passé, le ratio relativement élevé du service de la dette aux recettes, ainsi que l'existence de passifs éventuels des entreprises publiques et le risque modéré de surendettement à l'extérieur justifient la note de risque modéré de surendettement pour la dette totale.

CONCLUSION

16. L'analyse actualisée de viabilité de la dette confirme que le Bénin présente un risque modéré de surendettement extérieur et global. Les notations restent inchangées par rapport au rapport des services du FMI de mars 2018 (EBS/18/56). Un assainissement budgétaire à moyen terme et une amélioration de la gestion de la dette sont nécessaires pour préserver la viabilité de la dette.

17. Les autorités adhèrent dans l'ensemble à l'évaluation des services du FMI. Conformément aux principales conclusions de l'AVD, les autorités demeurent déterminées à renforcer la viabilité de la dette en s'en tenant à l'assainissement budgétaire à moyen terme, en gérant judicieusement l'investissement public et en renforçant la capacité de gestion de la dette.

Tableau 1. Bénin : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–2038
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	21.3	22.5	22.0	27.0	27.1	26.5	25.8	25.2	24.3	21.8	17.3	18.1	24.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.3	22.5	22.0	27.0	27.1	26.5	25.8	25.2	24.3	21.8	17.3	18.1	24.2
Variation de la dette extérieure	1.5	1.2	-0.5	5.0	0.1	-0.5	-0.7	-0.6	-0.9	-0.3	-0.8		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	12.0	7.4	6.5	5.7	4.9	4.2	3.4	2.1	1.9	0.9	0.9	5.8	2.6
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.7	9.2	9.6	8.8	8.1	7.6	6.8	5.4	5.1	4.4	3.6	8.4	6.0
Déficit de la balance des biens et services	12.1	11.9	12.4	11.3	10.3	9.6	8.6	7.5	7.2	6.7	6.1	12.3	9.2
Exportations	17.6	16.7	19.6	21.6	23.6	24.3	25.1	25.8	26.4	29.5	30.8		
Importations	29.7	28.7	32.0	32.9	33.9	34.0	33.7	33.3	33.6	36.2	36.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-2.1	-2.5	-2.6	-2.6	-2.3	-2.4	-2.2	-2.4	-2.4	-2.8	-1.8	-3.8	-2.9
<i>dont : officiels</i>	-1.6	-1.9	-1.9	-1.8	-1.5	-1.3	-1.2	-1.4	-1.4	-1.6	-1.4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.3	-0.3	-0.2	0.1	0.1	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	-0.8	-0.1	-0.3
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-1.4	-1.3	-1.7	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-2.3	-2.3	-2.2	-2.2
Dynamique endogène de la dette 2/	3.7	-0.5	-1.3	-1.2	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-0.4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.3	0.1	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.4	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.5	-0.8	-1.2	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5	-1.2	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.9	0.1	-0.5		
Résiduel 3/	-10.6	-6.2	-7.0	-0.7	-4.9	-4.8	-4.2	-2.7	-2.7	-1.2	-1.6	-4.7	-2.6
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	17.7	20.7	21.3	21.2	21.1	20.9	20.6	18.4	13.5		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	90.2	95.7	90.3	87.2	83.9	81.2	78.0	62.3	43.7		
Ratio service de la dette CGE/exportations	5.4	4.5	4.8	3.4	5.3	5.1	4.7	4.4	4.3	4.8	3.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	5.7	5.1	5.4	4.1	7.1	6.8	6.4	6.2	6.3	7.5	5.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.1	4.0	5.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.0	5.0	4.3	6.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-16.4	-0.6	2.1	5.9	0.5	1.8	1.8	1.8	1.9	2.5	2.9	0.5	2.4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.4	1.1	1.6	0.4	1.6	0.7	0.3	0.3	0.5	-0.2	2.5	1.5	1.1
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-5.0	-1.9	26.4	24.4	16.9	11.8	11.8	11.5	10.9	10.2	16.0	8.1	13.0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-18.2	-0.3	20.5	16.0	10.3	8.7	7.6	7.1	9.5	7.5	13.6	5.9	10.2
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	25.9	32.1	31.4	31.6	31.5	31.9	33.4	33.6	...	31.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.7	14.7	17.5	17.7	17.7	18.1	18.2	18.2	18.2	19.1	20.3	16.9	18.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.7	2.6	2.1	2.1	2.1	1.9	1.7	0.9	...	2.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	35.1	52.9	54.0	55.6	55.6	56.7	47.5	50.3	...	51.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	8	9	9	10	11	12	13	14	15	23	51		
Croissance du PIB nominal en dollars	-14.7	3.4	8.0	12.9	7.0	8.5	8.5	8.5	8.5	8.6	8.0	4.9	8.8
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	17.7	20.7	21.3	21.2	21.1	20.9	20.6	18.4	13.5		
En pourcentage des exportations	90.2	95.7	90.3	87.2	83.9	81.2	78.0	62.3	43.7		
Ratio service de la dette/exportations	5.4	4.5	4.8	3.4	5.3	5.1	4.7	4.4	4.3	4.8	3.8		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.6	2.2	2.4	2.6	2.8	3.0	3.2	3.2	3.2	4.3	6.8		
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)	5.6	2.1	1.7	1.6	1.6	1.4	1.5	0.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	8.2	8.0	10.1	3.8	8.0	8.1	7.5	6.1	6.0	4.7	4.3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)]/(1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Existence d'une grande différence entre les deux critères?	Monnaie
Oui	Oui

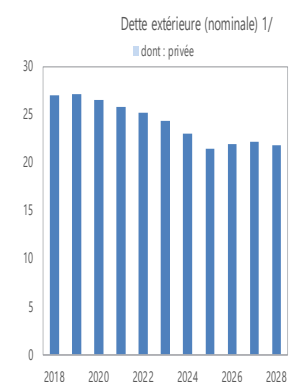
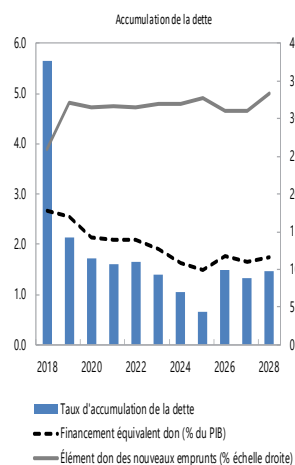


Tableau 2. Bénin : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2015–2038
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario hist	Projections
Dettes du secteur public 1/	42.4	49.7	54.4	54.6	54.0	51.6	48.9	46.0	43.2	30.9	24.0	31.5	43.3
dont : libellée en devises	21.3	22.5	22.0	27.0	27.1	26.5	25.8	25.2	24.3	21.8	17.3	18.1	24.2
Variation de la dette du secteur public	12.0	7.3	4.8	0.2	-0.6	-2.4	-2.8	-2.8	-2.8	-2.7	-0.8		
Flux générateurs d'endettement identifiés	9.6	5.1	0.7	1.1	-1.9	-2.4	-2.6	-2.7	-2.7	-2.5	-2.0	1.7	-2.1
Déficit primaire	6.9	4.7	3.8	2.5	0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	2.3	-0.3
Recettes et dons	17.3	15.3	18.6	18.6	19.2	19.4	19.5	19.5	19.4	19.8	20.8	18.4	19.4
dont : dons	0.6	0.7	1.1	0.9	1.5	1.3	1.3	1.3	1.2	0.8	0.4		
Dépenses primaires (hors intérêts)	24.2	20.0	22.4	21.1	19.5	19.0	19.0	18.8	18.7	19.1	20.0	20.6	19.2
Dynamique automatique de la dette	2.7	0.4	-3.1	-1.4	-2.2	-2.1	-2.1	-2.1	-2.0	-1.9	-1.3		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	3.5	-1.0	-2.4	-4.0	-3.0	-3.6	-3.6	-3.5	-3.4	-2.9	-1.9		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	4.1	0.6	0.4	-0.6	0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.6	-1.0	-0.8		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-1.6	-2.7	-3.3	-3.3	-3.3	-3.2	-3.0	-2.8	-1.9	-1.2		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.8	1.4	-0.8		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTÉ et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	2.4	2.2	4.1	1.7	2.1	1.5	1.4	1.4	1.3	1.0	1.9	1.8	1.3
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	49.3	48.7	48.1	46.1	43.9	41.6	39.3	27.4	20.1		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	264.9	261.8	250.1	238.3	225.5	213.6	202.8	138.2	96.6		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	14.4	18.2	37.4	66.4	48.2	42.3	31.4	37.0	26.7	25.9	24.3		
Besoin de financement brut 4/	9.4	7.5	10.7	14.8	9.6	7.9	5.6	6.6	4.5	4.4	4.3		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.1	4.0	5.8	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.0	5.0	4.3	6.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.5	1.2	1.7	0.4	1.7	0.7	0.3	0.3	0.5	-0.2	2.4	1.5	1.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	5.3	6.4	5.5	6.0	6.0	5.9	5.8	5.6	5.4	-0.7	1.7	5.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-3.3	7.0	-3.8	4.8	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.1	-0.3	0.0	0.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	2.5	2.9	2.2	1.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	29.5	-14.0	18.4	0.3	-1.5	4.0	6.2	5.7	5.6	6.5	5.5	6.2	4.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-5.1	-2.6	-1.0	2.3	0.9	2.1	2.3	2.2	2.1	2.0	0.1	-2.9	1.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Couverture de la dette : la dette des administrations centrale, nationale et locale, et de la banque centrale garantie par l'État. La dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'AVD publique diffère de celui de l'AVD extérieure, l'ampleur de la différence dépendant des projections de taux d'intérêt.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.

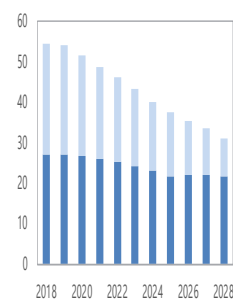
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

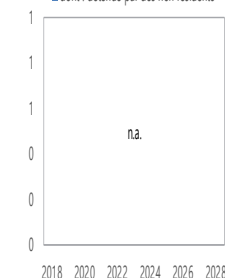
Définition de la dette extérieure/intérieure	Monnaie de libellé
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dettes du secteur public 1/

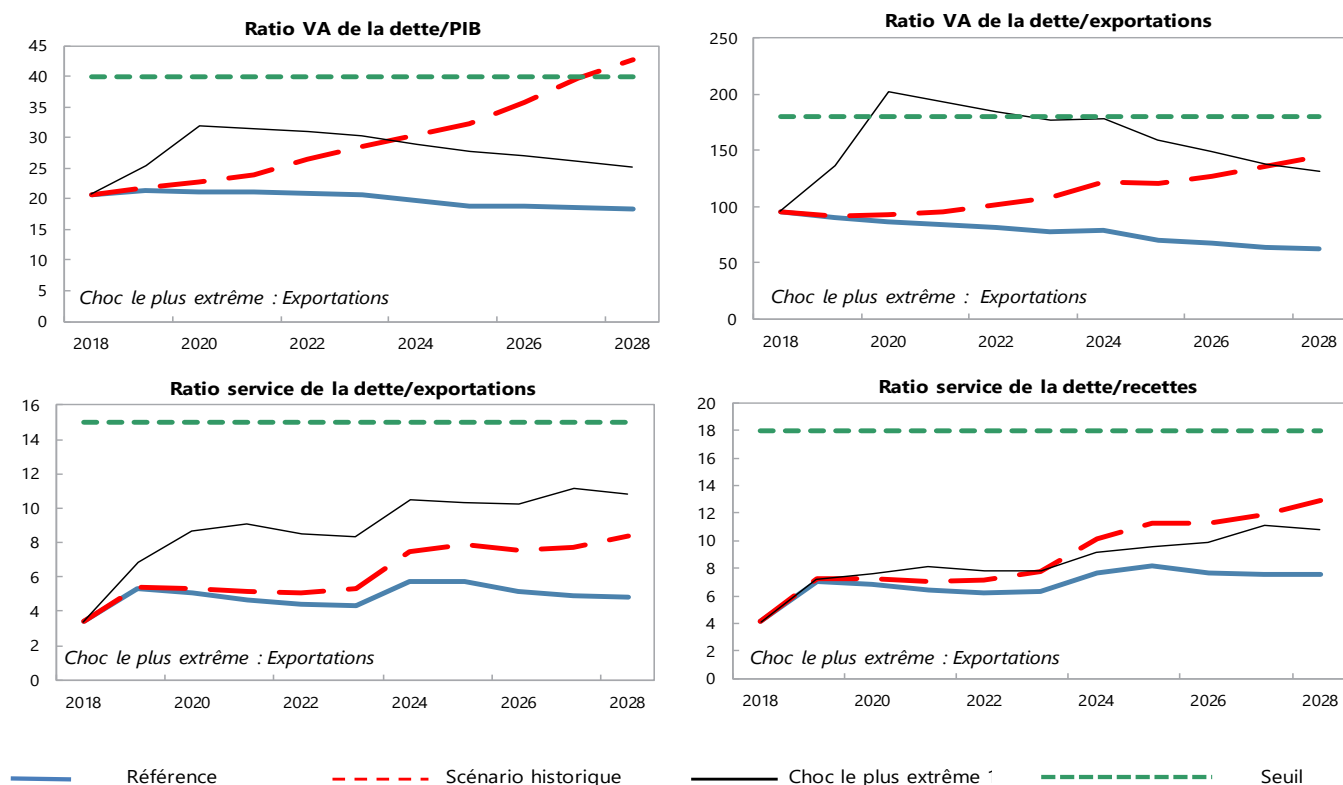
■ dont : libellée en monnaie locale
■ dont : libellée en monnaie étrangère



■ dont : détenue par des résidents
■ dont : détenue par des non résidents



Graphique 1. Bénin : indicateurs de la dette publique extérieure contractée ou garantie par l'État, Sous divers scénarios, 2018–2028¹



Adaptation des paramètres par défaut	Taille		Interactions
	Taille	Interactions	
Tests adaptés			
PC combinés	Yes		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	
Prix des produits de base ^{2/}	n.a.	n.a.	
Financement de marché	n.a.	n.a.	

Note : la mention "Oui" signale un changement au niveau de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut		Défini par l'utilisateur
	Défaut	Défaut	
Parts de la dette marginale			
Dette extérieure CGE MLT	100%		
Conditions de la dette marginale			
Taux d'intérêt nominal sur les nouveaux emprunts en d	2.1%	2.1%	
Taux d'actualisation dollar EU	5.0%	5.0%	
Échéance moyenne (dont période de grâce)	24	24	
Période de grâce moyenne	6	6	

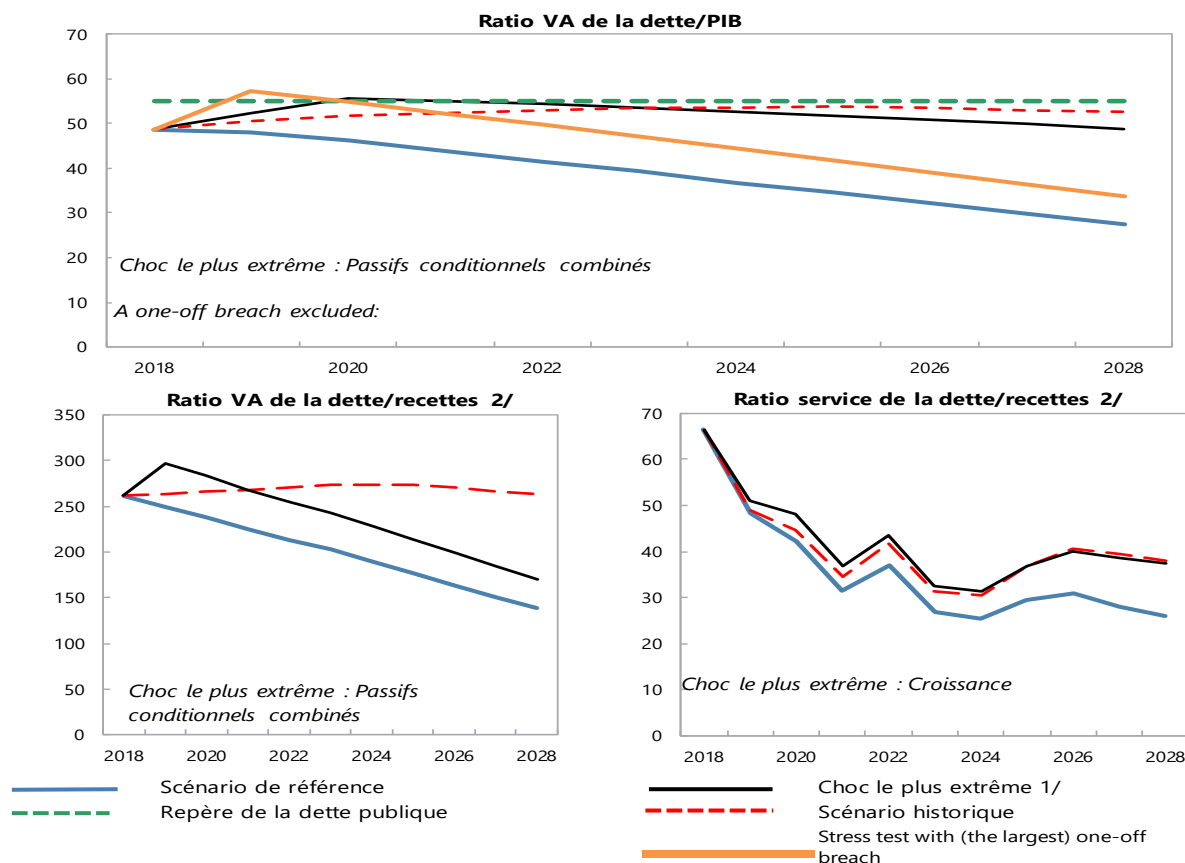
* Note : on estime que tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs des tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE MLT dans l'analyse de la dette extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023 ou avant. 2028 Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Bénin : indicateurs de la dette publique totale sous divers scénarios, 2018–2028



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long termes	46%	46%
Dette intérieure à moyen et long termes	48%	48%
Dette intérieure à court terme	6%	6%
Conditions de la dette marginale		
Dette extérieure MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen sur les nouveaux emprunts en dollars EU	2.1%	2.1%
Échéance moyenne (dont période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure MLT		
Taux d'intérêt réel moyen sur les nouveaux emprunts	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (dont période de grâce)	9	9
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4.0%	4.0%

Note : dans l'analyse de viabilité de la dette publique, le financement intérieur peut couvrir les besoins de financement complémentaires générés par les chocs des tests de résistance. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Bénin : analyse de sensibilité des indicateurs clés de la dette publique extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–2028 (en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	Projections 1/						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	21	21	21	21	21	21	20	19	19	19	18
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	21	22	23	24	26	29	30	32	36	40	43
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	21	23	24	24	24	23	22	21	21	21	21
B2. Solde primaire	21	23	24	24	24	24	23	22	22	22	22
B3. Exportations	21	25	32	31	31	30	29	28	27	26	25
B4. Autres flux 3/	21	23	24	24	24	23	22	21	21	21	20
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	21	27	22	22	22	22	21	20	20	20	20
B6. Combinaison de B1-B5	21	27	27	26	26	26	24	23	23	23	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	21	25	25	25	24	24	23	22	22	22	22
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	96	90	87	84	81	78	79	71	67	64	62
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	96	92	93	96	102	109	122	121	127	136	145
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	96	90	87	84	81	78	79	71	67	64	62
B2. Solde primaire	96	96	100	96	93	89	91	82	78	75	73
B3. Exportations	96	137	203	193	185	176	178	160	149	138	132
B4. Autres flux 3/	96	97	99	95	92	88	89	80	75	71	68
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	96	90	73	70	69	66	67	60	57	55	55
B6. Combinaison de B1-B5	96	123	95	120	116	111	113	101	95	89	87
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	96	105	102	98	94	91	92	83	80	76	75
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	3	5	5	5	4	4	6	6	5	5	5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	3	5	5	5	5	5	7	8	8	8	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	3	5	5	5	4	4	6	6	5	5	5
B2. Solde primaire	3	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6
B3. Exportations	3	7	9	9	8	8	10	10	10	11	11
B4. Autres flux 3/	3	5	5	5	5	5	6	6	6	6	5
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	3	5	5	4	4	4	5	5	5	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	3	6	7	6	6	6	8	8	8	7	7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	3	5	5	5	5	5	6	6	5	5	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	4.1	7.1	6.8	6.4	6.2	6.3	7.7	8.1	7.7	7.6	7.5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	4	7	7	7	7	8	10	11	11	12	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	8	8	7	7	7	9	9	9	9	9
B2. Solde primaire	4	7	7	7	7	7	8	9	8	9	9
B3. Exportations	4	7	8	8	8	8	9	10	10	11	11
B4. Autres flux 3/	4	7	7	7	7	7	8	8	8	9	8
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	4	9	9	7	7	7	9	10	9	8	8
B6. Combinaison de B1-B5	4	8	8	8	7	7	9	10	10	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	7	7	7	7	7	8	9	8	8	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end 3/ 4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Bénin : analyse de sensibilité des indicateurs clés de la dette publique, 2018–2028

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	49	48	46	44	42	39	37	35	32	30	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	49	51	52	53	53	53	54	54	53	53	53
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	49	52	56	55	54	54	53	52	51	50	49
B2. Solde primaire	49	52	54	51	49	46	44	41	39	36	33
B3. Exportations	49	52	56	53	51	48	45	43	40	37	33
B4. Autres flux 3/	49	50	49	47	44	42	39	37	34	32	29
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	49	51	48	44	41	37	34	31	27	24	21
B6. Combinaison de B1-B5	49	51	51	47	45	42	40	38	36	34	31
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	49	57	55	52	50	47	44	42	39	36	34
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère de la dette publique	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	262	250	238	225	214	203	189	177	164	151	138
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	262	263	266	269	271	274	273	273	270	266	264
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	262	270	284	280	276	274	268	264	257	251	244
B2. Solde primaire	262	269	279	264	251	240	225	211	196	182	167
B3. Exportations	262	269	289	274	260	248	232	217	202	185	169
B4. Autres flux 3/	262	258	253	240	227	216	202	189	175	161	147
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	262	268	247	228	210	194	174	157	138	121	104
B6. Combinaison de B1-B5	262	263	262	241	229	218	205	193	181	170	157
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	262	297	283	269	255	243	228	214	199	184	170
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	66	48	42	31	37	27	25	29	31	28	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	66	49	45	35	42	31	31	37	41	39	38
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	66	51	48	37	44	32	31	37	40	38	38
B2. Solde primaire	66	48	44	35	39	29	27	33	37	34	32
B3. Exportations	66	48	43	33	38	28	26	30	33	31	29
B4. Autres flux 3/	66	48	42	32	37	27	26	30	32	29	27
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	66	46	41	31	36	26	26	29	30	27	25
B6. Combinaison de B1-B5	66	48	43	34	38	28	27	31	35	34	31
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	66	48	47	34	39	29	27	35	37	34	31
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB ...

3/ 4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

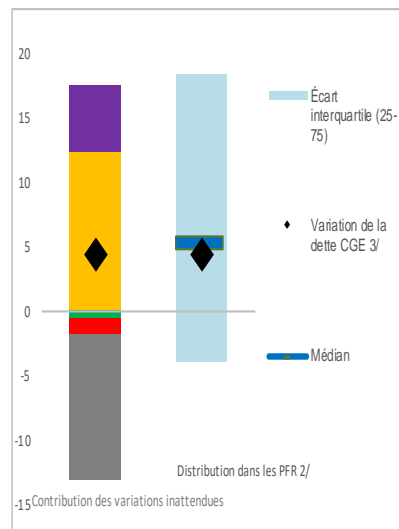
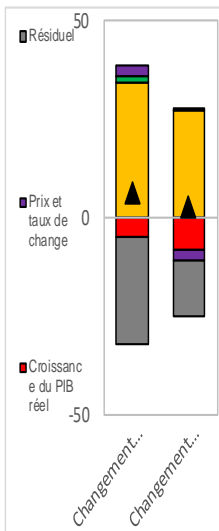
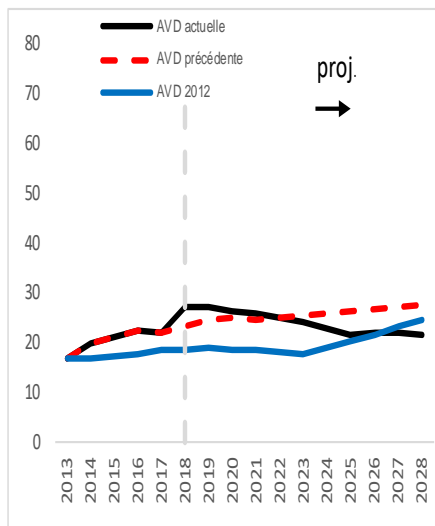
Graphique 3. Bénin : facteurs d'évolution de la dette – scénario de référence

Dettes extérieures

Dettes extérieures CGE nominale brute
(en pourcentage du PIB ; par éditions d'AVD)

Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)

Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

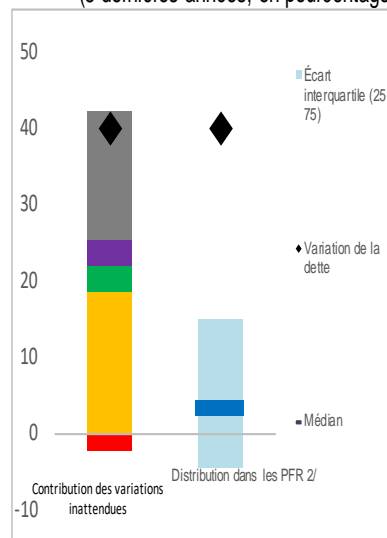
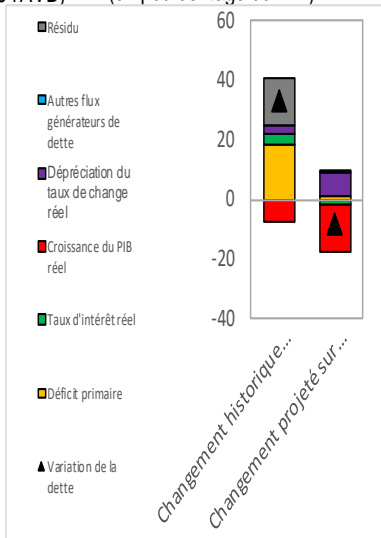
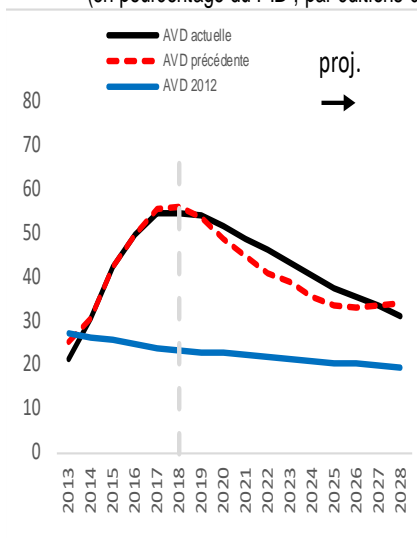


Dettes publiques

Dettes publiques nominale brute
(en pourcentage du PIB ; par éditions de l'AVD)

Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)

Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



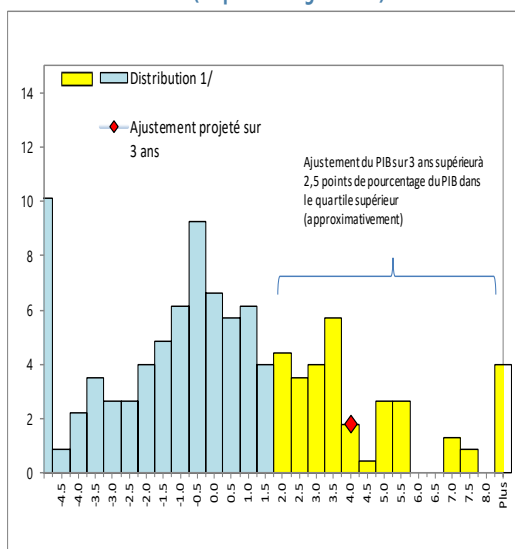
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

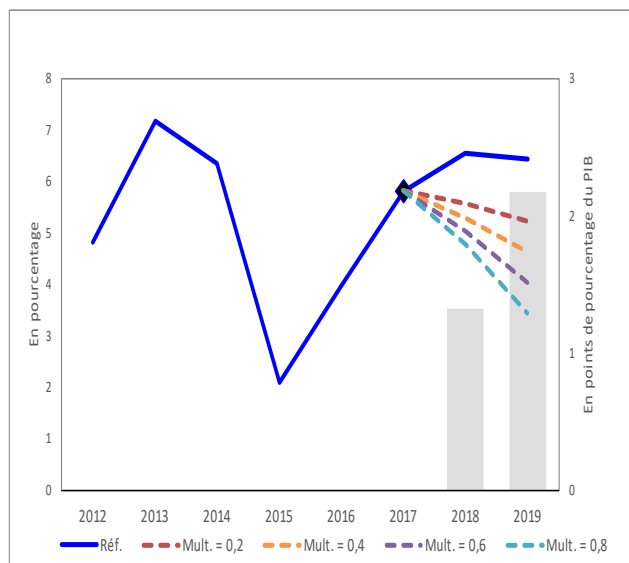
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. Bénin : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans sur le solde primaire (en pourcentage du PIB)



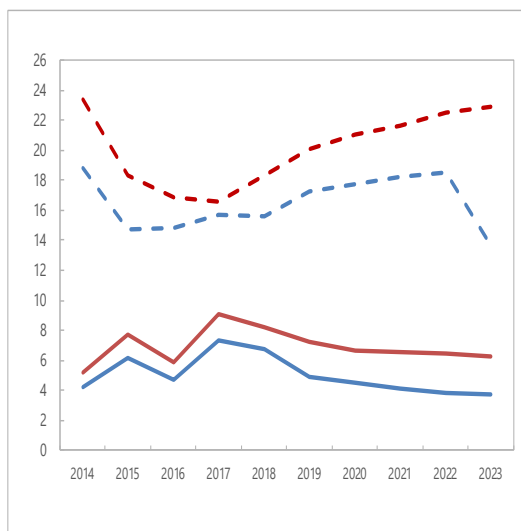
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (hors financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans depuis le lancement du programme correspond à l'axe horizontal ; le pourcentage de l'échantillon correspond à l'axe vertical.

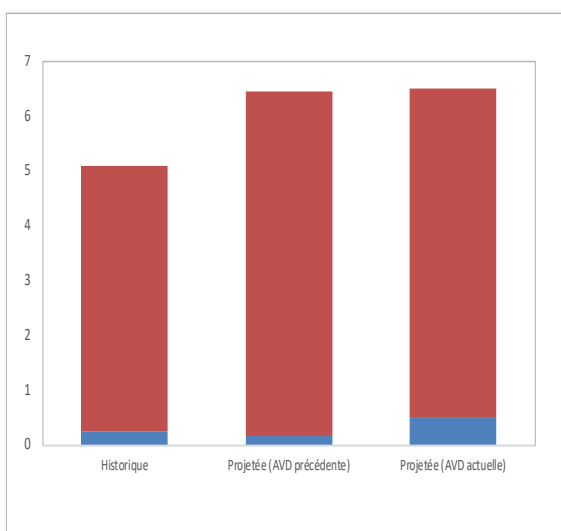
1/ Les barres correspondent à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes matérialisent les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



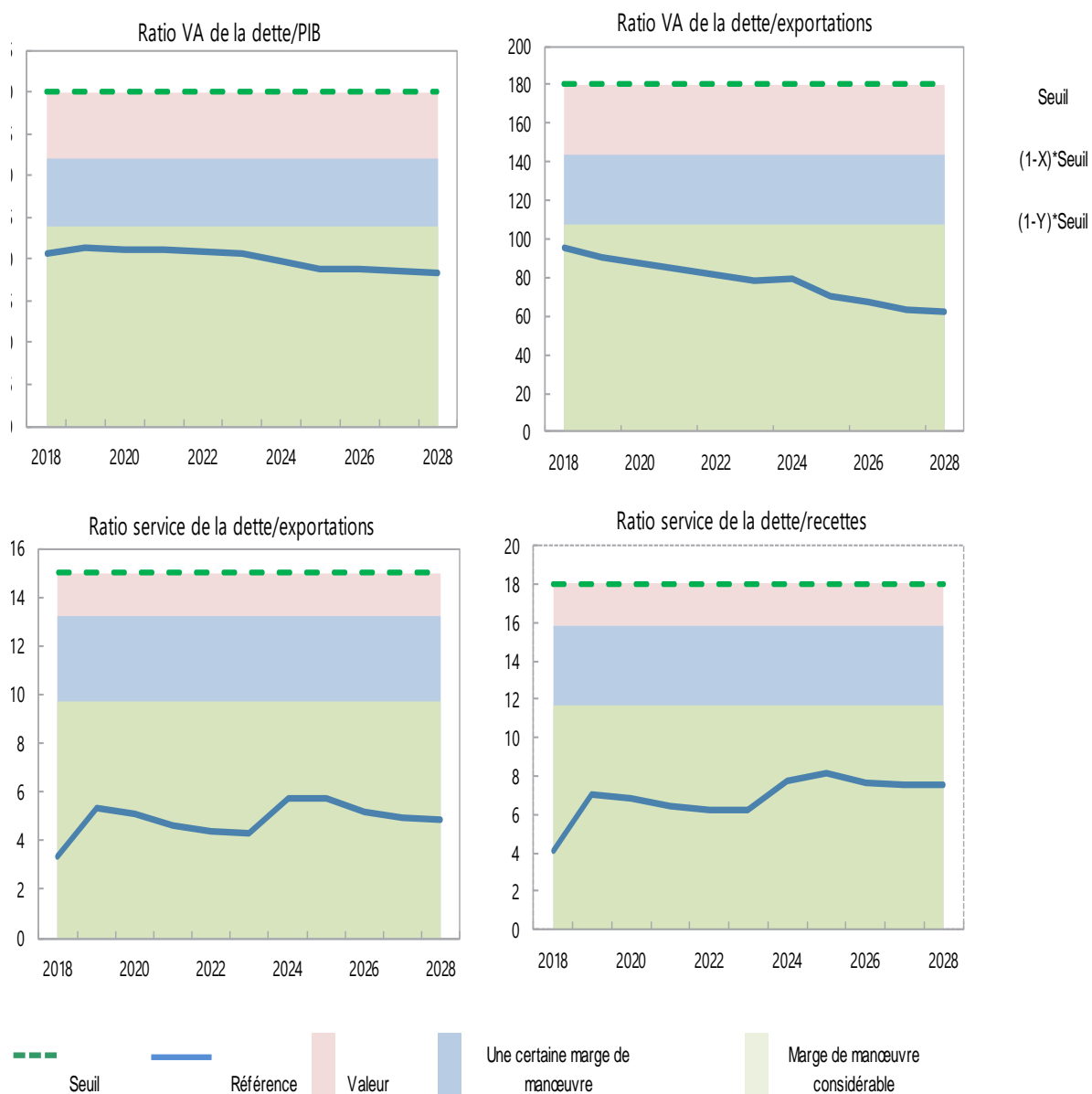
— Invest. public - préc. AVD — Invest. public - AVD actuelle
 - - - Invest. privé - préc. AVD - - - Invest. privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution des fonds publics

Graphique 5. Bénin : caractéristiques de la catégorie modérée, 2018–2028 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, $x = 20\%$ et $y = 40\%$. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, $x = 12\%$ et $y = 35\%$.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Bénin,
de M. Sidi Bouna, conseiller principal de l'administrateur,
et de Mme BoukpeSSI, conseillère de l'administrateur
5 décembre 2018**

I. Introduction

Les autorités béninoises apprécient leurs entretiens productifs avec les services du FMI lors de la récente mission de revue du programme. Elles souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation du FMI et aux principales recommandations énoncées dans le rapport. Les autorités considèrent que les politiques et les réformes entreprises dans le cadre du programme appuyé par la FEC jouent un rôle déterminant dans leurs initiatives de promotion de la stabilité macroéconomique et de la croissance inclusive. Elles croient en outre que ces politiques sont très bien alignées sur les objectifs de leurs réformes dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement pour 2016-2021.

La mise en œuvre du programme par le Bénin continue d'être satisfaisante. Pour l'avenir, les autorités restent déterminées à appliquer leurs réformes sans faille et en temps voulu, avec l'appui du FMI et des partenaires de développement. Elles sont convaincues que pour réaliser leur objectif à long terme, qui est de créer une économie dynamique, inclusive et plus diversifiée, elles doivent continuer à préserver la stabilité macroéconomique du pays, notamment par le maintien de la viabilité de la dette et une mise en œuvre plus rapide des réformes structurelles visant à renforcer la résilience économique. Dans ce contexte, les autorités mettent résolument en œuvre leur Programme d'actions du gouvernement, concentré sur la promotion de la transformation structurelle, de la bonne gouvernance et de la primauté de la loi, afin de faire progresser encore la croissance durable et l'éradication de la pauvreté. La promotion du développement du secteur privé est un élément essentiel de leur stratégie de développement économique; elles espèrent que les progrès se poursuivront dans ce domaine, dans le cadre du Pacte du G20 avec l'Afrique.

Les autorités béninoises demandent que les administrateurs souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles demandent également une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, qui n'a pas été respecté en raison de contraintes liées à des changements administratifs; ces arriérés ont finalement été apurés.

II. Évolution économique récente, résultats du programme et perspectives

La reprise économique amorcée en 2016 s'est poursuivie en 2018. Après avoir atteint 5,8 % en 2017 grâce à une forte production de coton, à l'augmentation des investissements et à la reprise au Nigéria, principal partenaire commercial du Bénin, la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,5 % en 2018, principalement en raison de l'augmentation de l'activité dans le port de Cotonou. L'inflation est restée faible, à 1 % en moyenne en 2018.

La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC reste solide, tous les indicateurs de suivi fixés pour la fin juin 2018 ayant été respectés, sauf un. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs n'a pas été respecté pour la période de mars à juin 2018 en raison de changements dans la gestion de l'agence chargée de la dette publique. Les autorités ont pris les mesures correctives nécessaires pour apurer rapidement ces arriérés d'ici la fin juin 2018 et pour éviter qu'ils ne se reproduisent. L'objectif fixé pour les dépenses sociales prioritaires a été atteint largement. Quatre des cinq repères structurels de la fin juin ont été observés. Le repère manqué concernant l'adoption d'un texte réglementaire sur les investissements publics a été observé en novembre au lieu de septembre 2018. Les mesures préalables à la présentation à la commission parlementaire compétente d'un projet de budget pour 2019, conformément au programme appuyé par la FEC, ont également été prises.

Les autorités s'accordent avec les services du FMI sur les perspectives de croissance favorables qui sont portées par l'amélioration prévue de la production agricole et de l'activité portuaire, ainsi que par l'augmentation des investissements des secteurs public et privé et la demande toujours élevée du Nigéria. Néanmoins, les autorités sont conscientes des risques mis en évidence dans le rapport des services du FMI, notamment le resserrement des conditions financières sur les marchés intérieurs et internationaux; elles continuent à les surveiller de près et sont disposées à prendre les mesures nécessaires pour en atténuer l'impact, s'ils devaient se concrétiser.

III. Politique économique et programme de réformes

Politique budgétaire

Les autorités s'engagent à poursuivre leur rééquilibrage budgétaire afin de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour financer le Programme d'actions du gouvernement. Dans ce but, le budget de 2019 vise à accroître les recettes tout en améliorant la qualité des dépenses publiques et la gestion de la dette publique. Le déficit budgétaire devrait atteindre 2,7 % du PIB en 2019, conformément aux objectifs du programme et au critère de convergence de l'UEMOA.

Le Bénin continue de mobiliser ses recettes intérieures grâce aux réformes en cours des administrations fiscale et douanière, notamment avec l'adoption, en février 2017, du Plan

d'organisation stratégique de l'administration fiscale (POSAF), l'introduction d'un identifiant fiscal unique et, surtout, le recouvrement des arriérés fiscaux et l'expiration de certaines exonérations fiscales non renouvelées, y compris les licences pour les sociétés de téléphonie mobile. Cependant, les autorités comprennent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire passer le ratio recettes fiscales/PIB d'un niveau approximatif de 13,4 % en 2018 à 20 % au moins, comme le stipule le critère de convergence de l'UEMOA. Elles prennent les mesures nécessaires pour réduire la dépendance du budget à l'égard de recettes non fiscales ponctuelles limitées, et pour élargir l'assiette fiscale. Les mesures prises par les autorités consistent notamment à mettre un terme à certaines dépenses fiscales, en particulier les exonérations de la TVA et des impôts sur le chiffre d'affaires, les transactions et le revenu des sociétés. Elles ont également l'intention d'accroître l'efficacité du régime fiscal ainsi que l'observation des lois fiscales. Les autorités estiment que ces mesures, ainsi que d'autres initiatives fiscales et administratives, devraient accroître les recettes de 1,5 % du PIB conformément à la loi de finances pour l'exercice 2019.

En matière de dépenses, les autorités poursuivent leur stratégie de maîtrise de la masse salariale et d'amélioration de l'efficacité des investissements publics. En ce qui concerne la masse salariale, les lois et décrets antérieurs qui accordaient systématiquement des prestations ont été abrogés, tandis que la vérification des données relatives à la paie et à la main-d'œuvre au moyen d'opérations biométriques de recensement et de paiement commence à engendrer des économies. En outre, les autorités ont toujours l'intention de prendre appui sur les principales conclusions du récent rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) pour commencer à améliorer la planification des investissements publics et les modalités de passation des marchés.

Les autorités béninoises sont fermement convaincues que toutes les initiatives conjuguées de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses permettront de créer une marge de manœuvre budgétaire, tant pour les investissements publics nécessaires que pour les dépenses sociales prioritaires, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement de l'eau et de l'électricité, tel qu'indiqué dans l'Annexe I du rapport des services du FMI sur la réalisation des objectifs de développement durable et les dépenses nécessaires y afférentes.

Viabilité de la dette

Les autorités prennent bonne note de l'évaluation des services du FMI selon laquelle le risque de surendettement extérieur du pays reste modéré et réitèrent leur engagement en faveur d'une stratégie prudente de gestion de la dette. Elles renforcent encore leur stratégie d'endettement à moyen terme en s'appuyant sur les améliorations en cours au sein de l'agence chargée de la gestion de la dette. Les autorités ne cessent pas d'alléger le fardeau de la dette et d'améliorer le profil de la dette publique. L'opération de reprofilage de la dette réalisée en octobre 2018 est un succès à cet égard. Enfin, elles continuent de surveiller la dette des entreprises publiques ainsi que les risques budgétaires associés aux projets de partenariats public-privé, afin de

mieux évaluer l'accumulation de passifs conditionnels et de prendre les mesures nécessaires pour préserver la viabilité de la dette publique. Elles continuent également de collaborer avec leurs partenaires internationaux pour obtenir leur aide financière convenue en temps opportun, afin de réduire la dépendance à l'égard des marchés financiers régionaux et de limiter les pressions sur la dette intérieure.

Secteur financier

Le secteur financier globalement stable du Bénin continue de soutenir l'économie du pays. Les autorités s'emploieront à renforcer la stabilité du secteur financier en coordination avec les autorités régionales, notamment par l'application de la loi sur la centrale des risques d'ici la fin 2018. Suite à la révision des exigences de la BCEAO en vertu des principes de Bâle II/III, les indicateurs de solidité financière devraient encore s'améliorer. Cependant, les autorités reconnaissent le niveau toujours élevé des prêts improductifs dans les secteurs bancaire et non bancaire. Elles estiment que la restructuration en cours de la petite banque publique acquise récemment devrait améliorer la stabilité du secteur bancaire.

Réformes structurelles

Les autorités comprennent qu'il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles pour stimuler la transformation économique, comme prévu dans leur Plan d'actions du gouvernement. L'élimination des goulets d'étranglement des infrastructures et l'amélioration de l'accès à l'électricité, en particulier, sont des défis de taille que les autorités s'efforcent de relever au plus haut niveau. L'augmentation des investissements publics dans les infrastructures au cours des dernières années, ainsi que d'importantes réformes visant à promouvoir les investissements dans le secteur privé, permettront de réaliser des gains de productivité et contribueront ainsi à accroître le potentiel de croissance du Bénin et le niveau de vie de sa population. D'importantes initiatives ont été lancées dans ce but, notamment la nouvelle stratégie de promotion des investissements du Bénin inaugurée en 2017, un nouveau code des investissements ainsi que des réformes du cadre de fonctionnement des entreprises et du code foncier. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le climat des affaires et promouvoir une croissance entraînée par le secteur privé. À cet égard, la participation du Bénin à l'initiative du Pacte du G20 avec l'Afrique devrait contribuer à attirer des investisseurs privés et à financer le Plan d'actions du gouvernement.

La construction d'un nouvel aéroport près de Cotonou est un projet important dans le programme de développement national. Les autorités béninoises sont en pourparlers avec la République populaire de Chine à ce sujet. Les discussions en sont encore à un stade très préliminaire et les détails du projet restent à finaliser. Les autorités béninoises ont informé le FMI de leurs négociations avec leurs homologues chinois; elles ont l'intention de discuter au fur et à mesure de toutes les questions associées à ce projet, y compris les coûts, le financement et le calendrier d'exécution.

Les autorités conviennent qu'il est important de réduire les inégalités et la pauvreté en rendant la croissance plus inclusive. Elles prennent des mesures louables pour améliorer l'inclusion,

conformément aux priorités du Plan d'actions du gouvernement et notamment par des investissements dans les secteurs sociaux. Le projet gouvernemental de protection sociale intitulé « Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) », qui bénéficie de l'appui de la Banque mondiale, constitue une importante initiative novatrice vers la réalisation de nouveaux progrès dans l'éradication de la pauvreté. Ce projet, qui devrait être lancé d'ici la fin décembre 2018, sera étendu à l'ensemble de la population d'ici 2020.

Gouvernance

Les autorités béninoises ont accompli des progrès constants et considérables en matière de gouvernance. Elles s'appuieront sur leurs bons résultats dans ce domaine pour augmenter encore la transparence, améliorer la responsabilisation et renforcer la lutte contre la corruption. D'importants efforts sont en cours pour renforcer les dispositifs réglementaires et institutionnels, notamment par la réforme des organes de contrôle administratif. D'autres réformes importantes sont également en cours dans le système judiciaire, avec la mise en place de deux tribunaux de commerce et de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Parallèlement, des mesures décisives sont prises par l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC). En outre, une nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, adoptée par le Parlement en juin 2018, alignera le cadre de cette lutte au Bénin sur les normes internationales. Les autorités attendent avec impatience l'évaluation de février 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par l'Action intergouvernementale contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest.

D'autre part, l'objectif de renforcement de la gouvernance au Bénin, notamment en matière de gestion des finances publiques (marchés publics, partenariats public-privé et entreprises publiques), figure en bonne place dans le programme de gouvernance des autorités. Les progrès réalisés dans ce domaine contribueront à créer un climat propice au développement du secteur privé.

IV. Recentrage des comptes nationaux

Les autorités ont entamé en 2016 une révision en profondeur de la base de leurs comptes nationaux. Les travaux se poursuivent pour finaliser les estimations révisées avec l'assistance technique du FMI. Les autorités tiendront compte de toutes les recommandations formulées par la récente mission d'assistance technique du FMI en juin 2018 avant d'annoncer leurs nouvelles estimations, attendues pour juillet 2019.

V. Conclusion

Les autorités béninoises réitèrent leur engagement à préserver la stabilité macroéconomique, à faire progresser les réformes structurelles et à renforcer la gouvernance pour assurer une croissance inclusive plus forte et durable. Elles apprécient l'aide du FMI pour la mise en

œuvre de leur programme macroéconomique et de développement, et demandent au conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la troisième revue dans le cadre du programme appuyé par la FEC, et à la demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation.